

**Femmes, conflits armés et processus de paix: victimes, spectatrices,
protagonistes, mais surtout...actrices!**

Catherine Milot

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures et postdoctorales en vue de
l'obtention de la maîtrise ès arts en études des femmes

Faculté des sciences sociales

Institut d'études des femmes

Université d'Ottawa

© Catherine Milot, Ottawa, Canada, 2013

« As women, they have a certain identity and a certain experience which, when they draw on and they can come together as women, [it] really can be powerful in terms of being a bridge towards peace and using their identities as women to be a sort of catalyst for peace. ... I was inspired by women ... Israeli-Palestinian were working together, Bosnian and Croats and Muslims working together, across the world we saw people, you know, women doing this. Hutus and Tutsis working together and Burundians, and [in] Rwanda and elsewhere. So, you know, I saw it being possible in different cultures, in different contexts, so there was universality about it ».

Sanam Naraghi Anderlini (Entrevue)

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	iii
Sommaire	iv
Introduction	1
<i>Présentation de l'auteure et justification du sujet de recherche</i>	<i>7</i>
<i>Plan de la thèse</i>	<i>9</i>
PREMIÈRE PARTIE	11
Chapitre 1 - Problématique et revue de littérature	11
Chapitre 2 - Cadre conceptuel	20
2.1. Définition des termes employés et concepts clés	20
2.1.1. Le « genre » versus le « sexe »	20
2.1.2. La perspective d'intégration des genres	22
2.1.3. La guerre, les forces armées, l'idéologie masculine et la militarisation	26
2.2. L'analyse sexospécifique et l'étude des conflits armés	29
2.3. Les analyses comparative et intersectionnelle dans l'analyse des conflits armés	33
Chapitre 3 – La méthodologie	38
3.1. Qu'est-ce que la recherche féministe? – Un aperçu	38
3.2. L'analyse documentaire et l'entrevue semi-dirigée	39
3.2.1. Processus de recrutement et description de l'échantillon pour les entrevues de types semi-dirigées	44
3.3. Les limites de la méthodologie	52
DEUXIÈME PARTIE	55
Chapitre 4 - Les femmes et les processus de paix	55
4.1. La fin des hostilités armées ne signifie pas la fin des violences	55
4.2. Après le conflit, processus de paix. Mais... où sont les femmes?	57
4.2.1. Tout d'abord...de quelles femmes parle-t-on?	58
4.2.2. Et puis après tout... pourquoi inclure les femmes?	61
4.3. Stratégies développées pour rétablir la paix ou désamorcer un conflit armé	64
<i>En coulisse</i>	<i>68</i>
<i>Au sein des partis politiques</i>	<i>70</i>
<i>Au niveau international</i>	<i>71</i>
<i>Autour de la table</i>	<i>73</i>
4.4. Les mécanismes qui empêchent les femmes d'avoir accès aux forums de négociations	76
4.5. Conclusion partielle	87
Chapitre 5 – Exemples de trois processus de paix	89
5.1. La guerre de Bosnie	92
5.1.1. Mise en contexte et bref historique du conflit	92
5.1.2. Les accords de Dayton	94

5.1.3. Contributions des femmes à l’instauration de la paix et à la reconstruction..	98
5.1.4. Conclusion partielle	103
5.2. Burundi	104
5.2.1. Mise en contexte et bref historique du conflit	104
5.2.2. Les accords d’Arusha	106
5.2.3. Contribution des femmes à l’instauration de la paix et à la réconciliation.....	108
5.2.4. Conclusion partielle	110
5.3. L’Afghanistan	111
5.3.1. Mise en contexte et répercussion de la guerre civile (1978-1996) et de l’intervention militaire en 2001 sur la sécurité et le statut des femmes	111
5.3.2. Les accords de Bonn (La Conférence de Bonn)	113
5.3.3. Contributions des femmes à l’instauration de la paix, à la reconstruction de l’Afghanistan et à la promotion de leurs droits fondamentaux	118
5.3.4. Conclusion partielle	120
Chapitre 6 - Synthèse et recommandations	124
Conclusion finale	139
<i>Les limites de la recherche et perspectives d’ouverture</i>	<i>143</i>
Annexes	146
Références bibliographiques	161

Remerciements

J'aimerais remercier chaleureusement ma directrice de thèse Christine Gervais pour ces mots d'encouragements et ces nombreux conseils tout au long de ce grand projet. Je tiens aussi à remercier les membres de mon comité Marie-Josée Massicotte, Stephen Baranyi et Claire Turenne-Sjolander pour leurs questions, leurs opinions et leurs suggestions toujours pertinentes.

Je voudrais aussi faire part de ma reconnaissance à Mme Shadia Marhaban, Mme Sanam Anderlini, Mme Nicole Charron et M. Henri Tremblay ainsi qu'au Dr. Vern Redekop qui ont tous vivement accepté de partager leurs expériences personnelles et professionnelles dans le cadre des entrevues. Un grand merci!

J'aimerais témoigner toute ma gratitude à mes parents et à mon frère pour leur confiance en moi, leur grande patience et leur soutien sans faille tout au long de mes années d'études.

À tous ceux et celles qui de près ou de loin ont donné de leur temps pour permettre la réalisation de cette recherche, je vous en suis très reconnaissante.

Sommaire

Cette thèse s'intéresse à l'agentivité des femmes et à la participation de ces dernières aux efforts visant la cessation des hostilités et la consolidation de la paix suite à un conflit armé. Ce travail porte une attention particulière aux obstacles rencontrés par celles désirant participer aux négociations formelles ainsi qu'aux stratégies qu'elles emploient pour les surmonter alors qu'elles sont exclues des modes traditionnels du pouvoir. Trois processus de paix tenus à la suite des conflits en Bosnie, au Burundi et en Afghanistan seront analysés afin d'identifier les divers obstacles auxquelles elles sont confrontées et d'illustrer les stratégies mises en œuvre par celles-ci afin de faire valoir leurs objectifs pour la paix. Ce travail souligne l'apport indéniable des femmes aux efforts de paix et argumente en faveur d'une inclusion systématique de ces dernières dans l'ensemble des initiatives de stabilisation et de reconstruction post-confliktuelles.

INTRODUCTION

Les dernières décennies ont été marquées par l'intensification des cas de conflits internes et régionaux et par la prolifération de la violence contre des groupes ethniques spécifiques. Tous ces conflits ont un point en commun : les femmes forment le groupe social le plus durement touché par cette violence et ce, principalement en raison de leur sexe (Lindsay, 2000; UNRISD, 2005; Kauffman et Williams, 2010, p. 26). Malgré ce triste constat et le fait qu'elles représentent la moitié de l'humanité (CEDEF¹), les femmes sont trop souvent mises à l'écart lors des analyses des conflits armés. Elles sont soit, complètement invisibles soit, décrites comme victimes passives et sans recours. Au plan académique, nombre de chercheur(e)s ont démontré, au cours des dernières années, un vif intérêt pour les questions relatives aux femmes et aux filles en temps de conflits armés. Il m'apparaît toutefois novateur de s'intéresser aux expériences des femmes hors du cadre de la victimisation (Faulkner et MacDonald, 2009; Goedl, 2009). À ce sujet, il est particulièrement pertinent d'examiner le potentiel de ces dernières en tant qu'actrices engagées dans les processus de paix et de s'interroger sur la portée de leurs actions non seulement au niveau local, mais également au niveau international².

Depuis l'adoption en octobre 2000 de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité intitulée « Femmes, paix et sécurité », un vaste et important corpus d'ouvrages portant sur les multiples expériences des femmes en temps de conflits armés a vu le jour. Plusieurs de ces derniers portent sur la contribution des femmes à la paix. D'autres se penchent sur les femmes combattantes. Plusieurs autres examinent la question de la

¹ Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. (CEDAW en est l'acronyme anglophone).

² Notamment, la conférence de Mexico en 1975, la CEDEF, la Décennie des Nations unies pour la Femme (1976 à 1986), la conférence de Nairobi en 1985 puis, la conférence de Beijing en 1995 et enfin, l'adoption unanime de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies en 2000.

violence sexuelle, systémique en temps de guerre et son instrumentalisation comme véritable arme et stratégie militaire³. Les dernières années ont vu s'enrichir la littérature portant sur le rôle des femmes au sein de négociations, mais j'estime qu'il reste deux domaines particuliers encore peu étudiés: Premièrement, l'étude des mécanismes qui empêchent les femmes d'avoir accès aux processus de négociations reste peu documentée; deuxièmement, l'examen des processus par lesquels les femmes parviennent à faire usage de leur leadership dans la société civile afin d'accéder aux forums de négociations reste à faire⁴. En effet, il est souvent rapporté que le peu d'accès aux lieux traditionnels du pouvoir (tel le milieu politique), force les femmes à concentrer leur activisme politique au sein des groupes de plaidoyers et des organisations caritatives présents au sein de la société civile⁵. Ainsi, notre intérêt portera sur les leviers utilisés par les femmes dans trois scénarios distincts (Bosnie, Burundi et Afghanistan) où elles ont tenté de surmonter leur position de citoyennes de seconde classe et faire valoir leurs objectifs.

L'étude de ces problématiques par le biais d'une analyse documentaire ainsi que d'entrevues avec des individus œuvrant dans le domaine des femmes, de la médiation et des processus de paix, permettra dans un premier temps de mettre en lumière les

³ Loin de négliger l'importance de ces questions, je me limiterai, aux fins de ce travail, à l'étude de la littérature portant principalement sur la participation des femmes dans les processus formels de consolidation de la paix et de reconstruction post conflictuelle. Je tiens aussi à préciser qu'on ne peut faire abstraction totale de ces réalités lorsque l'on désire étudier la participation des femmes aux processus de paix. Ces sujets seront donc abordés, mais pas en profondeur.

⁴ L'intention de me pencher sur ces deux éléments ainsi que leur pertinence actuelle dans l'étude des questions reliées aux rôles des femmes à la fin des conflits armés, c'est vu confirmée lors d'une communication via courriel avec Daniel Torres du Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF) le 19 juillet 2011.

⁵ Anderlini (2007a) souligne que bien souvent, les femmes ne détiennent aucune expérience et/ou connaissance des politiques nationales de leur pays et que malgré qu'elles parviennent à susciter une prise de conscience parmi leurs concitoyens et à obtenir leur appui, elles restent dans la sphère informelle, une zone de confort toute trouvée pour elles (« a ready comfort zone » (p. 59)).

obstacles nuisant à la participation des femmes aux négociations de paix et puis, dans un second temps, d'identifier les stratégies qu'elles adoptent pour y participer tout en encourageant la réconciliation au sein de leur communauté lorsque telles sont leurs intentions. Le but de cette recherche est de mettre en relief la contribution notable des femmes au rétablissement de la paix en plus de comprendre pourquoi et comment ces dernières se retrouvent écartées des forums de négociations. Ainsi, je cherche à explorer les questions suivantes : Qui sont ces femmes qui se mobilisent pour la paix en temps de guerre? Qu'elles sont les stratégies qu'elles adoptent pour mettre un terme à la guerre et promouvoir la paix lorsque telles sont leurs intentions? Et puis finalement, quels sont les mécanismes qui empêchent les femmes d'avoir accès aux processus de négociations?

Issues à la fois des milieux académiques et militants, les féministes ont vivement critiqué les approches traditionnelles à la problématique de la guerre et de la paix qui ignorent la dimension du genre (Tickner, 2001; Cockburn 2007). Analyser ces phénomènes sans prendre en compte la dimension du genre mène automatiquement vers une analyse partielle et incomplète du sujet. Par conséquent, jusqu'à très récemment, l'étude des conflits armés et des problématiques entourant la consolidation de la paix, correspondait à mettre en relief l'expérience d'une seule partie de la population – celle des hommes – et de l'universaliser (Byrne, 1996). Si plusieurs approches ont contribué au développement de réflexions critiques portant sur les femmes et la paix, il importe d'aller au-delà notamment des perspectives essentialiste (Chodorow, 1989; Forcey, 1995) et *standpoint*⁶ (Ramazanoglu et Holland, 2002; Harding, 2004; Gaussot, 2008) qui s'avèrent trop limitées. Le point de vue essentialiste argumente en faveur d'une inclusion des

⁶ « Feminist standpoint theory » ou la théorie de la connaissance située/savoir située. La version anglophone est utilisée dans ce travail.

femmes dans tous processus de paix en raison de la disposition naturelle de ces dernières à la paix en vertu principalement, de leur fonction de mère. Or, cette perspective « excludes those women that are not mothers and are not willing to be. Second, it can contribute to reinforce patriarchal roles and to reduce women's autonomy » (Cockburn 2007 cité par Villellas, 2010, p. 20). La perspective du *standpoint* s'avère intéressante puisqu'elle attire l'attention sur l'expérience différenciée des femmes et des hommes en temps de guerre. En effet, les femmes ne sont pas seulement des victimes, mais elles adoptent différents rôles, dont ceux de combats. Cette perspective du *standpoint* souligne aussi l'estompement en temps de guerre des catégories rigides de la masculinité et de la féminité qui favorise l'émergence de nouvelles possibilités d'agency et d'empowerment pour les femmes. Néanmoins, il importe de ne pas uniquement s'attarder aux connaissances des femmes locales et à l'importance d'inclure leurs voix dans le dispositif de paix, puisque simplement « rajouter » la voix de ces dernières aux discussions sur la paix reviendrait à assumer qu'elles apporteraient automatiquement un nouveau savoir. Non seulement il s'agit d'attirer l'attention sur l'expérience différenciée des femmes et des hommes en temps de guerre et de reconnaître qu'elles ne sont pas seulement des victimes, mais il est nécessaire aussi de chercher à illustrer de façon plus compréhensive les multiples réalités auxquelles sont confrontés les femmes en période post conflictuelle. Afin de dépasser ces limites, l'usage d'une perspective post coloniale s'avère à propos puisqu'elle s'intéresse à la question des discours tenus sur les femmes et la paix en démontrant notamment l'importance de l'intersectionnalité dans l'étude du phénomène. L'utilisation de cette perspective dans ce travail permet de modifier la façon de considérer le rôle des femmes en tant qu'actrice puisqu'elle permet à la fois de donner

une voix aux femmes locales tout en démontrant la variété de leurs expériences, intérêts et objectifs (Mohanty, 1997; Smith, 2002; Nagy Hesse-Bieber, 2004; Corbeil et Marchand, 2006). Cette recherche s'inspire tout particulièrement de cette approche reliant l'exclusion des femmes des domaines du pouvoir à leur agentivité dans les efforts visant la consolidation de la paix tout en soulignant l'hétérogénéité de leurs expériences. Elle permet donc de dépasser les limites que représentent les positions essentialistes et *standpoint* dans l'étude des questions portant sur les femmes et la paix.

Les concepts développés par les diverses tendances de la pensée féministe seront évoqués afin d'approfondir l'analyse entreprise dans ce travail. Fondée sur une recherche documentaire préliminaire du sujet et appuyée par une littérature des féministes critiques, il m'est possible d'avancer les hypothèses suivantes : Les femmes ne jouissent pas entièrement de leurs droits de participation lors des processus de paix. Elles subissent une discrimination basée sur leur sexe non seulement au sein de leur propre communauté, mais aussi de la part des observateurs internationaux qui n'insistent ni sur leur présence ni sur leur participation. En réalité, malgré les nombreuses tentatives de l'ONU d'élargir la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits ainsi qu'à la consolidation de la paix, nous demeurons confronté par le problème flagrant qu'est l'absence des femmes aux négociations. Les barrières donc d'ordre systémique et structurel font en sorte qu'elles parviennent difficilement à participer aux négociations. Au-delà de cette discrimination, il importe de faire ressortir à l'égard des femmes qui vivent en situation de conflits armés non plus cette image de simples victimes, mais bien celle d'actrices ayant un rôle à jouer dans les processus de résolution de conflits et de consolidation de la paix. Alors qu'elles sont absentes (ou très peu présentes) des

processus formels de négociations de paix, elles sont pourtant très impliquées au sein de leur communauté. Il m'apparaît clair qu'une présence tangible à la table des négociations permettrait aux femmes de saisir des opportunités en matière de droits et d'obtenir une reconnaissance de leurs expériences et de leurs besoins sexospécifiques, avantages qu'elles ne sauraient obtenir en demeurant absentes.

Trois exemples viendront illustrer mon propos : la guerre de Bosnie, le Burundi et l'Afghanistan. Pour chacun de ces exemples, il s'agira dans un premier temps d'examiner (brièvement) le contexte du conflit, dans un second temps, de s'intéresser au déroulement du processus de paix (négociations) puis, dans un dernier temps, de s'interroger sur la participation des femmes à ces processus ainsi qu'à leurs efforts dans la réconciliation et la reconstruction et de leur pays.

Cette recherche pourra contribuer à la littérature francophone qui s'avère limitée en matière d'ouvrages portant sur la question des femmes et conflits armés. De façon générale, l'apport le plus novateur⁷ de cette recherche sera de plaider pour une participation active des femmes dans tout processus de négociation tout en démontrant leur contribution tangible aux efforts de paix. La résolution durable de conflit et l'instauration de conditions propices au développement sociétaire passent par la création délibérée d'occasions structurées offertes aux femmes désirant s'impliquer. Là réside la justification d'une place prépondérante à la table des négociations et d'une revendication ferme de la prise en compte de leurs préoccupations et besoins sexospécifiques qui sans elles, passent au second plan. Adoptées, ces conditions peuvent aussi permettre à nombre

⁷ J'aimerais préciser ici l'apport important de plusieurs auteurs sur cette question. En effet, je suis loin d'être la première à soulever cet aspect, mais ma contribution sera de souligner par des exemples plus concrets (notamment par les processus de paix pour la Bosnie, le Burundi et l'Afghanistan) ainsi que par les propos issus des entrevues, la contribution substantielle des femmes à la paix et aux processus de réconciliation.

de femmes de saisir les opportunités d'émancipation que la fin d'un conflit présente⁸. Enfin, cette recherche pourra s'avérer utile aux intervenants des domaines de la sécurité, de la défense et du développement de même qu'aux membres des organisations gouvernementales (canadiennes et autres) et non gouvernementales (ONG) notamment en ce qui a trait à l'élaboration des politiques – (Conseillers en politiques, etc.).

Présentation de l'auteure et justification du sujet de recherche

L'engagement de la chercheuse en tant que personne dans le processus de recherche est une dimension importante en recherche féministe comme le souligne Ollivier et Tremblay (2000a). À cet égard, il est donc intéressant de me situer par rapport à mon sujet de recherche en faisant part notamment de mes expériences personnelles puisqu'elles alimentent ma réflexion et inspirent un sens à l'interprétation des résultats. La question des femmes et conflits armés m'intéresse tout particulièrement pour des raisons à la fois personnelles et professionnelles. Fille de militaire, j'ai développé un intérêt par rapport aux enjeux impliquant le Canada sur la scène internationale et plus particulièrement aux missions militaires auxquels mon père a participé en tant que Casque bleu en Ex-Yougoslavie et en tant que Directeur du Centre des opérations et Chef des Opérations interarmes du Quartier général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (l'OTAN) affecté à la Force Internationale d'Assistance à la Sécurité (FIAS) en Afghanistan. De plus, ma formation de bachelière en relations internationales et mondialisation avec mineure en études des femmes m'a sensibilisée à la situation des femmes non seulement au Canada, mais aussi à l'étranger. C'est cependant l'opportunité

⁸ En effet, « la participation des femmes aux accords de paix leur offrirait l'occasion d'assurer des gains politiques en rapport avec leurs droits les plus fondamentaux et le principe d'égalité » (Puechguirbal, 2005, p. 144).

unique, offerte par la Direction des politiques du maintien de la paix du Ministère de la Défense nationale, de piloter les dossiers des enfants soldats et la question des genres dans les opérations de soutien à la paix, qui a orienté mon champ de recherche plus spécifiquement à l'égard du rôle des femmes dans la résolution des conflits armés. En effet, le rôle des femmes, non comme victimes passives, mais bien comme actrices à part entière sur la scène des résolutions de conflits et de la reconstruction, reste encore un sujet peu exploré dans le domaine des relations internationales. Ceci tend à démontrer une lacune importante dans notre compréhension des effets de la guerre sur les femmes et révèle que nous avons encore une image incomplète (voire réductrice) des réalités et des expériences des femmes en situation de conflits armés. C'est pourquoi persiste cette notion que les préoccupations particulières des femmes apparaissent comme des questions périphériques, catégorisées comme étant une problématique de femmes (*women's issue*), de telle sorte que les organisations internationales et humanitaires relèguent au second plan et marginalisent ces contributions par rapport au cœur des opérations. Cette attitude met en lumière l'existence d'un décalage entre le discours tenu par ces organisations et la réalité sur le terrain, et nuit d'autant plus aux efforts visant à promouvoir la participation des femmes aux processus de paix.

En outre, ces conflits ont été largement documentés et s'avèrent pertinents dans la mesure où ils témoignent de l'évolution des discours à l'égard des femmes vivant en situation de conflits armés. Ainsi, le conflit en Bosnie-Herzégovine qui déchira les Balkans de 1991 à 1995 (Jenichen, 2010, p. 141), mis en évidence les atrocités sexuelles commises à l'égard des femmes. Cette prise de conscience fut le résultat de la mobilisation des groupes de femmes ainsi que des journalistes sur place qui attirèrent

l'attention du monde sur ces pratiques ciblées (Gardam et Charlesworth, 1999). Pourtant, les femmes n'ont pas été invitées à participer aux négociations et l'accord de paix pour la Bosnie reste silencieux sur les violences à caractère sexuel (Jenkins et Goetz, 2010, p. 274; Steinberg, 2011, p. 123). Pour le Burundi, le processus de paix se démarque par une participation active des femmes. Celle-ci s'est traduite par des résultats positifs pour les Burundaises dans l'accord de paix d'Arusha. Or, comment cette majorité tant ciblée pendant le conflit armé s'y est-elle prise pour participer aux négociations, rétablir la paix et tisser des liens de réconciliation entre parties autrefois ennemies? En dernier lieu, l'Afghanistan présente un exemple intéressant dans la mesure où ce pays est en pleine phase de transition et de reconstruction. De plus, une attention particulière de la part de la communauté internationale a été accordée à la question des femmes. La Conférence de Bonn a ainsi déterminé en décembre 2001 que l'un des objectifs des accords de paix serait le développement du rôle des femmes en Afghanistan (Jedidi, 2005, p. 159). Or, le poids de la tradition, les rivalités tribales et la menace latente des talibans de même que le poids psychologique et idéologique que fait peser l'intervention militaire étrangère présentent de nombreux obstacles à la pleine participation des femmes au processus de reconstruction de leur pays.

Plan de la thèse

Cette thèse est séparée en deux grandes sections⁹. La première partie (chapitres 1 à 3) contient une revue de la littérature portant sur la participation des femmes aux

⁹ Je voudrais préciser un point important au niveau de la rédaction de ce travail. Afin de préserver le sens intégral des propos tenus par les auteurs ainsi que par les participants, j'ai décidé de garder la langue originale de leurs propos lors de la rédaction. Les propos des participants sont indiqués en italique. Pour ce qui est des textes consultés, lorsque la version française n'est pas disponible et au lieu de traduire moi-

processus de paix et présente les cadres conceptuel et méthodologique employés pour ce travail. La deuxième partie (chapitre 4 à 6) quant à elle, porte sur la participation des femmes au sein des processus de négociation, analyse les divers obstacles auxquels elles sont confrontées dans leur recherche d'une participation active et les stratégies qu'elles emploient afin de faire entendre leurs voix. Une étude comparative de trois processus de paix (Ex-Yougoslavie, Burundi, Afghanistan) y est aussi présentée.

même avec le risque de perdre le sens du propos, j'ai gardé la version originale anglaise. Cette thèse de maîtrise est donc rédigée intentionnellement dans les deux langues officielles du Canada tout en respectant les valeurs mêmes du bilinguisme de l'Université d'Ottawa.

PREMIÈRE PARTIE

Constituée de trois chapitres, cette section présente en premier lieu une revue de littérature portant sur la participation des femmes aux processus de paix. Elle y énonce notamment mes objectifs de recherche tout en situant celle-ci au sein du débat académique. Le second chapitre qui se veut un prolongement de la revue de littérature, présente plus spécifiquement les divers concepts utilisés au cours de ce travail tout en démontrant leur pertinence dans l'étude des questions liées aux femmes, à la sécurité et à la paix. Le troisième chapitre se consacre au cadre méthodologique ainsi qu'aux divers outils utilisés dans la collecte des données.

Chapitre 1 : Problématique et revue de littérature

L'objectif de ce chapitre est de donner une vue d'ensemble sur les écrits et les débats ayant lieu sur la question des femmes, de la guerre et de la paix. Ce chapitre permet de mieux saisir l'évolution du discours international sur la question des femmes et de leur participation aux efforts de paix et de reconstruction tout en y situant mes objectifs de recherche et la contribution académique de celle-ci.

L'histoire des guerres a toujours été une histoire d'hommes. Rarement s'est-on intéressé à la dimension sexuée de la population sinon, pour y décrire les femmes¹⁰

¹⁰ Cette recherche s'intéresse principalement aux femmes adultes de 18 ans et plus. Bien que les femmes et les filles soient souvent regroupées sous la même égide comme population « à risque » ou « vulnérable » en temps de guerre, il m'apparaît important de les dissocier aux fins de l'analyse. Les filles vivent des situations particulières qui diffèrent de celles des femmes plus âgées en raison, notamment de la double discrimination du genre et de l'âge qu'elles subissent. Par conséquent, ces dernières ont besoin de services et de soutiens différenciés de celles accordées aux femmes. Or, on tend à les invisibiliser non seulement dans les études sur les conflits armés, mais aussi dans les efforts de reconstruction et de réhabilitation (où l'on néglige à la fois ce qu'elles apportent et ce qu'elles peuvent apporter). Voir à ce sujet les travaux de

comme victimes passives et inévitables des conflits armés (Gagné et Rioux, 2005; Denov et Gervais, 2007; Puechguirbal, 2007; Faulkner et MacDonald, 2009; Goedl, 2009). Les avancées récentes des féministes en recherches, principalement dans le domaine des relations internationales¹¹, nous permet d'aborder cette problématique grâce à l'apport de nouveaux cadres théoriques, dont l'approche sexospécifique¹². La littérature portant sur l'implication des femmes dans les mouvements de paix permet de distinguer deux points de vue diamétralement opposés. Le premier se base sur les natures dites « distinctes » et « universelles » des hommes et des femmes en soutenant que ces dernières seraient *naturellement* pacifiques et pacifistes¹³. Cette position sous-entend que la caractéristique « pacifique » est commune et généralisable à l'ensemble de la population féminine. De même, la violence¹⁴ y est perçue comme l'apanage commun et généralisable à l'entière population masculine. En d'autres mots, on attribut à l'ensemble de la population « homme » ou « femme », une caractéristique que l'on estime *naturelle*. Ainsi, les hommes sont associés avec la guerre et l'agressivité tandis que les femmes sont associées avec la paix et l'altruisme (Pateman, 1989 cité par Puechguirbal, 2007, p. 114; Falquet, 2002 cité par Puechguirbal, 2007, p. 116). On retrouve cette perspective chez plusieurs

Plan (2008) et de Mazurana et Mackay (2004) pour de plus amples détails. Il est donc de mon avis que ces dernières méritent une plus grande attention qu'il m'est malheureusement impossible de leur accorder dans cette présente recherche. En outre, je tiens à préciser que la question des femmes réfugiées et déplacées ne sera pas abordée en profondeur dans ce travail.

¹¹ Le rôle des femmes dans les conflits armés a seulement commencé à être analysé dans les années 1980. Voir par exemple : Enloe, Cynthia (1983) *Does Khaki become you? The militarization of Women's Lives*, London, Pluto Press.

¹² « Ce n'est qu'à partir des années 1990 que l'enjeu plus global et plus complexe d'une analyse sexospécifique des conflits – c'est-à-dire d'une analyse qui tient compte des questions de genre – est mentionné dans le discours public international » (Turenne-Sjolander, 2005, p. 18).

¹³ Plusieurs femmes vont exprimer ce point de vue dans les livres de Marlene Tuininga, *Femmes contre les guerres* (2003) et Madeleine Gagnon, *Les femmes et la guerre* (2000).

¹⁴ J'entends par « violence » les actes préjudiciables à la santé/intégrité physique, morale/psychique, à l'indépendance économique et à l'autonomie des femmes aussi bien dans la sphère privée (violences domestiques) que publique (harcèlements), qui viennent faire entrave aux droits constitutifs de la citoyenneté.

militants et activistes pour la paix qui se servent des caractéristiques essentialistes féminines et masculines, en s'inspirant par exemple, du pouvoir symbolique de la « mère » et de la « veuve de guerre » pour mobiliser la tenue d'un dialogue entre les divisions ethniques et nationalistes.

Le deuxième point de vue, soutenu notamment, par Strickland et Duvvury (2003, p. 1); Rioux et Gagné (2005); Puechguirbal (2005, 2007); Kaufman et Williams (2010), rejette cette position d'emblée, stipulant qu'une telle analyse renforce les stéréotypes à la base des rapports sociaux inégalitaires entre les hommes et les femmes, enfermant ces dernières dans un rôle caritatif qui, par le fait même, les exclues en tant qu'interlocutrices à part entière dans tout processus de paix. En d'autres termes, cette posture essentialiste est fallacieuse dans la mesure où elle amenuise et même ignore la diversité des expériences et opinions des femmes et des hommes. En effet, se concentrer exclusivement (et ce de façon démesurée) sur la victimisation des femmes tout en négligeant les rôles significatifs qu'elles ont joués dans les conflits et leur résolution subséquente peut miner le potentiel de ces dernières en tant que citoyennes à part entière. Cette étude souligne l'importance de respecter les droits des femmes – en particulier, le droit de participation¹⁵ et la non-discrimination.

¹⁵ Et ce, conformément à la Charte des droits des Nations unies, la Déclaration universelle des droits de la personne ainsi que les nombreux autres instruments internationaux en matière des droits de la personne dont la Convention sur les droits politiques de la femme (1952), la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF, 1979), « qui garantit aux femmes le droit de voter, d'occuper des emplois publics et d'exercer des fonctions publiques » et la Résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. À ce sujet, il est pertinent de souligner ici le programme d'action de Beijing qui appelle à la pleine autonomisation des femmes sur le plan économique, politique et culturel, et ce dans 12 domaines en particulier (dont la pauvreté, l'éducation, la santé, les droits en matière de procréation, les médias et la guerre). Ce programme d'action insiste, entre autres, sur la « pleine participation [des femmes] à la prise des décisions, à la prévention et au règlement des conflits ainsi qu'à toutes les autres initiatives de paix » (p. 11) et reconnaît que leur participation « est essentielle pour parvenir à une paix durable » (p. 11). Bien que ce dernier ne constitue pas un instrument juridiquement contraignant, « le fait qu'il a été signé par une grande majorité de pays, contribuant à dégager un consensus planétaire sur les droits des femmes, lui confère une légitimité et une autorité morale indiscutables »

Les dernières décennies ont été marquées par une conscientisation grandissante de la communauté internationale envers le potentiel des femmes en tant qu'agentes de paix (*peace women*) lors des processus de consolidation et de reconstruction comme le démontre le nombre de résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et les discours prononcés par les chefs d'État. Cet engouement est principalement dû à la vague créée par la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies adopté le 31 octobre 2000 et les efforts visant la mise en œuvre et la promotion d'un agenda global pour la paix et la sécurité. La Résolution 1325 reconnaît le coût engendré par la marginalisation des opinions et des expériences des femmes et des filles lors des efforts de reconstruction et de rétablissement de la paix. Plus important encore, cette résolution reconnaît le potentiel des femmes comme contributrices aux efforts de paix. L'adoption de cette résolution marque un point décisif dans l'histoire puisque « [f]or the first time in its fifty-year history, the Council recognized that women had a right to protection and a role to play in maintaining peace and security » (Anderlini, 2007a, p. 7).

Cependant, plus de dix ans après l'adoption de cette résolution, il existe toujours un décalage troublant entre d'un côté, les aspirations soulignées par les nombreux engagements et promesses régionales et internationales et de l'autre, la réalité des processus de paix. Steinberg (2011) constate amèrement « that we are making little progress against sexual abuse, impunity, and the systematic disengagement of women in conflict situation » (p. 117). Il ajoute « [that] the voices of women are still excluded from peace tables, resulting in agreements that ill reflect ground truth and are likely to fail to bring lasting peace » (p. 117). Les questions portant sur le trafic des personnes, la santé

(Moghadam et Senftova, 2005, p. 423). En outre, la Déclaration de Beijing ainsi que son programme d'action, représentent des documents clés qui continuent d'inspirer nombre de militant(e)s et de chercheur(e)s à travers le monde dans la promotion et le respect des droits des femmes.

reproductive, l'éducation des filles et l'imputabilité pour les abus du passé continuent de se perdre dans les méandres des processus de paix. Encore trop souvent, les parties belligérantes amorcent le processus de paix en se pardonnant mutuellement (amnisties) pour des crimes haineux commis à l'égard des femmes (Steinberg, 2009, p. 12).

Le taux de participation des femmes aux prises de décisions et aux négociations formelles demeure minime. À titre d'exemple, Anderlini constate qu'en 2006, « there were no women in the multiparty Nepali peace negotiations » (2007a, p. 54). Elle ajoute que « women remain absent as third-party mediators and even as representatives of the UN Secretary-General in most conflict-affected countries » (2007a, p. 54). Une note d'information (*briefing note*) du Fond de Développement des Nations unies pour la Femme (UNIFEM¹⁶), soutient qu'encore aujourd'hui « there has been little appreciable increase in the strikingly low numbers of women in formal peace negotiations over the past eight years » (2009, p. 1). Cette note d'information énonce les résultats issus d'une recherche novatrice entreprise par Anne-Marie Goetz, conseillère principale auprès d'UNIFEM sur la gouvernance, la paix et la sécurité¹⁷. L'examen d'un échantillonnage de 21 processus de paix majeurs depuis 1992 suggère que seul 2.4% des signataires parmi cet échantillon ont été des femmes, que la participation des femmes en tant que membre de délégations ne dépasse pas en moyenne les 5.9% et ce, pour les dix cas où ce type d'information est disponible « [and] no women have been appointed Chief or Lead peace mediators in UN-sponsored peace talks »¹⁸ (UNIFEM, 2009, p. 1). En outre, « out of 300

¹⁶ À titre informatif, UNIFEM a été dissoute et fait désormais partie de l'Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ONU Femmes (<http://www.unwomen.org/fr/>).

¹⁷ Cette recherche est toujours en cours et les données sont mises à jour au fur et à mesure que de nouvelles informations sont disponibles.

¹⁸ Voir aussi UN Women Facts and Figures à l'adresse suivante : http://www.unifem.org/gender_issues/women_war_peace/facts_figures.php#1

peace agreements for 45 conflict situations since the end of the Cold War, only 18 contain a passing reference to sexual violence » (Steinberg, 2011, p. 123). Plus étonnant encore est le fait que les accords de paix pour la Bosnie, le Libéria, la Sierra Leone, et la Somalie sont silencieux sur les violences à caractère sexuel alors qu'elles ont pourtant été des particularités dominantes de ces conflits (Jenkins et Goetz, 2010, p. 274; Steinberg, 2011, p. 123).

Les études démontrent que lors des négociations de paix où les femmes ont été impliquées, même en tant qu'observatrices, ces dernières ont pu faire en sorte que des préoccupations importantes pour elles soient incluent dans les accords de paix¹⁹ (UNIFEM, 2009, p. 3). Toutefois, il faut souligner que la présence d'une seule ou de plusieurs femmes n'a pas nécessairement entraîné que les questions touchant par exemple, à l'éducation des filles, à l'accès à l'emploi, à la participation politique, au droit à la terre, à la propriété et à l'héritage aient été abordées ou incluses dans l'accord de paix. En effet, les clauses portant sur les réparations pour violences sexuelles et autres abus contre les droits humains des femmes en temps de guerre continuent d'y briller par leur absence²⁰ (UNIFEM, 2009, p. 3).

Alors, constat de progrès ou d'échec suite à la Résolution? Dans une étude intitulée *Peace Agreements or « Pieces of Paper »? The Impact of UNSCR Resolution 1325 on Peace Processes and their Agreements*, Bell et O'Rourke constatent une légère augmentation du nombre de références portant sur les femmes dans les accords de paix

¹⁹ Quelques exemples pertinents sont l'Ouganda, le Darfur (Abuja), le Burundi et la République Démocratique du Congo (UNIFEM, 2009, p. 3). Plus remarquables encore sont les exemples de participation réussie des femmes dans les processus de paix qui ont eu lieu avant même l'adoption de la Résolution 1325. Voir les cas de l'Irlande, de l'Afrique du Sud et la République du Salvador (Diaz, 2010, pp. 1-3).

²⁰ Sur un échantillon de 26 accords de paix, seulement 4 % des accords tiennent compte des violences sexuelles ou sexistes et moins de 3 % des accords abordent la question des violences sexuelles explicitement (Bell et O'Rourke, 2010).

suite à l'adoption de la Résolution 1325, celles-ci passant de 11 à 27 % (2010, p. 956). Toutefois, Bell et O'Rourke spécifient que « not all mentions of women in peace agreements are positive – some limit the participation of women rather than extend it » (2011, p. 15). Plus d'une décennie après que les Nations unies aient statué sur le rôle des femmes dans les conflits armés, force est de constater une amélioration somme toute très marginale et certainement décevante. En définitive, les problématiques que la Résolution 1325 demande d'aborder dans les accords de paix sont traitées de façon aléatoire et non systématique. Sans conteste et comme le mentionne Diaz (2010), « women's participation in peace processes remains one of the most unfulfilled aspects of the women, peace and security agenda » (p.1).

Ainsi, malgré l'amélioration de la rhétorique internationale portant sur la nécessité pour les femmes de participer aux processus de paix, ces dernières ont toujours tendance à être désavantagées (Jenichen, 2010, p. 137). Plusieurs auteurs (dont Harris, 2004 et Cupples, 2004) ont avancé l'idée qu'il est nécessaire que la population s'approprie cette résolution. Sans ce sentiment d'appartenance, la résolution sera perçue comme une exigence imposée et conditionnelle au déboursement de l'aide internationale. D'autres auteurs, bien qu'ils aient salué l'adoption d'une telle résolution, critiquent l'aspect pratique de celle-ci, notamment en raison du langage employé qui s'avère purement incitatif, des objectifs énoncés, mais sans délai prescrit et le manque de mécanismes de sanctions pour les contrevenants (Strickland et Duvvury, 2003; Steinberg, 2011, p. 118).

Pour ces raisons, certains observateurs ont jugé la Résolution 1325 comme étant un projet voué à l'échec, un projet pour se donner bonne conscience. Or, il faut rappeler

que la Résolution 1325 est un document datant de l'année 2000 et qu'elle reflète forcément l'état d'esprit des pays membres de l'époque²¹. Dix ans plus tard, on ne peut nier le progrès notable qui a eu lieu au sein du système onusien notamment sur le plan de la conscientisation, dans l'expansion du nombre et du rôle des conseillers en matière d'égalité entre les sexes, dans la formation des gardiens de la paix (*peacekeepers*) et des hauts fonctionnaires sur les questions d'égalités entre les hommes et les femmes, le développement de programmes *in situ* et l'adoption de lignes directrices sensible à la question des genres pour les opérations sur le terrain. Bien que la volonté internationale de tenir compte des questions d'inégalités entre les genres dans les contextes de conflits armés et de post-conflit s'avère élevée comme le démontre le nombre de résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, l'émergence du nombre de plans d'action national (*national action plans*²²) et les discours impressionnants donnés par les dirigeants, il n'en reste pas moins que cette volonté doit maintenant se manifester avec succès par des actions concrètes. En effet, malgré l'attention internationale accordée aujourd'hui à cette problématique, peu de femmes parviennent à pénétrer la sphère politique pour que leurs préoccupations sexospécifiques soient prises en compte lors des négociations sans compter que bien souvent, à la fin des hostilités, le retour au statu quo ante bellum est de mise (Zahar, 2005; Denov et Gervais, 2007; Puechguirbal, 2007, p. 261).

Ainsi, les barrières d'ordre systémiques et structurelles nuisant à la participation des femmes aux processus de paix persistent. Malgré ces recherches et cet appel pour une participation intégrale des femmes dans l'ensemble des processus de paix et à l'insistance

²¹ Steinberg souligne que la résolution 1325 « reflected a clear cautiousness among the Security Council members in 2000 about wading into thematic issues and a lack of confidence in declaring that these issues themselves constituted a threat to international peace and security » (2011, p. 118).

²² La Canada possède un Plan d'action national depuis 2010 seulement.

de la part des chercheurs, mais aussi des femmes elles-mêmes quant à l'apport positif de ces dernières dans les efforts visant la cessation des hostilités et la restauration de la paix (Strickland et Duvvury, 2003; Rioux et Gagné, 2005; Anderlini, 2007a; Steinberg, 2011), il est clair que la façon dont se déroule aujourd'hui encore les processus de paix est inadéquate. Deux domaines restent encore nébuleux. D'une part, les mécanismes qui empêchent les femmes de participer restent à être étudiés. D'autre part, les stratégies qu'elles emploient pour mettre un terme à la guerre et promouvoir la paix lorsque telles sont leurs intentions restent à être examinées. Je me propose donc d'étudier ces deux domaines puisqu'il m'apparaît clair qu'une présence tangible à la table des négociations permettrait aux femmes de saisir des opportunités en matière de droits et d'obtenir une reconnaissance de leurs expériences et de leurs besoins sexospécifiques, avantages qu'elles ne sauraient obtenir en demeurant absentes.

La revue de littérature se poursuit dans le prochain chapitre. Ce dernier présente les divers concepts utilisés aux fins de cette thèse et leur pertinence dans le cadre de la participation des femmes aux processus de paix.

Chapitre 2: Cadre conceptuel

Afin de bien saisir la problématique portant sur les multiples rôles des femmes dans la résolution des conflits armés, il s'agira dans un premier temps de passer en revue certains concepts clés. Dans un second temps, une explication plus approfondie de l'analyse sexospécifique sera donnée. Pour terminer, la pertinence d'accompagner l'analyse sexospécifique par des analyses comparative et intersectionnelle dans l'étude des conflits armés et de leurs processus de paix subséquents sera illustrée.

2.1. Définition des termes employés et concepts clés

2.1.1. Le « genre » versus le « sexe »

L'émergence du concept anglophone de genre, c'est-à-dire « *gender* » et la généralisation de son utilisation dans l'espace francophone ont suscité d'importantes critiques quant à son interprétation. Aux fins de ce travail, je tiens donc à préciser ce que j'entends par ces deux concepts qui ne sont pas des synonymes et qui, par conséquent, ne devraient pas être utilisés de façon interchangeable.

En effet, si le sexe fait référence aux caractéristiques biologiques, c'est-à-dire à l'anatomie, le genre est avant tout issu d'une construction sociale et culturelle²³. Effectivement, les rôles sociaux et les attributs (physiques et comportementaux notamment) accordés socialement et culturellement soit aux femmes ou soit aux hommes

²³ Cela dit, il existe d'importants débats sur l'interprétation des notions de « sexe » et de « genre ». Les points de vue et les définitions divergent de façon substantielle selon une perspective donnée (déterminisme biologique, fondationnalisme biologique, constructivisme social (révolution), constructivisme social (subversion) et le déterminisme genré). L'explication présentée dans ce paragraphe relève du 2e paradigme du sexe/genre, c'est-à-dire, le fondationnalisme biologique (sexe = caractéristiques biologiques, genre = construction sociale). Pour une plus profonde analyse de ce sujet voir les travaux de Baril, A. (2012 à paraître) « Nouveaux enjeux féministes, nouvelles stratégies conceptuelles et politiques : que nous propose le féminisme post-moderne? », *Différences en question. Enquêtes, théories et perspectives historiques. Actes du colloque : Différenciation sociale et épistémologique féministe tenu lors du 75^e Congrès de l'Acfas du 8 au 9 mai 2007*, Montréal, Éditions du remue-ménage.

dépendent notamment des valeurs véhiculées par une société. Le genre n'est donc pas « naturel » ou intrinsèquement lié au sexe d'un individu, mais varie selon l'époque et la culture d'une société donnée. Par ailleurs, comme le souligne Mazurana et McKay (2004), « le "genre" [...] peut restreindre ou élargir les options des personnes et influencer sur tous les aspects de leur existence - possibilité de gagner sa vie, par exemple, accès à l'éducation, choix de carrière ou de métier » (p. 19). Ainsi, le genre « constitue un outil analytique qui, d'une façon très générale, nous indique qu'il y a du social dans ce qui paraît naturel » (Parini, 2010).

Il existe une littérature importante illustrant les conséquences négatives pour les femmes et leurs droits dans les processus de consolidation de la paix et de reconstruction post-confliktuelle qui adoptent une perspective de neutralité des genres²⁴ (Strickland et Duvvury, 2003; Pankhurst, 2008, Steinberg, 2009). Dans son article rédigé en 2009 pour le Magazine OSCE²⁵ sur le traité de Lusaka (Angola), Donald Steinberg en constate rapidement (mais trop tard!) les répercussions non seulement pour les femmes, mais pour la stabilité de la région même. Ayant a priori déclaré « qu'aucune disposition de l'accord n'était discriminatoire à l'égard des femmes » et maintenu que « [l]'accord [était] exempt de toute considération sexistes », Steinberg a, a posteriori, au terme de quelques semaines après [s]on arrivée à Luanda constaté « qu'un accord de paix "exempt de toute considération sexiste" était, par définition, discriminatoire à l'égard des femmes » (Steinberg, 2009, p. 12). Par conséquent, « international interventions in these regions were often detached from the realities of women and girls and the activists who worked with them » (Barry, 2005, p. 93). Alors que les auteurs s'entendent pour affirmer que les

²⁴ En anglais: « gender-blindness/gender neutral ».

²⁵ Le Magazine de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

accords de paix qui adoptent une perspective de neutralité des genres sont préjudiciables envers les femmes et les condamnent (Strickland et Duvvury, 2003; Pankhurst, 2008), ces accords sont encore la norme aujourd'hui²⁶ (Chinkin, 2003, p. 2; Diaz, 2010, p. 18).

Ainsi, le genre a une incidence profonde dans les rôles qui seront assignés ou adoptés par la population en temps de guerre et lors des processus de paix. Toute possibilité de bien saisir les enjeux émanant d'une telle réalité et d'atteindre les racines du conflit au moyen d'initiatives pertinentes pouvant instaurer une paix durable passe nécessairement par une compréhension globale de cette réalité.

2.1.2. La perspective d'intégration des genres

Les Nations unies sont à l'avant-scène des efforts visant à promouvoir l'idée que les femmes et les hommes, les filles et les garçons doivent être égaux dans tous les domaines de la société. Cette lutte pour atteindre l'égalité a donné naissance au principe de « l'intégration des genres » plus connue sous son appellation anglophone de « gender mainstreaming ». Selon le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies, adopter une approche de l'intégration des genres c'est :

« [...] évaluer les incidences pour les femmes et pour les hommes de toute action envisagée, notamment dans la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Il s'agit d'une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines – politique, économique et social – de manière que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse se perpétuer. Le but ultime est d'atteindre l'égalité entre les sexes » (2003, pp. V-VI).

²⁶ Ce sujet sera abordé plus en détail dans la deuxième partie de cette recherche.

Ainsi, il est important de noter que la perspective de l'intégration des genres ne met pas l'accent uniquement sur les femmes malgré le fait que ces dernières se retrouvent le plus souvent les cibles et les bénéficiaires de ces programmes. Ceci s'explique par le fait qu'elles sont d'ordinaire les personnes les plus désavantagées dans les communautés. Il est donc essentiel de bien saisir le fait que les initiatives pour atténuer les conflits qui ne prennent pas en compte les préoccupations des genres « will most likely reinforce existing problems and power imbalances between women and men, thereby undermining any chance of real development for the whole community » (Whitbread, 2004, p. 43). Il en est de même lors des négociations vers un accord de paix comme le souligne Chinkin (2003) : « [t]here are gendered dimensions to all aspects of political, economic and social reordering and in this sense gender mainstreaming is required throughout all substantive discussions and operational measures » (p. 13). En d'autres termes, adopter une perspective d'intégration des genres lors des processus de paix n'est pas simplement une obligation, c'est une nécessité.

Toutefois, cette prise de conscience est loin d'être acquise. D'abord, les critiques à l'endroit de cette organisation notamment sur l'écart entre d'une part les énoncés politiques et les articles de recherche produits par l'ONU et d'autre part l'implémentation de ces politiques sur le terrain sont nombreuses (Falquet, 2003; Whitworth, 2004, p. 120; Chemillier-Gendreau, 2010). Or, malgré ses lacunes, l'ONU demeure un acteur mondial de premier plan sur les questions de paix et de sécurité. Elle ne peut donc pas (et ne doit pas) être ignorée. Sur ce point, l'une des approches employées afin de se faire « entendre » par celle-ci est d'élaborer des arguments en tenant compte du savoir produit par cette institution, en considérant ces divers protocoles et systèmes hiérarchiques dans

lesquels œuvre le personnel. En d'autres termes, il s'agit d'adopter son « langage ». Ainsi, une des stratégies employées par les féministes afin de convaincre les fonctionnaires et le personnel militaire de l'importance d'adopter la perspective d'intégration des genres est de la présenter comme étant un outil permettant à ces derniers de faire un meilleur travail. En effet, la réussite d'une mission dépend souvent de la capacité des intervenants à comprendre et à interagir avec la population²⁷. Comme le constate l'ONG *International Alert*, « gender mainstreaming is possible and can improve the effectiveness of operations » (Whitworth, 2004, p. 120).

Toutefois, Whitworth nous met en garde contre les conséquences d'une telle stratégie. Dans un premier temps, le terme « genre » perd de son sens critique dans la mesure où il devient dorénavant un outil dans la résolution de problèmes (*a problem-solving tool*). En effet, dès qu'il est utilisé dans le but d'aider les fonctionnaires ou le personnel militaire à être effectif dans leur travail, toute une série de questions (dont la légitimité des opérations) est automatiquement exclue²⁸ (Whitworth, 2004, p. 121). Par conséquent, « [i]t forces critics to abandon any alternatives for radical change that will be dismissed as impractical, idealistic, and irrelevant to the central concerns of the institution » (Whitworth, 2004, p. 121). Ces limitations engendrées par cette instrumentalisation du « genre » le vident de son potentiel politique critique et détournent notre attention des gens affectés par les missions de maintien de paix vers ceux qui les dirigent. Même en tentant de rendre plus visible la réalité des gens affectés par ces

²⁷ C'est ainsi que de nombreuses études maintenant démontrent que la perspective du genre est pertinente et essentielle pour le bon déroulement et la réussite des missions. Que ces opérations soient militaires (CIMIC), humanitaires (CICR) ou proviennent d'ONG (ACTED), tous ont intérêt à intégrer cette perspective dans leurs stratégies d'interventions.

²⁸ Par exemple, « whether peacekeeping is best conducted by militaries; whether the UN's embeddedness in liberal assumptions and its many peculiar organizational characteristics undermine arguments that require (nonessentialized) discussions of difference » (p. 121).

missions, ce sont les priorités, les limites et les préoccupations des dirigeants qui vont façonner les questions et déterminer les réponses à être appliqués.

Dans un deuxième temps, encore aujourd'hui, l'attention accordée par les Nations unies à la question des genres s'avère largement inconsistante, et ce, particulièrement dans le contexte des conflits armés. L'organisation s'avère attentive à la question du genre lorsqu'elle y est priée par les organisations féminines, mais demeure silencieuse lorsqu'il s'agit d'appliquer ces politiques, « when dealing with its "bread and butter" issues of war, peace and security » (Whitworth, 2004, p. 123). Bien qu'il y est eu plusieurs avancées quant à la question des femmes et du genre au sein du système onusien au cours de son histoire, ces dernières n'y sont pas encore perçues comme étant centrales ni essentielles. En fait, si la nécessité d'adopter une perspective des genres n'est pas apparente, si l'objectif annoncé d'efficacité accrue n'est pas manifeste, si les fonctionnaires de l'ONU ne sont pas convaincus qu'appliquer une analyse des genres va les aider à prévenir ou à mettre un terme à la violence le plus rapidement possible, il n'existe aucune raison valable pour ces derniers de le faire. En d'autres termes, l'instrumentalisation du genre au sein de l'ONU qui le perçoit uniquement comme étant un outil pour résoudre des problèmes (*problem-solving tool*) ne remet pas en question ni les pratiques ni les politiques existantes de l'organisation, et par conséquent, renforce le statu quo qui y prévaut (Whitworth, 2004, p. 127).

Il n'en demeure pas moins que la perspective de l'intégration des genres est un outil crucial et pertinent dans notre approche et analyse des problématiques portant sur la paix et la sécurité.

2.1.3. La guerre, les forces armées, l'idéologie masculine et la militarisation

Afin de bien saisir le lien entre les forces armées, la guerre et les femmes, il faut porter une attention particulière sur l'instrumentalisation des identités de genres par les parties impliquées dans les conflits armés. Cette instrumentalisation a un impact profond sur les femmes aussi bien lors du déclenchement des hostilités qu'en situation post-confliktuelle, car ces conceptions de la féminité et de la masculinité sont maintenues quand vient l'heure de la réconciliation et de la reconstruction. Ces attitudes nuisent aux efforts de paix ainsi qu'à la participation active des femmes dans l'ensemble des processus visant la restauration de la paix et le respect de leurs droits humains.

Issue d'une construction de genre, la masculinité correspond à un ensemble de pratiques sociales et de représentations culturelles censées être liées au corps de l'homme²⁹. Dans un contexte de conflit armé, cette masculinité est décuplée. Le processus de militarisation (un phénomène ayant lieu dans les sociétés qui connaîtront bientôt la violence – manifesté notamment par l'augmentation du nombre d'armes sur le territoire et des dépenses militaires élevées)³⁰, fait en sorte que « les valeurs, les idéologies et les modes de comportement militaires exercent une influence dominante dans la société³¹ »

²⁹ Les formes de masculinité sont multiples et varient selon les cultures et les époques et fait référence aux différentes façons « d'être un homme ». La masculinité est souvent associée à la double dimension de pouvoir, c'est-à-dire, premièrement un pouvoir personnel qui s'exerce dans la vie et les interactions de tous les jours et deuxièmement, un pouvoir social, structurel et systémique qui s'exerce à travers les valeurs et le statut supérieur accordés au groupe social des hommes dans la société par rapport au groupe social des femmes (Richardson, 1994, p. 245).

³⁰ Il m'importe de préciser que la définition offerte entre parenthèses sur le processus de militarisation ne rend pas compte de la complexité du phénomène. La militarisation est un processus beaucoup plus significatif qui est le résultat de l'organisation du système international et du légitime recours à la violence que l'État possède d'après son statut souverain. Voir à ce sujet les travaux de Turenne-Sjolander (2011) et Enloe (2000; 2007).

³¹ « Le militarisme légitime la guerre dans l'intérêt de la "sécurité nationale" et justifie la violence quand elle a comme objectif de "sauvegarder" le bon fonctionnement de l'État, c'est-à-dire de protéger son mode d'organisation, ses valeurs et ses acquis (Reardon, 1986, p. 14). Plus précisément, le militarisme résulte de la volonté de l'État de réaliser et de défendre ses intérêts par l'utilisation délibérée et organisée de la violence armée » (Perez, 2007, p. 11).

(Perez, 2007, p. 11). En fait, la militarisation contribue à propager les identités masculines et féminines originellement véhiculées par la société patriarcale. Comme le rapporte Cockburn (1999), le symbolisme, les mythes et les stéréotypes de la féminité sont constamment utilisés pour enflammer et susciter le patriotisme national, le sentiment d'appartenance à une nation contre une « autre », « étrangère » qui menacerait notre existence même. Les discours que l'on adopte pour renforcer cette division entre le « nous » et l'« autre » « sont souvent accompagnés d'un renouveau de l'idéologie familiale patriarcale, intensifiant la différenciation entre les hommes et les femmes, la masculinité et la féminité, et préparant les hommes à combattre et les femmes à les soutenir dans leur combat³²» (p. 10).

Aujourd'hui, la nature des conflits armés a profondément changé. En effet, si la fin de la Guerre froide a souligné la fin des guerres opposant de grandes armées nationales et transformé les façons dont les conflits se manifestent et se développent (guérillas et conflits asymétriques), les dernières décennies ont été soulignées par l'intensification des conflits internes et régionaux où la distinction entre le « *war front* » et le « *home front* » n'existe plus. Une des conséquences notables de ce changement se traduit par le fait que les populations civiles et les non-combattants se retrouvent désormais au cœur des combats. La vulnérabilité des populations civiles dans les conflits postmodernes a été soulignée à plusieurs reprises par de nombreux auteurs (dont Cockburn, 2007; Fuller, 2010), qui précisent que le nombre de victimes civiles est

³² Cockburn (1999) ajoute, c'est ainsi qu'« on rappelle aux femmes que selon les notions biologiques et traditionnelles, elles sont les gardiennes du foyer et de la maison, elles doivent s'occuper des enfants et leur enseigner “nos façons de faire”. Les hommes, eux, en vertu de leur constitution physique et de la tradition, sont là pour protéger les femmes et les enfants, et la nation, souvent aussi représentée comme la “mère patrie”. Grâce à cette reformulation, les femmes sont préparées à sacrifier leurs maris et leurs fils, et les hommes à sacrifier leur vie » (p. 10).

dorénavant plus important que celles militaires. On estime que depuis la Seconde Guerre mondiale, « près de 90 % des victimes de guerre ont été des [personnes] civiles, dont 80 % étaient des femmes et des enfants³³ » (Seifert cité par Perez, 2007, p. 15).

Bien que l'on ne s'entend pas sur l'exact pourcentage des cas de décès reliés à la guerre (notamment, en raison de l'impossibilité d'obtenir des données fiables), on constate que dans un contexte d'après-guerre, le nombre de survivantes est plus élevé que celui des survivants. Par conséquent, il est souvent précisé dans les ouvrages littéraires que ce sont sur les épaules des femmes que repose le plus grand fardeau de la reconstruction post-confliktuelle. Les forces armées d'aujourd'hui (et surtout les forces militaires de l'occident) sont donc de plus en plus en proximité et en contact avec les populations civiles non combattantes. Ainsi et de façon inévitable, « these new missions have provided modern militaries the additional challenge of humanitarian assistance » to their spectrum of operations (Raffenstein, 2009, p. 6). Par conséquent, le rôle des forces armées occidentales change peu à peu et requiert maintenant d'autres compétences essentielles de la part de ses soldats qui sont perçus comme étant davantage « féminines » telles que l'empathie et l'écoute attentive des autres. Un exemple flagrant de cette transformation au niveau opérationnelle est sans aucun doute la mission des Forces canadiennes en Afghanistan où nous sommes passés d'une mission de combat, à une mission de reconstruction et de formation.

³³ De façon générale toutefois, « the extent of women's war-related mortality remains controversial » (Pankhurst, 2008, p. 3).

2.2. L'analyse sexospécifique et l'étude des conflits armés

Afin de saisir de façon appropriée les multiples expériences des femmes pendant et après les conflits armés, une approche permettant de mettre en lumière « les effets particuliers de la guerre sur chacun des deux sexes » est incontournable (Turenne-Sjolander, 2005, p. 14). L'approche d'analyse différenciée selon les sexes ou l'approche sexospécifique, permet ainsi de mieux saisir la dynamique qui gouverne les rapports sociaux des sexes dans les sociétés en conflits. En effet, les conflits armés conduisent souvent à une redéfinition des rôles traditionnels qui amène les femmes à assumer de nouvelles responsabilités rompant ainsi avec la tradition (Gagné, 2005; Lindsey, 2005; Laliberté, 2005; Zahar, 2005). Cette réalité remet en question les notions mêmes de masculinité et de féminité en période de conflit armé et permet une relative émancipation des femmes alors que plusieurs d'entre-elles se retrouvent subitement chefs de famille³⁴ (Puechguirbal, 2007, p. 69). Bien que ces situations peuvent permettre en effet à certaines femmes de se retrouver chefs de famille, d'améliorer leur statut dans la communauté, d'élargir leur rôle et d'assumer des responsabilités supplémentaires, il demeure qu'une fois le conflit terminé, elles sont une fois de plus « remises à leur place ». Cette tendance a été maintes fois relevée lors d'études sur le rôle des femmes occidentales lors des grandes Guerres mondiales³⁵. Pourtant, au terme des hostilités alors que plusieurs foyers ont dorénavant à leur tête une femme, ces dernières sont exclues du processus décisionnel concernant la reconstruction.

³⁴ À titre d'exemple, « au Rwanda, il est estimé qu'environ 34 % de femmes étaient à la tête du foyer au sortir [sic] du génocide » (Puechguirbal, 2007, p. 9).

³⁵ Lors de la Deuxième Guerre mondiale par exemple, les femmes furent encouragées à travailler dans les usines, mais une fois la guerre terminée elles furent enjointes à « retourner à leurs casseroles » (Wailly, 2004, p. 139).

Selon d'autres auteures telles Cockburn (1999, p. 10), Zalewski (1995, p. 341) et Byrne (1995, p. 36), la guerre vient aussi consolider les rôles sociaux stéréotypés des genres: les hommes au combat et les femmes au rôle reproductif. Dans cette optique, les identités sexuelles vont être radicalisées, le masculin va être survalorisé alors que le féminin sera dénigré, ce qui va élargir le fossé entre les hommes et les femmes et maintenir ces dernières dans une position de seconde classe. Par ailleurs, en étudiant l'expérience des femmes en temps de conflits, on ne peut faire abstraction de leur statut social avant même l'éclatement des hostilités. En effet, plusieurs auteurs ont démontré que les inégalités déjà présentes dans la communauté sont exacerbées par les conflits. Bien souvent, les femmes se trouvent déjà dans une position de vulnérabilité en raison des rôles traditionnels qu'elles exercent avant l'éclatement des hostilités. Cet élément démontre une fois de plus que l'expérience des femmes diffère profondément de celle des hommes lors d'un conflit. En réalité, « le fait de présenter les femmes comme les dépositaires symboliques de l'identité de caste ou de l'identité ethnique ou nationale peut les exposer à des risques d'attaque » (Byrne, 1995, p. 37). Le viol, comme arme de guerre, a été source de nombreuses études où il est démontré que cette pratique est liée, entre autres, au statut des femmes dans la communauté. Fréquemment, les femmes sont perçues par leur propre communauté comme étant les gardiennes de la nation et à ce titre, elles assurent la transmission des valeurs culturelles. Par conséquent, non seulement demeureront-elles extrêmement vulnérables aux violences d'ordres sexuelles, mais elles seront délibérément ciblées. Ainsi, « looking at war and peace through the lens of gender analysis enables us to see how gender stereotypes perpetuate inequality and conflict » (Sweetman, 2004, p. 3).

Par ailleurs, si les récits de viols, d'enlèvements, de tortures, d'abandons, et de prostitution en temps de conflits ont été amplement documentés (Gagné, 2005), la réalité des femmes combattantes l'est beaucoup moins. Pourtant, le taux de participation active des femmes aux combats a été massif dans plusieurs conflits récents comme en Sierra Leone, au Libéria, au Rwanda, en Palestine, en Israël et en République démocratique du Congo (Harsh, 2005). De même, les femmes ont parfois un rôle primordial au sein des organisations terroristes³⁶. Elles sont de plus en plus présentes aussi en tant que kamikaze, ou à titre de « mères de martyrs » (UNRISD, 2005) où elles servent d'icônes et de modèles pour les femmes de leur pays. Si les attaques suicides perpétrées par les femmes musulmanes représentent une tendance relativement récente, il est important de souligner que leur participation aux combats n'est pas récente. En effet, dans bien des cas, les femmes vont participer activement à la guerre, en prenant soit, elle-même les armes soit, en mobilisant la population pour la guerre et en appuyant les combattants. Certaines femmes vont véritablement commettre des actes atroces comme ce fut le cas pendant le génocide au Rwanda et lors de l'épuration ethnique orchestrée par Radovan Karadzic et Ratko Mladic en Ex-Yougoslavie où des unités de combats constituées uniquement de femmes ont été mises sur pied (Kaufman et Williams, 2010, p. 27).

Ceci démontre donc que les femmes ne sont pas naturellement pacifiques ni vulnérables. Bien au contraire, certaines d'entre elles choisissent de participer et de prendre part à la violence en toute connaissance de cause et pour des raisons multiples (conviction religieuse, par désir de libérer leur pays de l'occupation étrangère, etc.).

³⁶ À ce propos, on peut penser à Leila Khaled. Voir la contribution de Farhana Ali, analyste associée de politique internationale auprès de la RAND Corporation à Washington. Ali, Farhana (2005) « Muslim Female Fighters : An Emerging Trend ». Article disponible à l'adresse suivante : [http://www.jamestown.org/single/?no_cache=1&tx_ttnews\[tt_news\]=603](http://www.jamestown.org/single/?no_cache=1&tx_ttnews[tt_news]=603).

D'autre part, il faut noter que plusieurs de ces femmes sont enlevées et enrôlées de forces dans les factions combattantes. Elles servent comme épouses, esclaves sexuelles, ménagères et cuisinières, mais aussi comme espionnes et messagères entre camps rebelles³⁷ (Burke et al., 2001, p. 27). Entièrement contre leur gré, ces femmes sont exposées à des dangers considérables (attaques des forces adverses, tactiques d'intimidation, etc.).

Il importe de constater qu'au-delà de cette participation tant volontaire qu'involontaire des femmes aux conflits armés, la cessation des hostilités marque cependant leur large absence des opérations de désarmement, démobilisation et de réinsertion (DDR). Bien souvent, elles ont été classées comme « groupe vulnérable » au même titre que les blessés et les enfants. Ce statut de « personne à charge » signifie qu'elles n'ont pas le droit aux avantages accordés aux combattants. Certaines femmes sont exclues des programmes, car elles n'ont pas d'armes à remettre³⁸ (Harsh, 2005). En dépit de la cessation des hostilités, il est toujours très difficile pour ces femmes de briser le mur du silence afin d'obtenir réparation et justice. La honte, la peur de l'ostracisme par leur propre communauté - voir de leur propre famille - accroît leur vulnérabilité à la violence qui perdure alors même que le conflit est terminé. De plus, cette réalité fait en sorte que les femmes ont tendance à s'exclure et à s'isoler de leur communauté ce qui a pour conséquence de rendre difficile l'accès aux soins et services dont elles ont pourtant grandement besoin. Par ailleurs, si la tâche de rebâtir l'esprit de communauté revient

³⁷ Par ailleurs, bien souvent, se joindre aux factions armées est la seule façon d'assurer sa survie et d'obtenir protection (Carlson et Mazurana 2005, p. 75).

³⁸ Par exemple, en Sierra Leone, les femmes n'ont représenté que 6,5 % des participants au programme de désarmement dans ce pays » (Harsh, 2005), un taux bien inférieur au taux des femmes qui ont participé aux combats. Cette lacune de la part des intervenants humanitaires serait due au fait que ces femmes ne correspondaient pas aux idées préconçues de féminité, c'est-à-dire, l'idée qu'une femme ne peut être violente.

d'emblée aux femmes, « on ne s'est guère soucié d'intégrer la problématique des femmes comme une composante explicite des initiatives de paix » (Onyejekwe, 2005, p. 302) entraînant par le fait même le risque accru d'une recrudescence des hostilités.

De façon générale, l'approche sexospécifique met en lumière le rôle des femmes dans l'analyse, et permet une meilleure compréhension des réalités vécues par ces dernières lors des conflits armés. Elle illustre aussi les nouvelles réalités auxquelles les femmes seront confrontées après la guerre. Cette approche a favorisé une certaine conscientisation de la communauté internationale à ces questions, ce qui à son tour eu pour effet de mener à l'élaboration d'une série d'instruments juridiques, telles les conventions (CEDEF) et les résolutions subséquentes du Conseil de sécurité des Nations unies telles que les Résolutions 1325 (femmes, paix et la sécurité) et 1820 (violences sexuelles en temps de conflits armés).

2.3. Les analyses comparative et intersectionnelle dans l'analyse des conflits armés

Les analyses comparative et intersectionnelle constituent des approches secondaires qui accompagnent l'analyse sexospécifique. Ces méthodes d'analyses combinées ont été utilisées avec pertinence par plusieurs chercheur(e)s dont Puechguirbal³⁹ (2007) et Cockburn (2007). Ces auteures ont toutes deux examiné la portée des initiatives des femmes pour la paix à la suite de conflits armés. Pour Cockburn (2007), l'utilisation d'une telle analyse s'est révélée particulièrement importante pour son argumentation, dévoilant « [that] intersectionality applies not only to the experience of

³⁹ Puechguirbal utilise cette approche dans sa thèse de doctorat en science politique afin « d'illustrer la problématique des rapports sociaux de sexe en situation de conflit interne non international et pendant la période post-conflit » (2007, p. 3). Elle souligne qu'adopter une telle approche méthodologique permet notamment d'aller au-delà des singularités de chaque conflit afin de recouper des expériences similaires vécues par les femmes et pouvoir anticiper des solutions aux défis que rencontrent ces dernières.

individuals and groups but also to *systems* » (p. 8). En effet, il est pertinent de considérer dans ma propre analyse, comment certains aspects des structures et des pratiques du pouvoir économique, du pouvoir racial/ethno national ainsi que du pouvoir entre les hommes et les femmes s'entrecroisent et se renforcent mutuellement dans une société en période post-confliktuelle. Ainsi, l'élaboration de stratégies visant la résolution durable d'un conflit armé ne peut avoir lieu sans s'attarder à la question des genres ainsi qu'aux divers facteurs socioculturels influençant ces acteur(e)s.

En outre, je mentionne l'approche intersectionnelle comme outil d'analyse puisque je crois pertinent de garder à l'esprit le fait que la catégorie « femme » est loin d'être homogène. En effet, si les expériences des femmes lors des conflits armés sont différentes de celles des hommes (Turenne-Sjolander, 2005; UNIFEM, 2002), elles n'en sont que plus variées et complexes entre les femmes *elles-mêmes*. Mohanty (1997) et Smith (2002) nous mettent en garde contre un discours qui tend à présenter une image homogène de « la femme » dans les recherches (féministes par exemple) où ces dernières partageraient les mêmes désirs et intérêts indépendamment de leur classe, religion, ethnicité. À cet égard, il importe de préciser deux points : premièrement, les femmes sont inscrites dans des contextes spécifiques qu'il faut prendre en compte dans l'analyse de leurs expériences. Deuxièmement, la catégorie « femme » est traversée par une multitude d'aspects tels « la diversité sociale, ethnique, religieuse, géographique, mais aussi le statut civil » qui conduisent à des situations particulières (Préface de Gaspard dans Puechguirbal, 2007, p. VIII). Il s'agit donc de garder un esprit critique face à diverses interventions ou stratégies de réconciliations basé sur l'identité. Effectivement, comme le souligne Zahar (2005) et Cupples (2004), lorsque le calme revient, « les divergences

d'intérêt reliées à des facteurs générationnels, de classe ou de religiosité reprennent de l'ampleur dès lors que l'impératif d'unité s'estompe » (Zahar, 2005, p. 102). Bien que dans certains contextes (comme en Irlande du Nord), de telles identités peuvent être des éléments de ralliement, ils peuvent aussi s'avérer largement insuffisants, voire contre-productifs, dans d'autres situations (par exemple au Nicaragua). Ainsi, « aid agencies and governments need to think very carefully before implementing initiatives for post-conflict reconciliation which invoke solidarity and reconciliation among women on the basis of shared identities and experiences » (Cupples, 2004, p. 17).

Il convient donc de voir les femmes comme une catégorie non homogène et non fixe. De plus, les multiples expériences des femmes notamment celles qui vont volontairement joindre les factions armées, viennent contrecarrer l'idée populaire, mais largement acceptée que les femmes seraient pacifistes par nature. Toutefois, l'implication des femmes dans les initiatives de paix peut être expliquée par le fait qu'elles seraient socialement conditionnées à être pacifiques. Loin d'être une caractéristique innée, ce serait donc un comportement associé à un contexte historique et culturel lié spécifiquement à leur sexe. En d'autres mots, il s'agit d'échapper à tout essentialisme et à l'universalisme de la catégorie « femme » lors de l'analyse.

Par ailleurs, l'apport des travaux de Corbeil et Marchand (2006) notamment, sur l'importance du concept d'intersectionnalité rend particulièrement judicieuse l'utilisation d'un tel outil lors de l'analyse puisqu'il permet d'identifier les différentes formes d'oppressions vécues par les femmes. Ainsi, il ne s'agit pas de réduire les causes de l'oppression à la dominance masculine, mais de tenir compte de la simultanéité des oppressions qui empêchent les femmes de participer pleinement aux processus de paix et

de reconstruction en tant que citoyennes à part entière. Comme le soulignent Nagy Hesse-Bieber et Yaiser (2004), Cockburn (2007, p. 8), Puechguirbal (2007) et Amoah (2008), il existe des systèmes sociaux de pouvoir et de domination qui reposent sur certaines différences telles que la religion, l'âge et les attributs physiques, qui vont réduire au silence et exclure les femmes des milieux sociaux (domaines politiques, environnement académique, etc.). Par conséquent, il est important de s'attarder aux diverses dimensions qui s'entrecroisent chez les femmes telles que la diversité ethnique, géographique (vivre en zone rurale ou urbaine) et le statut civil (être épouse, célibataire ou veuve), qui vont mener à des situations particulières pour celles-ci.

La recherche entreprise pour cette thèse de maîtrise m'a amenée à examiner une vaste gamme de conflits armés. Ces derniers servent d'exemples tout au long de mon argumentation et contribuent à l'analyse générale du sujet. Toutefois, je tiens à préciser que trois processus de paix particuliers sont abordés de façon plus approfondie soit les conflits en Ex-Yougoslavie (Bosnie-Herzégovine), au Burundi et en Afghanistan. Complémentaire à l'approche sexospécifique et intersectionnelle, l'analyse comparative permet d'aller plus loin qu'une « étude générale des rapports sociaux de sexe qui aurait mené à une compilation de faits et de statistiques d'ordre global » (Puechguirbal, 2007, p. 3). En effet, l'approche comparative rend possible l'analyse de thèmes spécifiques (transformation des rôles traditionnels, stratégies informelles employées, etc.) avec la possibilité d'en tirer des conclusions et d'anticiper des solutions pouvant même être reproduites dans d'autres pays. Cependant, il ne s'agit guère d'adopter une vision universalisante des expériences des femmes durant et après les conflits armés, car la nature de ces conflits est extrêmement diverse (religieux, nationalistes, ethniques, intra ou

inter étatiques), mais plutôt, « de recouper des expériences similaires et de mesurer les succès et les échecs des initiatives des femmes en faveur de la paix, au-delà de leurs différences » (Puechguirbal, 2007, p. 3). En aucun cas, il ne s'agira d'encourager la reproduction systématique des stratégies employées par des femmes d'un conflit à un autre, car chaque pays présente des spécificités particulières d'ordre politique, économique et socioculturel qui vont favoriser ou faire obstacle à la paix. Or, je crois néanmoins qu'une approche comparative permet d'émettre des recommandations à la fois pertinentes et prudentes tout en évitant de négliger les différences et les particularités de chaque conflit. Il s'agit aussi d'éviter de verser dans le cas par cas qui ne présente pas de possibilités d'actions politiques et où le relativisme culturel pourrait s'insérer (Ollivier et Tremblay, 2000b; Hesse-Biber et Yaser, 2004, p. 115).

Chapitre 3 : La méthodologie

Le chapitre précédent a introduit quelques concepts indispensables dans la compréhension du phénomène plus large des femmes, des conflits armés et des processus de paix. Dans ce présent chapitre, il est question des outils méthodologiques utilisés dans le cadre de cette recherche. Ces derniers orientent mon cheminement intellectuel dans l'écriture de cette thèse, me permettant de procéder à la collecte de données issues principalement de documents et à guider mon processus de recrutement des participants pour les entrevues.

3.1. Qu'est-ce que la recherche féministe? – Un aperçu

La recherche féministe représente à la fois un projet socio-politique de transformation des rapports sociaux et un projet scientifique d'élaboration des connaissances. Elle jette un regard nouveau sur l'analyse des phénomènes sociaux (par exemple, les rapports sociaux de sexes comme facteurs de division et de hiérarchisation dans l'ensemble de la vie sociale) et permet l'adoption de postures épistémologiques différentes qui offrent une pluralité de lecture d'un sujet donné (par exemple, les causes de la subordination des femmes). Aux fins de ce projet, une attention particulière est accordée au savoir des femmes

« non pas parce que les femmes seraient "essentiellement" ou "naturellement" différentes des hommes [...], mais parce que leurs expériences de sujets, tout comme les expériences subjectives des hommes, en tant que catégorie spécifique et non universelle, sont ancrées dans une histoire, des espaces géographiques, sociaux et culturels, et que ces subjectivités, ces "positionnements" peuvent compter, ici ou là, dans le geste scientifique » (Gardey, 2005, p. 43).

Alors que la guerre continue d'être perçue comme le domaine exclusif des hommes, on oublie qu'elle implique inmanquablement les femmes. Depuis les dernières décennies, les femmes (non-combattantes/civiles) forment le groupe social le plus durement touché. Or, dans les ouvrages portant sur la question des conflits, les femmes y sont dépeintes avant tout comme des personnes à charge devant être protégées au même titre que les enfants et le rôle des femmes passant de victimes passives à celui d'actrices participantes à la résolution des conflits et la reconstruction, reste encore un sujet peu exploré. Il importe donc de remédier à l'invisibilité historique des femmes dans l'étude des processus de paix.

3.2. L'analyse documentaire et l'entrevue semi-dirigée

Contrairement à la recherche quantitative, la recherche qualitative se distingue par une méthode traitant de données difficilement quantifiables, et ayant « recourt à une méthode d'analyse souple et davantage inductive » (Douglas, 1976 cité par Nguyễn-Duy et Luckerhoff, 2007, p. 8). Ainsi, l'objet d'étude est perçu différemment et l'analyse tente de donner un sens et de comprendre des phénomènes sociaux et humains complexes (Mukamurera et al., 2006, p. 111). En ce qui concerne les méthodes de collecte de données des chercheurs intéressés par le domaine des femmes et les conflits armés que j'ai consulté, la plupart d'entre eux privilégient les méthodes qualitatives. Ces méthodes s'avèrent particulièrement importantes dans le cadre des objectifs visés par la recherche féministe. En effet, l'utilisation des méthodes qualitatives peut favoriser l'accès aux diverses expériences personnelles des femmes et à la prise en compte de leurs réalités respectives tout en privilégiant la voix de ces dernières - des exercices que la méthode

quantitative ne rend pas toujours possible. Plusieurs auteures sont allées elles-mêmes sur le terrain en tant qu'observatrices et/ou pour y conduire des entrevues avec la population (Gagnon, 2000; Tuininga, 2003; Hunt, 2004; Puechguirbal 2005; Gagné, 2005). Certaines ont accompagné des missions d'organisations humanitaires (Puechguirbal, 2007). D'autres ont préféré faire de la cueillette de données par sondage ainsi que l'analyse de données statistiques (McKay et Mazurana, 2004). De façon générale, les analyses de discours et de contenu demeurent des méthodes très utilisées et plusieurs des auteurs se penchent sur les nombreux instruments juridiques et sur leurs impacts sur les femmes. Pour la plupart, les auteurs consultés sont professeurs, chercheurs universitaires, ou activistes de renommée internationale. Les visées de cette thèse se prêtent donc bien à ce type de recherche puisque l'agentivité des femmes lors des processus de consolidation de paix est étudié. Enfin, bien qu'il existe différentes méthodes d'analyses de données qualitatives, les objectifs de cette recherche et le matériel disponible rendent ici l'analyse de contenu ainsi que les entrevues de types semi-dirigées pertinentes.

Cette recherche qualitative, orientée par une perspective féministe, repose principalement sur l'analyse du contenu de documents provenant de sources académiques, gouvernementales et d'organisations internationales telles l'ONU (ONU Femmes), the International Civil Society Action Network's (ICAN), Amnistie Internationale, OXFAM, the Geneva Center for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF), du Centre de recherches pour le développement international (CRDI), etc. Cette méthode de recherche permet ainsi de rassembler un vaste corpus de textes issus de sources variées (articles de revues scientifiques, ouvrages académiques, commissions d'experts, etc.). En outre, l'utilisation de sources secondaires tels les récits de vies

(mémoires), rapportés dans certaines recherches effectuées par ONU Femmes et par The African Center for the Constructive Resolution of Disputes (ACCORD) notamment, offrent un aperçu de la vie et l'expérience de ceux et celles ayant vécu dans une zone de conflit armé et qui ont été l'objet de censure historique. Ce type de littérature permet de rendre visible l'invisible. Bien que l'analyse de contenu soit plus accessible et offre plus de flexibilité, car « elle n'oblige pas à des interactions directes avec les participantes à la recherche » (Olliver et Tremblay, 2000c, p. 139), il m'a fallu toutefois demeurer prudente dans l'interprétation de cette information.

Consciente du fait qu'en privilégiant l'analyse de contenu je n'ai pu questionner les sources ni interroger les auteurs afin d'obtenir des clarifications, je suis demeurée dépendante de cette production, ne pouvant ni certifier son authenticité non plus que sa provenance. En outre, compte tenu du temps nécessaire à la recension et à la lecture des documents, ce type de recherche ne peut être appliqué à un large corpus littéraire sans compter que le traitement exhaustif de chaque document portant sur la participation des femmes aux processus de paix dépasse largement le cadre de ce travail. Par ailleurs, il est important de noter que la question des femmes et des processus de paix est un domaine d'étude en pleine évolution et en expansion et par conséquent, cette thèse ne peut prétendre épuiser le sujet. Toutefois, grâce à des forums internet dont *Linked-In*⁴⁰, aux recommandations de personnes travaillant sur ces questions (Centre Pearson et le DCAF) et à la notoriété de certains auteurs régulièrement cités dans divers ouvrages, il a été possible de recenser plusieurs sources jugé(e)s incontournables quant à la question de la participation des femmes aux processus de paix. Des ouvrages consultés pendant mes

⁴⁰ En effet, des recommandations de la part de spécialistes sur ces questions dans les forums de discussions sur internet ont influencé mon choix. Plusieurs de ces recommandations correspondaient à des documents déjà choisis et ont donc renforcé leur importance et légitimité.

années au baccalauréat à l'Université d'Ottawa complètent ce corpus. J'ai donc priorisé ces derniers. Je tiens à préciser qu'au départ, mon intention était de consulter différents types de documents afin de développer une vue d'ensemble, plus complète et authentique de la problématique et non pas de privilégier une perspective unique, qu'elle soit gouvernementale ou autre et qui aurait risqué d'occulter certaines notions au gré des intérêts défendus. L'échantillonnage documentaire utilisé est donc délibérément varié⁴¹.

En plus d'adopter une approche globale dans l'étude des processus de paix, je tiens à rappeler que j'ai choisi d'étudier et de comparer le déroulement et le résultat final du processus de paix de trois cas de conflits armés bien précis. Plus spécifiquement, je tiens à démontrer à l'aide de ces trois exemples, les similitudes quant aux initiatives et stratégies développées par les femmes afin de participer/siéger à la table de négociations (en tant que participante ou en tant qu'observatrice) et/ou, faire entendre leurs préoccupations lors des pourparlers de paix, ainsi qu'identifier les divers obstacles qu'elles peuvent rencontrer et ce, malgré les contextes post-conflits différents. Il m'apparaît probable de pouvoir ainsi recouper des expériences similaires et mettre en lumière les succès et les échecs des initiatives des femmes pour la paix au-delà de leurs différences.

En outre, la recherche documentaire « se combine aisément avec à peu près toutes les autres techniques de collecte des informations » (Olliver et Tremblay, 2000c, p. 140). Mon processus de réflexion, amorcé dès 2010 et fortement influencé par mes cours à la

⁴¹ Je suis consciente que le choix de consulter différents documents présente certaines limites. Les documents gouvernementaux ou académiques ne sont pas nécessairement comparables en terme de contenu, je n'ai donc pas procédé à une analyse systématique d'un seul corpus de documents (gouvernemental ou autres) mais plutôt opté pour l'examen d'une variété de sources abordant le sujet étudié. Une liste complète des documents utilisés pour l'analyse se trouve en annexe.

maîtrise, m'a amenée à considérer la possibilité de faire des entrevues⁴². J'ai choisi de me tourner vers ceux et celles ayant participé à des rondes de négociations ou à des groupes de discussions en vue des négociations ou ayant travaillé dans le domaine de la sécurité, de la défense et du développement entourant les conflits armés. J'ai tôt réalisé que ces personnes, en raison de leur profession détiennent un savoir et une expertise clés et par le fait même, partagent la responsabilité de veiller à ce que les femmes soient intégrées dans l'ensemble du processus. En effet, les répondants qui ont participé à la série d'entrevues détiennent une expérience et des compétences reconnues dans leur domaine professionnel respectif. Certains sont des auteurs, d'autres des académiciens ou encore, des intervenants dans le monde de la médiation. Bien que je me concentre sur une population différente que mon intention première, deux des participantes Mme Marhaban et Mme Anderlini détiennent une expérience directe dans les négociations à la suite d'un conflit armé non seulement en tant qu'expertes, mais aussi en tant que femmes ayant vécu en zones de conflits tout en étant impliquées dans les efforts de reconstruction. Leurs expériences, indirectement liées aux trois exemples étudiés, restent néanmoins pertinentes dans la mesure où elles apportent un éclairage complémentaire sur la problématique entourant la participation des femmes aux processus de paix. De façon générale, tous les participants travaillent sur la question de la participation des femmes dans les processus de paix et/ou de réconciliation et témoignent d'un désir manifeste d'attirer l'attention de la communauté internationale sur l'importance d'adopter une approche des genres lors des

⁴² Initialement, j'avais l'intention de faire une série d'entrevues avec des femmes résidant au Canada (Ontario et Québec plus précisément) qui auraient participé de façon directe ou indirecte à un processus de paix dans leur pays d'origine. Or, j'ai réalisé les nombreux défis que cela présentait non seulement du côté pratique, mais aussi au plan éthique. Comment pourrais-je prendre contact avec ces femmes? Quels sont les risques (physiques, psychologiques, etc.) pour celles qui décident de participer? Détiennent-elles un statut de réfugié par exemple? En outre, après avoir effectué des recherches auprès d'organismes francophones en Ontario, j'ai constaté que le groupe cible que je cherchais était absent dans cette région.

pour parler de paix. Dès lors, la pertinence de leurs points de vue et leurs impressions sur l'évolution de cette prise de conscience et ces effets contemporains m'apparaît claire.

3.2.1. Processus de recrutement et description de l'échantillon pour les entrevues de type semi-dirigé

Suite à l'approbation du Comité d'éthique de la recherche (CER) de l'Université d'Ottawa reçue au mois d'avril 2012, j'ai entrepris de procéder au recrutement des participants. Ces derniers ont été contactés par courriel⁴³ et à travers des sites spécialisés tels *Linked-In*. Des vingt personnes recensées auxquelles j'avais expliqué mes intentions de recherche, une dizaine ont fait part de leur intérêt. Au terme du processus de recrutement, cinq entrevues ont été planifiées, certaines personnes ayant dû se désister en raison de contrainte de temps ou en l'absence d'autorisation de leur employeur. D'une durée approximative d'une heure, chaque entrevue a été conduite sur une base individuelle et non récurrente. Entre les mois d'avril, mai et juin 2012, j'ai rencontré chacun des participants selon leur disponibilité. Certains, en raison de la distance, ont préféré communiquer en utilisant le programme *Skype*⁴⁴. D'autres ont été rencontrés en personne et une entrevue s'est déroulée au téléphone. L'ensemble des entretiens a été enregistré électroniquement⁴⁵.

⁴³ Les adresses courriel ont été trouvées sur les sites internet des organisations où cette information est disponible (pages profil et répertoire des membres par exemple). Cette information est donc accessible au public.

⁴⁴ Un des entretiens s'est déroulé avec l'utilisation de la caméra (donc en vidéo-conférence). Dans l'autre cas, la caméra de la participante ne fonctionnait pas. L'utilisation ou non de la caméra n'a eu aucun impact/effet sur le déroulement de l'entrevue. À titre de précision, aucun incident technique n'est venu interrompre la connexion ou troubler le déroulement des échanges. L'utilisation de ce programme qui en plus de réduire les coûts (pour le déplacement et les frais téléphoniques associés aux appels interurbains) m'a permis de rejoindre les participantes à l'étranger de façon rapide.

⁴⁵ À titre de précision, aucun enregistrement vidéo n'a été utilisé lors des entrevues.

Ma première entrevue s’est déroulée à la mi-avril avec Mme Shadia Marhaban. D’origine Acehnaise, celle-ci est la fondatrice de l’organisation *Aceh Women’s League* née à la suite de la signature du traité de paix qui, en 2005 a mis fin à plus de trente ans de guerre opposant le mouvement rebel GAM⁴⁶ et le gouvernement indonésien. Fervente activiste des droits de la personne, Mme Marhaban travaille notamment avec d’ex-combattantes et se consacre à l’élaboration de programmes de réhabilitation pour ces dernières (formations, développement des compétences, projets économiques de petite envergure, etc.). Depuis 2010, Mme Marhaban offre ce type d’assistance dans d’autres régions d’Asie notamment en Thaïlande et aux Philippines en plus d’offrir de la formation en médiation aux femmes le désirant et d’organiser des ateliers de gestion de stress post-traumatique. En outre, elle est la présidente du caucus national pour l’implémentation de la Résolution du Conseil de sécurité 1325 qui enjoint les femmes à participer et à s’engager dans les efforts de paix et de reconstruction. Par ailleurs, Mme Marhaban est la seule femme ayant participé aux négociations pour le traité de paix tenu à Helsinki, où elle siégea à la table des négociations en tant que membre du GAM. Elle a gracieusement accepté de partager son expérience avec moi à ce sujet.

Le deuxième entretien eut lieu à la fin du mois d’avril avec le Dr. Vern Redekop, professeur titulaire du programme d’études des conflits de l’Université St-Paul d’Ottawa. Féministe et théoricien des conflits, il est particulièrement intéressé par les questions portant sur les différents types de conflits profondément enracinés⁴⁷ entre groupes identitaires (religieux, ethniques, etc.) ainsi que leur prise en compte dans l’élaboration de stratégies visant la réconciliation. Il est l’auteur de plusieurs articles et livres dont

⁴⁶ Mouvement pour un Aceh libre (*gerakan Aceh merdeka*, mieux connu sous la dénomination « GAM »).

⁴⁷ Version anglophone : « Deep-rooted conflicts »

From Violence to Blessing : How an Understanding of a Deep-Rooted Conflict Can Open Paths to Reconciliation (2002). Dr. Redekop a séjourné au Soudan en 2003 et y a rencontré des acteurs politiques, des coalitions de femmes pour la paix et le *Sudan Council of Churches Women's Group* qui a travaillé dans l'élaboration de stratégies de paix pour le pays. De 1994 à 2000, Dr. Redekop a été président de l'Institut canadien pour la résolution des conflits (ICRC). Il est considéré comme l'un des chefs de file au Canada en matière de résolution de conflits.

La troisième entrevue s'est déroulée au mois de mai avec Mme Sanam Naraghi Anderlini. D'origine iranienne, elle est la co-fondatrice du International Civil Society Action Network (ICAN)⁴⁸, une ONG basée aux États-Unis. Cette organisation travaille étroitement avec la société civile en offrant son soutien aux initiatives pour la paix et la sécurité dans les pays affectés par les conflits armés. De renommée internationale, Mme Anderlini est une éminente activiste cherchant à combler le fossé entre les expériences des femmes en zones de conflits armés et les décideurs politiques au niveau international. Entre 1998 et 2000, dans le cadre des efforts entourant le développement de la résolution 1325 du Conseil de sécurité, Mme Anderlini a été engagée en tant que conseillère principale en matière de politiques par *International Alert*. Entre 2002 et 2005 en tant que Directrice de la Commission des politiques de l'organisme *Women Waging Peace*, elle a mené des recherches novatrices au sujet de la contribution des femmes aux processus de paix. Travaillant directement avec les femmes vivant dans des pays aux prises avec de violents conflits, et auteure de *Women Building Peace. What They Do, Why It Matters* (2007a), Mme Anderlini a abondamment écrit au sujet des femmes et des

⁴⁸ Pour de plus amples détails, voir le site internet suivant : <http://www.icanpeacework.org/>

problématiques liées aux conflits armés. Chercheure, formatrice et écrivaine liée au domaine de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix, elle poursuit maintenant ses efforts au sein d'ICAN, organisation qui a débuté son programme régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord afin de pouvoir collaborer et travailler avec des femmes leaders et activistes dans le monde.

À la fin mai, j'ai rencontré Mme Nicole Charron. Depuis plus de vingt ans, Mme Charron œuvre dans le domaine de la résolution informelle des conflits, la médiation, le coaching en gestion des conflits, le dialogue communautaire et le cercle de guérison. Consultante en développement organisationnel, Mme Charron pratique divers processus de résolution des conflits informels dans le cadre du Mode alternatif de règlement des conflits (MARC), en association avec l'Institut canadien pour la résolution des conflits (ICRC). Elle a fondé Coaching-Training Charron-Poggioli Inc. et travaille auprès de plusieurs organisations publiques, privées, syndicales et communautaires où elle offre de la formation et encadre les clients notamment dans la gestion et le règlement de conflits, la gestion des équipes, le leadership transformationnel, les relations de pouvoir saines, etc. Mme Charron a aussi occupé un poste de direction auprès du programme de résolution de conflits au ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes (DND). Elle a organisé et facilité plusieurs sessions personnalisées de techniques de maintien de la paix et des ateliers de coaching en gestion des conflits auprès du DND et du Ministère de la Défense australienne. Depuis 1995, Mme Charron est chargée de cours à l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et depuis 2009 à l'Université St-Paul où elle offre un atelier de pacification des conflits violents. Elle est présentement inscrite au Doctorat en sciences sociales appliquées à l'UQO.

La dernière entrevue a eu lieu au téléphone en juin avec M. Henri Tremblay. Médiateur et intervenant maintenant à la retraite, M. Tremblay a travaillé en tant que médiateur et intervenant dans le domaine de la diversité au sein de la fonction publique où il y a notamment participé à la mise sur pied des programmes de médiation. Membre émérite du ICRC, il a consacré beaucoup d'efforts aux revendications autochtones et aux initiatives visant l'intégration des femmes et des minorités visibles dans les postes de directions. Associé à de nombreuses organisations ministérielles et syndicales, ces interventions se sont inspirées entre autres, du cercle de guérison hérité des méthodes de résolutions de conflits traditionnelles des Premières Nations.

Tel que mentionné précédemment, cette recherche s'appuie principalement sur des données issues de documents. Toutefois, cette méthode se combine facilement à une autre technique de collecte de données qui est l'entrevue de type semi-dirigée. En effet, celle-ci présente des caractéristiques qui se prêtent le mieux aux objectifs de l'étude puisqu'elle permet souplesse et flexibilité dans la façon (notamment) d'aborder les diverses thématiques que la chercheuse souhaite explorer. Deuxièmement, elle permet d'inclure le participant dans la construction du savoir menant vers une compréhension riche du phénomène à l'étude. Cette compréhension est alors construite conjointement avec le participant (Savoie-Zajc, 2009, p. 344). Par conséquent, les participants doivent être impliqués dans la dissémination des résultats. J'ai donc l'intention de faire parvenir ma thèse aux participants afin que ces derniers puissent voir leur contribution respective à l'avancement du savoir dans le domaine de la paix, de la sécurité et de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Contrairement à d'autres types d'enquête (par questionnaire auto-administré par la poste par exemple), l'enquête par interrogation directe assure « une meilleure garantie de la qualité des réponses : les consignes sont respectées, les questions oubliées sont rares » (Berthier, 1998, p. 142). De plus, l'enquêteur « peut répéter des questions, faire clarifier les réponses et insister pour avoir des réponses complètes » (Berthier, 1998, p. 142). L'enquêteur est donc moins limité par le nombre de questions ce qui permet entre autres de motiver le répondant et de l'encourager à continuer l'entretien jusqu'au bout (Berthier, 1998, p. 142).

Gardant à l'esprit la diversité professionnelle des répondants, j'ai élaboré un questionnaire⁴⁹ portant sur le thème de la participation des femmes aux processus de paix d'ordre général. Plutôt que d'utiliser le questionnaire comme un outil rigide où toutes les questions doivent être posées, j'ai plutôt choisi d'adopter une approche flexible où les questions me serviraient de guide afin de relancer la conversation sur des thématiques que je voulais couvrir. En fait, comme il est précisé dans la lettre de consentement (voir annexe), chacun des participants a été invité à discuter et à répondre à des questions au sujet de son expérience professionnelle auprès des femmes ou, au sujet de ces dernières et de leur participation aux processus de paix. Les questions portent sur l'expérience et les impressions des participants et sont regroupées selon les différentes thématiques reliées au sujet principal, c'est-à-dire, la participation des femmes aux processus de paix. En outre, afin de mettre les répondants plus à l'aise, j'ai décidé de leur faire parvenir une version des questions par courriel quelques jours avant l'entretien afin qu'ils puissent se

⁴⁹ Ce guide d'entrevue est disponible en annexe.

familiariser avec celles-ci. Cette décision leur a ainsi donné l'occasion de me poser des questions ou de me faire part de leurs commentaires avant ou en début d'entrevue.

De plus, afin de m'assurer que chacun avait bien compris ses droits et responsabilités inscrits dans le formulaire de consentement, j'ai pris le temps avant chacune des entrevues de revoir avec les participants les instructions énoncées. Tous ont accepté que leurs noms complets soient identifiés aux fins de cette recherche. Une entente a aussi été conclue entre les participants et moi au sujet des citations directes que j'utiliserais. En effet, trois des répondants ont manifesté le désir d'être averti des citations qui seraient employées dans le document final⁵⁰. En outre, chacun des participants a été informé des risques et des contraintes reliés à sa participation. Le partage d'expériences professionnelles avec la chercheuse impliquait des risques liés à la divulgation d'informations personnelles et par conséquent, un inconfort psychologique et social (au niveau professionnel notamment) pouvait se manifester. J'ai donc pris des mesures nécessaires afin de minimiser ces risques et les participants reçurent l'assurance que l'entrevue serait arrêtée immédiatement si un inconfort devait se manifester. En effet, j'ai insisté sur le fait que cette participation était volontaire et que chacun était libre de se retirer en tout temps et de refuser de répondre à des questions sans subir de conséquences négatives.

À la suite des entretiens, j'ai procédé à la transcription électronique des propos tenus par chacun des participants. De là, j'ai pu dégager certaines thématiques et résumer les commentaires et les remarques des participants. Cette codification initiale, comme le précise Paillé (1994, p. 154), a servi à catégoriser et regrouper leurs propos en

⁵⁰ En outre, j'ai fait parvenir à chacun des participants la description de leur profil respectif afin de vérifier auprès d'eux l'exactitude des informations et me conformer aux exigences éthiques en recherche.

thématiques plus larges, puis permit de faire émerger différentes caractéristiques qui viennent clarifier ma compréhension des propos des répondants. Ainsi, la première analyse des résultats m'a offert la possibilité d'évaluer sommairement la valeur de mes hypothèses et de formuler certaines interprétations (Ghiglione et Matalon, 1998, p. 24). En outre, à la lumière des premiers entretiens et transcriptions j'ai pu revoir le questionnaire, et juger si des changements s'avéraient nécessaires afin de les soumettre à nouveau au comité. Compte tenu de l'expérience professionnelle variée de chaque répondant, j'ai pensé qu'un guide d'entrevue d'ordre général correspondrait le mieux à l'échantillon. Je tiens à souligner que les questions plus spécifiques portant sur les trois exemples (Bosnie, Rwanda⁵¹ et Afghanistan) n'ont pas été utilisées compte tenu du peu de connaissance des participants à leur sujet. Enfin, l'ensemble des questions tels que soumis au comité de déontologie est disponible en annexe.

La prochaine étape (phase du codage), m'a amenée à déterminer l'existence (ou non) de liens entre les différentes catégories définies dans le contenu des documents⁵² et des entrevues. En effet, « ce travail permet de mettre en relation des catégories qui étaient relativement indépendantes les unes des autres jusqu'à ce que leur lien soit explicité » (Paillé, 1994, p. 168). La mise en relation permet donc de rendre visible, peu à peu le réel. D'abord, j'ai pu mieux saisir l'objet de recherche et délimiter plus clairement l'étude. Ensuite, j'ai dégagé, à la phase de la modélisation, les différents enjeux du

⁵¹ En effet, il était prévu initialement de me pencher sur le processus de paix du Rwanda. Or, au cours de mon entrevue avec Mme Anderlini, celle-ci a souligné un point important qui a fait en sorte que j'ai dû apporter une modification au niveau de mes choix d'exemples. En effet, elle mentionne que l'exemple du Rwanda ne constitue pas un processus de paix à proprement parler, puisqu'un des partis au conflit a clairement remporté la victoire (« *It's not as if they had to sit and negotiate an end to the conflict. They won the conflict. Kagame's forces won the conflict* »). L'étude portant sur la participation des femmes à la table des négociations s'avère par conséquent non applicable ici. J'ai donc choisi de me pencher sur le Burundi, pays voisin et dont la population féminine fut impliquée dans l'élaboration de l'accord de paix.

⁵² Une analyse thématique initiale a eu lieu pour le contenu des documents.

phénomène étudiés, rendant ainsi compte « de l'évolution du phénomène, de sa dynamique, de sa différenciation, des blocages qu'il subit, des reflux, et des changements qui le traversent » (Paillé, 1994, p. 176). J'ai finalement conclu le processus d'analyse au moyen de l'interprétation des résultats et de la vérification des hypothèses émises (la théorisation).

3.3. Les limites de la méthodologie

Comme mentionné précédemment, cette recherche vise à faire reconnaître le potentiel des femmes en tant qu'actrices incontournables de tout processus de paix et veut démontrer qu'il est impératif que ces dernières soient incluses et ce, de façon systématique, dans les processus de négociations. Bien que pour des raisons pratiques, je n'ai pu demander personnellement l'avis de ces femmes (les engager dans cette recherche, leur parler ou prendre le temps de les connaître) tel qu'il est fortement conseillé par les chercheurs se préoccupant de l'éthique en recherche (Fox, 2009; Gervais et Estevez, 2011; Mander, 2010; Madlingozi, 2010), cette étude s'adresse principalement à ceux et celles qui œuvrent dans le domaine de la sécurité et du développement. Or, c'est un travail de conscientisation qu'il s'agit de faire auprès de ces derniers. Par conséquent, je tiens à rendre cette étude accessible (et à faire parvenir) à un grand nombre d'organisations et d'institutions reconnues sur ces questions tels the Institute for Security Studies (ISS), the Institute for Inclusive Security (IIS), le Centre Pearson, le Département de la défense nationale (DND), l'Agence canadienne de développement international (ACDI), the University of Pretoria, DCAF, etc. Aux fins de ce travail, j'ai entamé un processus de consultation avec plusieurs membres de ces organisations. De plus, j'ai

aussi l'intention de publier ma thèse dans les journaux électroniques (féministes, de développement et de sécurité, etc.) afin de rendre disponibles les résultats de cette recherche aux professionnels, activistes, académiciens et étudiants intéressés par ces questions.

Rappelons donc que cette recherche se base principalement sur une analyse documentaire. Toutefois, celle-ci se retrouve enrichie par les propos des répondants qui ont participé aux entrevues. Ces derniers offrent donc un aspect unique à ce travail. Je suis pleinement consciente de la taille restreinte de l'échantillon, mais il n'a jamais été dans mon intention de prétendre à l'universalité de leurs expériences. De plus, il n'existe pas de paramètre dans la recherche qualitative pour indiquer si l'échantillon est en nombre suffisant ou non comme le souligne Savoie-Zajc (2007): « La question du nombre reste cependant arbitraire, car elle n'est encadrée par aucune règle précise » (p. 104). Puisqu'il n'est pas question de statistiques dans ce travail j'ai plutôt pensée intéressant d'entendre et de partager les opinions, expériences et visions des spécialistes interrogés au sujet de la participation des femmes aux négociations et à l'univers des processus de paix puisqu'ils détiennent tous une expérience pratique (*hands-on experience*) à ce sujet. En effet, il est de mon avis que ces derniers offrent une perspective intéressante dans la mesure où chacun m'a fait part de ses préoccupations et soulève des questions et des thématiques qui ne sont pas (ou très peu) illustrées dans la littérature portant sur les processus de paix et plus généralement parlant, sur les femmes et les conflits armés. Par conséquent, il est de mon avis que l'analyse de contenu, combinée à des entrevues et des récits de vie rassemblés par ONU Femmes notamment, m'a permis

de mieux saisir la riche diversité des expériences des femmes lors des processus de paix et ainsi, de dresser un portrait plus complet et authentique de leurs expériences.

Cette section a donc présenté le cadre conceptuel et méthodologique employé aux fins de cette recherche. La prochaine partie porte plus spécifiquement sur l'agentivité des femmes dans l'après-conflit, les stratégies formelles et informelles qu'elles mettent en place pour rétablir la paix, participer aux négociations ainsi que les nombreux obstacles qu'elles doivent surmonter pour participer pleinement aux pourparlers de paix.

DEUXIÈME PARTIE

*« [N]egotiating with armed groups, negotiating to keep a hospital open or... playing a very, very integral and critical role in the process. Are they [the women] recognized? Not very much. Are they involved in the peace making? Very ad-hoc, you know depending, sometimes they are ... on some level we sometimes--"ok, let's bring them in", but it's not really systematic. But we see them doing this work »
(entrevue Mme Anderlini).*

Dans la partie précédente, nous avons vu comment les femmes sont affectées par la guerre et les multiples rôles qu'elles peuvent adopter pour assurer leur survie. Nous aborderons maintenant plus spécifiquement le stage « post-conflit » et les stratégies formelles et informelles qu'elles mettent en place pour rétablir la paix, participer aux négociations ainsi que les nombreux obstacles qu'elles doivent surmonter pour participer pleinement aux pourparlers de paix.

Chapitre 4 : Les femmes et les processus de paix

Le présent chapitre porte sur la participation des femmes au sein des processus de négociations, analyse les divers obstacles auxquels elles sont confrontées dans leur recherche d'une participation active et les stratégies qu'elles emploient afin de faire entendre leurs voix. Cette section présente les résultats issus de mes recherches documentaires et des entrevues.

4.1. La fin des hostilités armées ne signifie pas la fin des violences

Il est important de souligner que la fin des hostilités armées (annoncé notamment par une entente de cessez-le-feu et/ou même la signature d'un accord de paix) ne signifie

pas (automatiquement) la fin des violences⁵³ ni le retour de la sécurité pour la population et en particulier pour les femmes (Burke et al., 2001, p. 21; Chinkin, 2003, p. 11). Non seulement ces dernières continuent d'être confrontées à des formes de violences qu'elles ont connues pendant la guerre, mais bien souvent, de nouvelles formes de violences émergent et viennent s'ajouter à leur lot. Plusieurs auteures (dont Meintjes et al., 2001; Sideris, 2001; Pankhurst cité par Kaufman et Williams, 2010, p. 90) soulignent la présence d'un « backlash » contre les femmes à la fin de la guerre. Ce « backlash » représente un phénomène commun puisqu'on peut le constater à travers une variété de conflits présentant des contextes sociétaux, géographiques et économiques différents. Ce dernier se caractérise par l'usage d'un discours « anti-femmes » et par une recrudescence des violences sexospécifiques à leur égard⁵⁴.

Par ailleurs, nul ne peut s'étonner du désir de la population de retrouver la paix ante bellum et de chercher à retourner à ce qu'elle connaissait avant l'éclatement des hostilités. Toutefois, cette volonté peut faire en sorte que des politiques et des efforts de restauration particulièrement préjudiciable aux femmes l'emportent, et ce faisant, mènent à une situation encore moins égalitaire entre les hommes et les femmes à celle qui prévalait avant la guerre. En effet, comme le note Pankhurst (2008) « [w]omen are subject to violence and censure if they do not want to return to old ways of living » (p. 6). L'auteure rajoute que dans un tel milieu spécifiquement malsain pour ces dernières,

⁵³ Certains auteurs (dont Pillay, 2001) vont analyser la nature de la violence avant, pendant et après le conflit et suggérer qu'il existe un continuum de la violence dans ces trois périodes. D'autres auteurs (dont Sideris, 2001) perçoivent la violence en temps de guerre comme un phénomène distinct.

⁵⁴ Deux éléments clés caractérisent ce phénomène. Premièrement, un discours « anti-femmes » accompagné de restrictions associées aux choix de vies de ces dernières concernant l'aspect social, économique et l'activité politique. Deuxièmement, la violence à l'endroit des femmes qui persiste voire même augmente par rapport au niveau atteint pendant le conflit. Ce discours « backlash » peut être véhiculé à travers les institutions étatiques, les médias et dans le quotidien de la vie publique et privée (dans le langage notamment).

« many women prioritize the restoration of peaceful relationships with men, rather than continue to fight for greater rights themselves » (2008, p. 6). Strickland et Duvvury (2003) constatent aussi ce phénomène en précisant que dans des contextes de luttes démocratiques, « women may put aside the gender question as a "luxury" not relevant in a situation of extreme oppression based on class or ethnicity » (p. 8). Toutefois, certains conflits se terminent avec le désir de construire une nouvelle société, comme cela est souvent le cas où des luttes pour la libération (*liberation struggle*) ont été menées et gagnées. Dans des contextes où des préoccupations sur la question des genres ont été soulevées dans le cadre des enjeux politiques d'un conflit (Afrique du Sud); ou dans une situation où les femmes, comme groupe social spécifique, ont reçu une attention particulière pendant le conflit (l'Afghanistan), il peut se manifester une opportunité d'amélioration des droits des femmes au-delà de ce qu'elles connaissaient avant la guerre.

4.2. Après le conflit, processus de paix. Mais... où sont les femmes?

Que ce passe-t-il à la fin d'un conflit? Lorsqu'un cessez-le-feu a été mis en place et que les parties belligérantes semblent vouloir négocier la fin des hostilités et ramener la paix, qu'est-ce que cela signifie pour les femmes? Comme il a été démontré dans les chapitres précédents, les femmes sont immanquablement touchées par les conflits armés dans lesquels elles jouent des rôles prépondérants. Or, à la fin des conflits, quand vient l'heure des délibérations entre les parties en présence, elles sont mises à l'écart tant par simple oubli, que de façon délibérée. Alors, qu'est-ce qui empêche la participation des

femmes aux processus de paix? Pour celles qui réussissent à siéger à la table, comment s'y sont-elles prises? Et parmi celles qui ont participé, quelles furent leurs contributions?

4.2.1. Tout d'abord...de quelles femmes parle-t-on?

Tout comme les femmes sont loin de représenter un groupe homogène, il n'existe pas une seule idéologie, approche ou motivation qui puissent définir les femmes œuvrant pour la paix (*peace women*). Plusieurs d'entre elles sont des intellectuelles ou des académiciennes profondément impliquées dans le féminisme et l'antimilitarisme. D'autres proviennent des groupes armés (nationaux ou autre) motivés par un désir de justice, d'égalité et la volonté de mettre un terme à la discrimination. Bien qu'elles partagent un terrain commun, elles sont aussi aux prises avec le défi que représente la myriade de femmes actives au niveau des *grassroots* (souvent inconscientes des discours tenus sur le féminisme et l'égalité). Toutefois, comme le constate Anderlini (2007a), « of the elite or from the grassroots, educated or not, these women play a transformative role in peacemaking in their societies, through civil society and in official government processes » (p. 9). Ainsi, malgré le fait que leurs motivations et idéologies peuvent s'avérer différentes, leurs visions et revendications pour le futur convergent bien souvent (Anderlini, 2007a, p. 9).

Les difficultés et les dangers de considérer les femmes comme un groupe distinct ont fait l'objet de nombreux débats entre féministes puisqu'une telle conceptualisation conduirait à des généralisations qui à leur tour, mèneraient inévitablement à des exclusions⁵⁵. Bien que ces critiques soient issues d'un raisonnement sensé, je crois, tout

⁵⁵ Voir notamment les travaux de Butler 1990; Mohanty, 1997; et Spelman, 1988.

comme Young (2007) « qu'il existe des raisons politiques et pragmatiques pour insister sur la possibilité de penser les femmes comme une certaine forme de groupe » (p. 7). En effet, dans un premier temps, « sans une certaine perception selon laquelle les "femmes" composent une collectivité sociale, il ne peut exister une telle chose que le féminisme » et dans un deuxième temps, « il n'est pas possible de conceptualiser l'oppression comme un processus systématique, structuré et institutionnalisé » (p. 12-13) si l'on insiste pour considérer les êtres humains comme des individus uniques et variés. Young (2007) argumente en faveur « d'une reconceptualisation de la collectivité sociale que sont les femmes ou de la signification de ce groupe social sur le mode que Sartre décrit comme un phénomène de sérialité » (p. 8). Selon Young, cette approche « permet de concevoir [les femmes] comme un groupe social sans qu'il soit nécessaire de déterminer des attributs communs à toutes [ces dernières] » (p. 8). Ainsi, en étudiant cette problématique par le concept de la structure sérielle développé par Sartre, il est possible « de dire théoriquement que les femmes forment une catégorie sociale plausible tout en évitant les problèmes qui émergent du fait de définir les femmes comme groupe homogène » (Young, 2007, p. 24). En effet, conceptualiser le genre comme une structure sérielle évite toute prétention à uniformiser les femmes. L'âge, l'ethnie, la classe sociale et le niveau d'éducation sont tous des facteurs décisifs, car bien que dans l'ensemble les femmes vivront des expériences diverses lors des conflits armés, ces expériences en temps de guerre seront influencées par ces facteurs.

Par ailleurs, comme le rappelle Masson (1999), il est pertinent de percevoir l'État comme étant « le produit structuré, mais également historique, fragmenté et varié de luttes sociopolitiques diverses dans lesquelles l'action politique des femmes peut "faire

une différence" significative » (p. 11). Aussi difficile que cela puisse paraître pour les femmes, ces dernières ne sont donc pas des victimes passives d'un État patriarcal, mais elles sont à la fois « sujets de structures et sujets agissants » (Masson, 1999, p. 13). Toutefois, ces actrices qui « se retrouvent à représenter les intérêts des femmes, opèrent aussi à l'intérieur de présupposés concernant les femmes, les mères, la famille, les rapports ethniques et de classe, etc., qu'elles ne contestent que bien inégalement, ou encore qu'elles utilisent de manière stratégique » (Masson, 1999, p. 14). Par conséquent, ces femmes peuvent reproduire des relations de pouvoir, des rapports racistes et/ou classistes qui viennent se concrétiser en actions politiques régressives.

Masson (1999) insiste donc sur le caractère complexe et ambigu de l'action politique des femmes en raison de l'imbrication mutuelle des structures et de l'*agency* (p. 14). Dans un contexte de conflit armé, où les écarts entre les riches et les pauvres sont de plus en plus criants, où les disparités entre zones rurales et urbaines en terme de services sociaux se font de plus en plus importantes, où les commandants/chefs des tribus règnent en maître et où le poids des mentalités traditionnelles remettent en question les maigres acquis des femmes, l'*agency* représente peut-être un pari risqué, mais qui s'avère indispensable pour celles qui désirent un meilleur avenir. Les arguments de Young et Masson renforcent donc l'importance d'aborder la problématique des femmes et des processus de paix à l'aide de l'approche intersectionnelle expliquée brièvement dans le chapitre 2.

4.2.2. Et puis après tout... pourquoi inclure les femmes?

Ce questionnement qui me laisse perplexe revient pourtant régulièrement lors de discussions avec mon entourage et même dans les lectures effectuées aux fins de cette thèse. Pourquoi s'interroge-t-on à ce sujet? L'analyse documentaire entreprise aux fins de ce travail révèle quelques éléments de réponses qui pourront convaincre ceux toujours résistant à l'idée que la participation des femmes dans l'ensemble du processus de paix (incluant donc les négociations de haut niveau) est cruciale et ne devrait en aucun cas faire l'objet d'une remise en question.

Dans un premier temps, les femmes et les filles vivent les conflits armés différemment des hommes et des garçons⁵⁶. En effet, certains aspects tels l'âge, l'ethnie et l'identité de genre, vont affecter la façon dont ces dernières deviennent impliquées dans le conflit et vont influencer leur sort pendant et après celui-ci. Ces impacts différenciés des conflits vont engendrer des besoins sexospécifiques particuliers pour ces dernières qui doivent être pris en compte lors des discussions portant sur les initiatives/stratégies de reconstruction et de consolidation de la paix. Dans un deuxième temps, Sweetman (2004) soutient que « the key to peaceful and harmonious societies is democratic decision-making – that is, full and equal participation in governance and all decision-making in social institutions » (p. 3). En d'autres termes, elle préconise que la paix dépend d'une pleine et égale participation des femmes et de tout autre groupe marginalisé, dans les prises de décisions portant sur des questions globale, nationale et/ou locale. La paix durable n'est donc pas possible en marginalisant les femmes des

⁵⁶ La Résolution 1325 est la première résolution à formellement reconnaître ce fait.

processus⁵⁷. Un processus de paix inclusif peut donc être un facteur de stabilisation régionale. Dans un troisième temps, en raison de leurs rôles traditionnels les femmes se retrouvent bien souvent avec la tâche de tout reconstruire (notamment de rebâtir l'esprit de la communauté) or, on ne leur demande que rarement leur avis (Onyejekwe, 2005, p. 303; Shoemaker, 2005, p. 15). Quatrièmement, la guerre mène à une redéfinition des rôles traditionnels accordés aux sexes et permet une relative émancipation des femmes alors que plusieurs d'entre-elles se retrouvent subitement chefs de famille. La fin d'un conflit présente donc des opportunités d'*empowerment*⁵⁸ pour les femmes. Une plus grande participation des femmes pendant la phase de la consolidation de la paix ne peut que favoriser leur engagement et leur contribution lors de la phase ardue qu'est l'implémentation d'un accord de paix (Diaz, 2010, p. 3). Toutefois, ce n'est pas lors de la phase de reconstruction qu'il faut a posteriori s'intéresser à leurs préoccupations. Comme le soulignent Meintjes et al., (2001), « the construction phase is too late for women to assert themselves. The real opportunity for planting the seeds of transformation is during wartime, in conditions of conflict » (p. 10). Ce n'est donc pas après, mais bien pendant le conflit et lors des négociations qu'il faut aborder ces questions. La consolidation des acquis générés par le conflit procède nécessairement de ce « *timing* » sans lequel l'exercice devient une occasion perdue. Pour ces raisons, et parce qu'elles sont souvent

⁵⁷ En effet, plusieurs auteurs nous préviennent que l'exclusion des femmes des processus de paix et de reconstruction représente un risque d'instabilité et de retour aux hostilités. (Carroll et Hall, 1991 et Longwe, 1995 cité par Byrne, 1996, p. 35; Cliveti, 2006, p. 7;).

⁵⁸ *Empowerment* selon la définition de Kabeer (2003), soit; les « processus par lesquels les personnes dépourvues de la capacité à faire des choix (de vie stratégiques) acquièrent cette capacité. » (p. 255). Cette définition implique un processus d'évolution des capacités des femmes à travers les interventions. Ce concept comporte trois dimensions qui « déterminent le contexte dans lequel sont fait les choix » (p. 256), c'est-à-dire, les ressources pour effectuer le choix, les capacités d'action pour appliquer ce choix et les résultats (ou les conséquences) de celui-ci (p. 256).

plus nombreuses que les hommes à la fin d'un conflit, les femmes doivent participer de façon intégrale aux processus de paix.

Aborder les questions de reconstruction post-conflit sans rechercher et valoriser la contribution des femmes, signale l'ignorance de l'essence même de l'appel lancé par la Résolution 1325 du Conseil de sécurité qui « [d]emande à tous les intéressés, lors de la négociation et de la mise en œuvre d'accords de paix, d'adopter une démarche soucieuse d'équité entre les sexes » (S/Res/1325, 2000, p. 3). Selon Chinkin (2003), ceci signifie accorder une attention particulière à deux aspects : premièrement, veiller à l'équilibre entre les sexes dans le processus de paix et deuxièmement, assurer la prise en compte d'une perspective des genres dans les négociations substantielles de l'accord⁵⁹ (p. 8). Bien qu'une référence aux femmes et au genre n'indique pas qu'une perspective des genres ait été adoptée dans l'accord, il est difficile de s'imaginer l'adoption d'une telle perspective sans avoir une plus grande référence au genre et aux femmes (Bell et O'Rourke, 2011, p. 3). De plus, si les femmes assistent aux négociations cela ne signifie pas automatiquement que leur présence sera reconnue comme substantielle et qu'elle aura un impact sur le résultat des négociations (participation symbolique seulement). Mme Marhaban qui a participé aux rondes de négociations pour son pays d'origine, renforce ce point : « *The negotiation part, I don't see that I contributed very much. In fact I failed in the gender issues – to bring gender issues in the peace accord... I want to count that as a lesson learn[ed]* » (entrevue). L'occultation de la Résolution 1325 entraîne des conséquences sur l'accord de paix notamment au niveau des clauses portant sur la réconciliation et la question des genres:

⁵⁹ Chinkin écrit : « gender mainstreaming in the negotiation of the substance of the agreement » (2003, p. 8). En d'autres mots, la perspective d'intégration des genres doit être appliquée à l'ensemble du contenu de l'accord.

« ... we've never been informed about 1325 or anything. So there is this failure in our peace accord about the wording of integration, truth and reconciliation commission, and there are many - many unclear, clauses in the peace accord because gender issues [were] totally neglected »
(entrevue Mme Marhaban).

Il faut donc se méfier des solutions simplistes suggérant qu'il suffirait d'« ajouter quelques femmes et mélanger le tout » pour que les processus de paix soient équitables et représentatifs des besoins des femmes. En effet, « la seule présence d'une femme ne garantit pas qu'elle va représenter les intérêts des femmes en général. Toutefois, tout un groupe de femmes peut faire la différence dans un processus qui ne serait plus dominé par les hommes seulement » (Puechguirbal, 2005, p. 147).

4.3. Stratégies développées pour rétablir la paix ou désamorcer un conflit armé

Alors que les femmes se retrouvent trop souvent en marge des processus de paix formels, elles sont pourtant très actives au sein de la société civile à la fois lors de la guerre et lorsque vient le temps de la réconciliation et de la reconstruction. Les paragraphes suivants présentent quelques exemples des stratégies qu'elles emploient à divers niveaux afin de faire entendre leurs voix contre la guerre.

Les femmes utilisent des méthodes différentes et variées lorsqu'elles ciblent l'arène politique. Certaines vont s'inspirer des mouvements qui militent pour le droit des femmes (*women's rights*) avec un message d'égalité et revendiquant le droit de participer dans les processus de décisions, tout en croyant fermement que les processus de paix devraient promouvoir une relation plus intègre et juste entre les hommes et les femmes. Ces dernières adoptent des techniques et des astuces à la fois modernes et traditionnelles pour promouvoir la paix et la réconciliation. Malgré les difficultés qu'elles peuvent

rencontrer en raison des différences (religions, langues, passé colonial, etc.), qui peuvent représenter des obstacles majeurs aux efforts de réconciliation, elles trouvent des stratégies pour les dépasser. Chants, danses, pièces de théâtre, manifestations dans les rues, vigiles silencieuses et pétitions; les femmes vont raconter leur histoire pour vaincre la haine de l'autre au cours de colloques, de séminaires de formations et même dans des publications (Tuininga, 2003, p. 17; Cockburn, 2007, p. 85). Travail éducatif et de conscientisation, c'est un long combat contre la militarisation, le sexisme et le nationalisme (Tuininga, 2003).

D'autres femmes choisiront de se replier sur leur identité sociale en tant que mères ou filles (Shoemaker, 2005, p. 7). Il s'agit d'un terrain commun sur lequel promouvoir la paix, particulièrement une paix dont la communauté va pouvoir bénéficier. En effet, comme l'explique Kaufman et Williams (2010), « since women know their communities, they can predict acceptance of peace initiatives as well as broker agreements in their own neighborhoods » (p. 30). En raison de leur rôle dans la communauté en tant que mère, épouse et dispensatrice de soins (*caregivers*), elles sont plus susceptibles de connaître les inquiétudes de leur entourage et par conséquent de les dévoiler au grand jour afin de prendre des actions communes pour les contrer. En outre, l'usage d'une telle stratégie de la part des femmes leur permet de forger des liens de confiance entre les parties belligérantes. En effet, leur statut de « simple mère » leur permet de s'afficher en tant que représentante de la population, sans être perçues comme porteuses de motifs ultérieurs (agenda caché, gains personnels, etc.). En Inde par exemple, les femmes Naga (Naga Mothers Association – NMA) se sont appuyées sur l'identité traditionnelle des femmes comme agentes de paix (*peacemakers*), pour attester

de leur rôle en tant qu'arbitres et médiatrices (Shoemaker, 2005, p. 14). Le cas de l'Inde et des femmes Naga est loin d'être unique (Anderlini, 2007a). On retrouve en effet des cas similaires au Sri Lanka⁶⁰, au Libéria et au nord de l'Ouganda. Bien qu'aucune preuve définitive ne permette d'affirmer que les femmes sont intrinsèquement plus aptes que les hommes à générer un climat de confiance réciproque, il m'apparaît évident que dans certains cas les femmes pourraient tirer leur légitimité en tant que négociatrices de leur statut reconnu et accepté de non-belligérantes actives (Anderlini, 2007a, p. 80). Dans certains cas, c'est précisément en raison du fait que ce n'est *pas* leur guerre qu'elles sont perçues comme étant les plus légitimes à forger la paix (Hunt, 2004, p. xxiv).

Toutefois, cette identité présente aussi certaines limites. Par exemple, une telle revendication les rend vulnérables à de violentes répressions (notamment les détentions arbitraires et les violences sexuelles). Car, en s'élevant contre les politiques de leur gouvernement, elles vont à l'encontre des sentiments nationalistes qui surgissent dans ces contextes (elles sont traitées de « traîtresses à leur patrie » et accusées de se livrer à des activités de « trahison politique ») (Tuininga, 2003, p. 67; Goedl, 2009, p. 65).

Bien que la répression et l'intimidation exercées par les régimes autoritaires et les parties en conflit contre les femmes sont largement répandues, ces stratégies ne découragent en rien les femmes et leurs activités pour la paix (Shoemaker, 2005, p. 7). Démontrant à la fois flexibilité, adaptabilité et créativité, les femmes ne sont donc pas des victimes passives, mais œuvrent, à leur manière, au rétablissement de la paix. Jenichen (2010) constate que « [w]omen frequently are among the first who cooperate across

⁶⁰ Au Sri Lanka, « le front des mères a rassemblé quelque 25 000 femmes s'élevant contre la disparition de leurs fils pendant la guerre civile et insistant pour que les autorités rendent des comptes » (Gagné, 2005, p. 48). On peut retrouver des cas similaires en Argentine (Mères de la Place de mai), au Guatemala (Conavigua), en Colombie et même au Salvador. Leur statut de mère leur donne une légitimité et peut, dans certains cas, leur procurer une certaine protection contre l'oppression (UN, 2002, p. 55).

ethnic divisions established and hardened during ethno-political wars » (p. 137). The Institute for Inclusive Security, un centre de recherche dont les efforts visent à promouvoir la participation des femmes aux processus de paix, observe le même phénomène⁶¹. Par exemple en 2002, en Colombie, des groupes de femmes aux origines idéologiques diverses s'unissent lorsque le gouvernement rompt les négociations avec les rebelles des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) et amorce une offensive majeure à leur encontre. La réponse de ces femmes fut d'organiser une manifestation « that mobilized 40,000 marchers against the war and the growing militarization of society » (IIS, 2012). Au Libéria, regroupant les femmes chrétiennes et musulmanes, Leymah Gbowee⁶² ainsi que d'autres, encouragent d'une même voix les parties en conflit à entamer des négociations en 2002. Ces dernières viendront mettre un terme à des années de guerre (IIS, 2012).

L'analyse révèle qu'il est possible que le fait de partager une même expérience, soit la violence et la discrimination réduit l'importance de l'ethnicité et renforce l'identité de genre. Ceci est particulièrement flagrant dans les efforts de réconciliation des femmes suite à la guerre de Bosnie où ces dernières parviennent à trouver un terrain commun d'entente sur lequel rebâtir la confiance et promouvoir le dialogue, un élément essentiel à toute paix durable. Ces dernières vont à la rencontre des autres femmes issues de diverses origines ethniques, elles se rassemblent, elles traversent les ponts et les villages autrefois en territoire ennemi pour se parler, se reconforter, et élaborer ensemble des stratégies pour préserver cette nouvelle paix fragile et reconstruire leur chez-soi (voir l'exemple sur

⁶¹ Pour de plus amples informations, consulter le site à l'adresse internet suivante : <http://www.inclusivesecurity.org/>.

⁶² Mme Gbowee reçoit le prix Nobel de la paix en 2011 en reconnaissance de sa contribution aux efforts de paix ainsi que pour « [her] nonviolent struggle for ... women's rights to full participation in peace-building work » (IIS, 2012).

la guerre de Bosnie dans le chapitre 5). Toutefois, l'instrumentalisation de ces identités pour mettre un terme au conflit n'est pas assurée comme le souligne Cupples (2004). L'auteure se penche sur les identités de genre et comment ces identités – particulièrement les discours sur la maternité - ont été manipulées d'une part par les forces politiques du Nicaragua et utilisées d'autre part par les organisations internationales humanitaires pour faciliter le processus de réconciliation dans les années 1990. Ultimement, ces initiatives de réconciliation s'appuyant sur les identités de genres et employant des discours largement calqués sur une idéologie stéréotypée et « naturellement » partagés par toutes de la « femme victime » et « mère nourricière » se sont avérées des échecs. En effet, les femmes de Waslala n'ont pu mettre de côté leurs animosités engendrées par des années de conflits simplement parce qu'elles étaient des mères ou des veuves. Ainsi, les initiatives de réconciliations ont négligé d'autres facteurs essentiels, tels l'inégalité entre les sexes, le contexte de polarisation politique et l'aspect culturel (qui amène les femmes à s'entre percevoir comme rivale), de telle sorte qu'une réconciliation durable était impossible. L'intersectionnalité est ici illustrée par des réalités complexes qui doivent être prises en compte dans toute tentative d'élaboration d'initiatives de réconciliation.

En coulisse

Étant donné qu'elles se retrouvent généralement en dehors des contextes formels au sein même de leur société, les femmes ont plus tendance à initier (elles-mêmes ainsi qu'au sein de leur communauté) les processus de paix de type informel (Track II/Track III) et à s'y investir davantage. Mme Anderlini commente sur cette réalité lors de l'entrevue: « *Yeah, by virtual way they are. They are not in the formal settings. So if*

they're gonna engage, it's gonna be at an informal level on that second tier. And I mean, that's the challenge can we bring them to the higher level? Do we want [to be] in the higher level? ». En effet, s'impliquer à un niveau supérieur est-il souhaitable? Y seraient-elles plus efficaces? Au Sri Lanka par exemple, le processus de paix commence lorsque les mères des combattants décidèrent d'aller à la rencontre de ces derniers retranchés dans la jungle pour leur parler. Bien que leur implication ait eu lieu à un niveau très informel, celle-ci a permis d'ouvrir l'espace au dialogue et donc à la tenue de pourparlers au niveau formel⁶³ (Track I). Du côté de l'Irlande du Nord, alors que les femmes obtiennent assez de votes pour siéger à la table des négociations en tant que parti politique (donc niveau formel Track I), elles ont la possibilité d'intervenir à un autre niveau lorsque les négociations formelles s'enlisent. En effet, « [...] because the women's party was a mixed Catholic and Protestant party, when the hard line Catholics and the hard line Protestants weren't willing to talk, the women used their own identity to go in and do ... internal mediation » (entrevue Mme Anderlini).

Toutefois, si les mécanismes de résolution de conflit informel (ou Track II) « have provided women with more entry-points for engagement » (UNIFEM, 2009), ces processus font l'objet de bien peu de recherches. Sur ce, il serait intéressant, dans le cadre d'une prochaine recherche, de s'attarder plus attentivement à l'inter-connectivité entre ces processus et au phénomène de leur renforcement mutuel qui les anime.

⁶³ Toutefois, Mme Anderlini soulève certaines problématiques qui peuvent survenir en raison de cette prise de position à l'extérieur des processus formels : « Now, they were doing quite well. I mean, they were talking amongst each other, it was quite constructive. But ... they were outside the high level talks, and the high level talks faltered. So at that point, you know, are the women also tainted because technically they were also part of the [overall peace] process? You know? So I think there are sort of --various dimensions to it » (entrevue).

Au sein des partis politiques

Si certaines femmes parviennent à se rendre et/ou à être représentées lors des négociations formelles, elles y sont présentes non pas parce qu'elles y ont été invitées, mais parce qu'elles sont allées à l'encontre des structures et des normes existantes pour s'y créer un espace (Anderlini, 2007a, p. 68). Alors qu'il n'est pas aisé de faire appel aux parlementaires, politiciens et parti politiques afin de faire valoir leurs objectifs et obtenir leur appui, on ne peut passer outre son importance. Comme le souligne Cockburn (2007), « [m]ost [women] seem to do this political work because practicalities dictate it, not because it's something they particularly enjoy » (p. 165). Le cas de l'Irlande du Nord est particulièrement pertinent comme exemple. Dans le but d'assurer l'inclusivité et la juste représentation, il fut décidé que l'admission aux pourparlers serait déterminée par élection. Risquant d'être marginalisée une fois de plus, et sans avoir été capable d'obtenir un appui au sein des autres partis politiques, les femmes ont opté de créer leur propre parti, le « Northern Ireland Women's Coalition » (NIWC).

Une stratégie semblable est utilisée lors des pourparlers en Somalie. Les seuls cinq clans reconnus comme pouvant légitimement participer aux négociations sont tous dirigés par des hommes et aucun ne voit l'utilité d'y inclure les femmes. Asha Hagi Elmi Amin, fondatrice de l'organisation « Save Somali Women and Children », décide alors de former le sixième clan, le clan des femmes⁶⁴. La bataille fut difficile: « for six months they struggled among themselves and battled with the other clans and the international community to gain formal recognition » (Anderlini, 2007a, p. 69). Surmontant ces obstacles ainsi que les menaces proférées par les chefs de guerre, Amin parvient à siéger

⁶⁴ Notons que ces événements ont lieu quelques mois seulement avant l'adoption de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies en 2000 (Diaz, 2010, p. 2).

en tant que leader du sixième clan à la Conférence de réconciliation nationale de la Somalie ainsi qu'à signer l'accord de paix.

Au niveau international

L'évolution du discours au sujet des femmes et la paix est due aux efforts notables d'organisations de femmes qui ont lutté pour la reconnaissance de leur statut et qui ont travaillé pour changer les notions conservatrices de « la femme victime » et mettre de l'avant les diverses stratégies utilisées par ces dernières en temps de guerre. Ce faisant, elles attestent de leur potentiel d'actrices et révoquent le statut de victime que le discours international leur impose⁶⁵. La reconnaissance par la communauté internationale de l'importance de prendre en compte les besoins sexospécifiques des femmes en temps de conflits armés et de les reconnaître en tant qu'actrices à part entière devant participer aux négociations a été longue à venir. Toutefois, si cette prise de conscience s'est fait attendre, il s'est néanmoins accompli un travail considérable jusqu'à présent.

Il faut attendre jusqu'en 1975, lors de la conférence de Mexico, pour que l'importance de garantir la pleine participation des femmes dans les enjeux relatifs à la paix soit finalement reconnue. Ainsi, c'est à la suite de cette conférence que la CEDEF voit le jour. Cette convention représente un point décisif dans l'histoire des droits des femmes, car elle « envisage la promotion de l'égalité dans l'ensemble des droits humains, civils, politiques, sociaux, économiques et de nationalité, et prévoit des engagements

⁶⁵ En effet, si « quarante-trois dispositions des Conventions de Genève et de leurs protocoles traitent spécifiquement des femmes et des effets des conflits armés » (Gardam et Charlesworth, 1999, p.138), toutes ces dispositions traitent des femmes en relation à autrui et non en tant que personne entière. En outre, comme nous le font remarquer ces auteures, les infractions à l'endroit des femmes, formulées en termes d'atteinte à leur honneur, sont basées sur des caractéristiques sexuelles auxquels les hommes attribuent une importance : soit la chasteté et la pudeur. Ces dispositions se bornent donc à dépeindre les femmes en ne tenant compte que de leurs fonctions sexuelles et reproductrices, c'est-à-dire, uniquement dans une perspective masculine.

nationaux pour en garantir l'exercice » (Procacci et Rosellini 1997 cité par Gaspard 2006, p. 885). En d'autres mots, elle ne se contente pas d'être seulement une déclaration des droits des femmes, mais « énonce un programme d'action pour que les États partis garantissent l'exercice de ces droits » (Gaspard, 2002, p. 49). La Décennie des Nations unies pour la Femme (1976 à 1985) qui suivit cette conférence, a donné lieu à de multiples réflexions au sujet de la paix, du développement et des liens entre les femmes et ces enjeux. Ce n'est que lors de la conférence de Nairobi en 1985 que des stratégies mettant « en évidence le besoin particulier d'intégrer les femmes aux structures nationales et internationales de prise de décision afin d'accroître la participation des femmes à la promotion de la paix et la coopération internationale » sont adoptées⁶⁶ (Turenne-Sjolander, 2005, p. 17). Ce sont les efforts soutenus de la communauté internationale, mais surtout ceux des mouvements de femmes lors de la conférence de Beijing en 1995, qu'une plus grande conscientisation au sujet de la participation et du rôle des femmes dans les mouvements de paix voit le jour. Mais il faudra attendre jusqu'à l'année 2000 pour qu'un texte portant sur ces principes et ayant une valeur juridique contraignante voit le jour. L'adoption unanime de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité s'avère donc une étape importante dans la compréhension par la communauté internationale de l'importance d'intégrer les femmes dans les processus de paix. Elle souligne aussi le succès politique des organisations communautaires visant à faire le pont entre ces dernières, œuvrant au sein des sociétés déchirées par la guerre, et l'appareil international.

⁶⁶ Si les déclarations adoptées lors de ces conférences n'ont pas force de loi, elles représentent néanmoins des outils de pressions politiques dès lors que la société civile s'en emparent.

Ainsi, faire appel à la communauté internationale représente un moyen efficace de faire entendre la voix des femmes et de faire reconnaître la légitimité de ces dernières alors même que leurs propres gouvernements les ignorent. Si, comme le révèle l'analyse, dans la majorité des cas l'initiative provient des femmes elles-mêmes, les efforts de la communauté internationale ainsi que son appui (aussi limité soit-il) ont un effet catalyseur.

Autour de la table

Pour celles qui parviennent à siéger autour de la table des négociations, le combat prend une tout autre dimension. D'un côté, en plus de devoir lutter pour maintenir leur présence et ne pas succomber aux pressions des factions politiques et militaires qui tenteraient de les marginaliser, elles doivent démontrer leur habilité à influencer les discussions et à faire une différence. Ainsi, ces femmes se retrouvent confrontées à un défi additionnel puisqu'elles devront non seulement traiter l'agenda, mais aussi soulever d'autres préoccupations. Parce que le processus de négociation n'est pas une question de « qui perd quoi et combien? » ou « qui gagne quoi et combien? », les participants ne devraient pas être préoccupés par la tentation de tirer le plus grand profit des hostilités, ni de chercher à augmenter leur propre statut. Mais, comme cela a été le cas pour les accords de Dayton, c'est toujours cette atmosphère malsaine d'auto-profitabilité qui prévaut. Or, comme le révèle l'analyse documentaire ainsi que mon entrevue avec Mme Anderlini, les femmes qui réussissent à faire entendre les préoccupations des parties civiles à la table des négociations modifient la substance même des pourparlers en

introduisant à l'agenda de nouvelles problématiques et en offrant des perspectives inédites. Comme le souligne Anderlini (2007a),

« They affect the process, dynamics, relations and ways in which negotiations are conducted. But perhaps most importantly, they come to the table with a more holistic understanding about the actual purpose of the talks and the centrality of interdependence » (p. 74).

En effet, il arrive parfois que le leadership (généralement exercé exclusivement par les hommes) perde le contact avec la réalité sur le terrain. Mme Anderlini évoque à ce sujet une anecdote d'une de ses collègues: « *She tells the story of the men, sitting and having a fight or you know, a dispute over a map about a river. I mean, where to draw the line you know? And the women came along and said "That river's been dry for twenty years!"* » (entrevue). D'un côté, la présence des différentes parties belligérantes à la table des négociations doit être assurée, mais d'un autre côté, amener d'autres voix à la table est une étape cruciale, car elle permet de réduire l'attention mise sur la question de la violence et du partage du pouvoir. Effectivement, accorder une importance démesurée à ces questions fait en sorte que l'on laisse dans l'ombre ce qui se passe sur le terrain et la réalité d'après-guerre non seulement sur la population, mais sur le pays tout entier. Les thématiques que peuvent soulever les femmes, bien que terre-à-terre (« *Again, very bread and butter, very practical, not the sexy stuff* » (entrevue Mme Anderlini)), sont des préoccupations réelles qu'il faut aborder au moment même des négociations. Comme elle le réitère lors de l'entrevue, « *I think women bring a very healthy dose of reality to the process* ». Cette « dose de réalisme » ne peut être que salutaire à l'issue des négociations.

Ainsi, les stratégies que les femmes utilisent sont diverses et varient selon les conflits, les cultures, le lieu et le moment. Des manifestations bruyantes dans les rues

jusqu'aux aux vigiles silencieuses, de la participation politique au niveau national jusqu'aux lobbyings internationaux, sans oublier l'utilisation des médias, tout est bon pour faire entendre leurs voix. De plus, ces dernières sont confrontées à un défi de taille. En effet, il s'agit pour elles de non seulement parvenir à percer (ouvrir) l'espace politique, mais aussi de générer une prise de conscience collective publique dynamique qui rendra crédibles leurs revendications. Les auteurs susmentionnés démontrent donc que les femmes s'impliquent pour la paix à divers niveaux, et ce, de façon individuelle et/ou collective. Strickland et Duvvury (2003) constatent par contre que les contributions de ces femmes aux efforts de paix sont bien souvent non reconnues, voire négligées et même balayées du revers de la main parce qu'elles se manifestent sous des formes non conventionnelles, prennent place en dehors des processus formels de paix, et sont considérées comme étant de simples extensions des rôles sociaux accordés à leur sexe⁶⁷. Cependant, il faut souligner que les femmes elles-mêmes ne perçoivent pas leurs propres efforts comme faisant partie des activités de construction de la paix parce que ces efforts prennent place dans des secteurs dans lesquelles les femmes sont responsables, telles qu'assurer la sécurité de leur personne et celle de leur famille ainsi que les services sociaux. En outre, « because women lack formal political platforms, they often draw credibility and strength from a wider social base and promote their agenda at the grassroots level » (International Alert 1999 et Manchanda 2001 cité par Strickland et Duvvury, 2003, p. 7).

⁶⁷ On retrouve ce même mépris à l'égard des contributions des femmes aux efforts de guerre et de paix en Europe suivant les événements de la Seconde Guerre mondiale comme le souligne Pankhurst : « Women also commonly find their contributions to the war and peace efforts marginalized in both official and popular accounts of war, as happened in Europe immediately after the Second World War » (Pankhurst, 2008, p. 4).

4.4. Les mécanismes qui empêchent les femmes d'avoir accès aux forums de négociations.

Malgré le fait qu'il a été démontré que les femmes sont actives et cherchent à participer aux processus de paix, celles désirant joindre les discussions et les divers forums de négociations sont confrontés à de nombreux obstacles. Pourquoi se retrouvent-elles exclues? Certains diront que cela est dû à la misogynie et au sexisme. Mais la réalité est beaucoup plus complexe. Or, quels sont donc ces obstacles? Comment cerner et expliquer les mécanismes d'exclusions qui perdurent? Et après tout, pourquoi ces mécanismes doivent-ils être dénoncés? Les prochains paragraphes présentent quelques-uns des obstacles nuisant à la participation des femmes à l'ensemble des processus de paix. Ces éléments de réponses proviennent de mes entrevues ainsi que de ma recherche documentaire.

L'absence généralisée des femmes dans des postes de leadership au sein de l'appareil gouvernemental des états en faillite (*failed states*) de partis politiques ou même des organisations non étatiques, est probablement la raison la plus plausible qui explique leur absence des discussions sur la paix. Si certaines femmes détiennent des positions de leadership dans des groupes d'oppositions ou dans le gouvernement comme au Salvador, en Ouganda ou au Sri Lanka, elles restent largement exclues des processus décisionnels de haut niveau. En Ouganda par exemple, l'un des critères sur lesquelles on a sélectionné les délégations pour participer aux négociations a été leur poste, c'est-à-dire, qu'on y a invité le ministre de la Défense, le chef d'état-major de l'armée, et ainsi de suite. Or, puisque les femmes n'occupent pas ces postes, elles sont automatiquement absentes des négociations (Anderlini, 2007a, p. 58).

Par ailleurs, puisqu'elles sont traditionnellement exclues de la sphère politique, il est possible qu'elles détiennent une connaissance limitée de celle-ci. Qui plus est, l'absence d'une capacité de planification stratégique concertée ainsi que la réticence de certaines à s'investir dans le milieu politique compliquent le problème. D'autres ne perçoivent pas leur activisme comme ayant une portée politique alors qu'elles s'en prennent pourtant à des problématiques sensibles et hautement politiques. Bien qu'elles parviennent à sensibiliser le public quant à ces questions, elles restent dans la sphère informelle et ne cherchent pas à obtenir une représentation aux pourparlers de paix. En effet, dans certains cas, les groupes de femmes opteront délibérément pour le boycott des processus formels « preferring to maintain a moral and ethical high ground » (Anderlini, 2007a, p. 59). Par ailleurs, comme le révèle Mme Marhaban, certaines hésitent à s'impliquer au niveau politique après le conflit, malgré leurs demandes d'y être intégrées. En effet, ces dernières

«... are more comfortable inside their own fences, build[ing] their organizations. They are doing a lot in their community. I mean, in Aceh thousands of women and hundreds of women organizations are doing tremendous work. But when it comes to political opportunity "I want to stay out of that". That's the attitude » (entrevue Mme Marhaban).

Deux principales raisons pourraient expliquer ce phénomène. Premièrement,

« ... because of the uncertainty, and post conflict is usually very male-dominated. Because it's an aggressive [atmosphere] still in post-conflict transition, women are not comfortable in dealing with that, women are not comfortable in an aggressive environment » (entrevue Mme Marhaban).

Deuxièmement,

« in post-conflict [settings] many women are building their own organizations in order to help their community. So they would rather be busy and contribute... than directly dealing with this aggressive male

[environment] in business or in other political opportunity » (entrevue Mme Marhaban).

Ces éléments mettent en relief les priorités divergentes qui animent les femmes à la fin d'un conflit. Ces réalités peuvent être à l'origine de divisions internes parmi les diverses organisations, et dans certains cas, elles peuvent affaiblir ces mouvements.

L'exclusion des femmes (et particulièrement de celles représentant la société civile), de ces processus découlent des failles systémiques inhérentes aux structures et aux processus mêmes des négociations⁶⁸ (Hunt, 2004; Anderlini, 2007a, p. 59). En effet, le système visant à résoudre les conflits armés est élaboré et conçu pour les guerres de type interétatiques (dites « classiques »). Or, les conflits contemporains ont pour particularité de prendre place au sein même d'un pays et de jeter les unes contre les autres les communautés qui y vivent côte à côte. Si, « *[a]t the end of World War II you could say "Germany, go home", "England go home", and "home" was a safe space, ... at the end of a civil war "home" is not a safe space* » (entrevue Mme Anderlini). En réalité, la méfiance, la dévastation, l'ostracisation latente, la perspective de retourner côtoyer des personnes qui vous ont causé grand tort, rend l'expérience du retour angoissante et invariablement la fin d'une guerre civile « *does not bring retreat and a safe haven for surviving victims or perpetrators, because too often, there are no front lines from which to retreat* » (Anderlini, 2007a, p. 60). Bien que les parties belligérantes (généraux, chefs d'état-major, leaders politiques) s'avèrent compétentes pour mettre un terme aux

⁶⁸ Cet aspect est aussi soulevé par Mme Marhaban lors de l'entrevue lorsqu'elle explique la réticence des médiateurs à demander l'inclusion des femmes à la table des négociations : « *They couldn't force the warring parties, because the concept of peace negotiation is with the warring parties only. So if the women are not part of the warring parties then they are not entitled to sit in the negotiation table* ».

hostilités et discuter des questions portant sur le partage du pouvoir, ces derniers ne peuvent à eux seuls ramener une paix durable dans leurs communautés.

Les responsables de l'élaboration des politiques (*policy-makers*) affirment régulièrement que la table des négociations ne saurait être le lieu de discussions au sujet de l'égalité des genres et des problématiques sexospécifiques des femmes. Bien qu'ils reconnaissent que ce sont des sujets importants, ces derniers sont d'avis que ces préoccupations devraient être abordées à un stage plus avancé (plus tard) dans le processus. Un tel raisonnement laisse sous-entendre que les femmes se soucieraient uniquement des questions portant sur l'égalité entre les genres et que les problématiques sexospécifiques des femmes ne concerneraient que ces dernières. Force est de constater le refus de considérer les problématiques abordées lors des négociations (et ce, dans leur totalité) comme étant aussi pertinentes pour les femmes que pour les hommes (« women's issues » are very relevant to men as well). Si les expériences vécues par les femmes pendant la guerre permettent de rompre avec le statu quo sur le plan des relations de pouvoir et d'adopter de nouvelles responsabilités, ces questions doivent être abordées lors du processus de paix et non pas lors de la phase de reconstruction. Comme le préviennent Meintjes et al., (2001) « the reconstruction phase is too late for women to assert themselves » (p. 10). Un processus de paix représente un moment historique et un moment critique pour introduire et débattre des principes de démocratie, d'égalité et de liberté.

Nombreux sont les sceptiques qui sous-estiment la capacité, le savoir et l'expérience des femmes à pouvoir s'engager et contribuer de manière efficace à la construction de la paix et de la sécurité (Anderlini, 2007a, p. 61; Cardona et al., 2012,

p. 36). Bien qu'une telle déclaration demande à être davantage étayée, la crédibilité des groupes de la société civile (dont les groupes de femmes) est souvent remise en question (Anderlini, 2007a, p. 61). Certains diront que les groupes de femmes ne sont pas représentatifs de la population; qu'ils sont constitués d'élites et que leurs points de vue et leurs intérêts ne sont pas différents de ceux des hommes. Bien que dans certains cas cette opinion recèle une certaine justesse, il demeure qu'elle peut aussi bien s'appliquer aux hommes. Or, le manque de représentation ou l'élitisme n'est jamais utilisé comme justification pour exclure les acteurs politiques même si le besoin d'un processus plus inclusif est généralement reconnu. L'exclusion des femmes entraîne par le fait même l'exclusion de diverses couches de la société. En effet, contrairement à d'autres groupes pouvant être marginalisés, les femmes reflètent la panoplie d'identités hétéroclites constituant toute société donnée. Elles proviennent de groupes ethniques et culturels différents, de classe sociale, de religion, de groupes d'âge et de factions armées variées, d'allégeances politiques et de région diverses, etc. Elles forment une ressource indispensable pour surmonter les clivages, négocier des ententes et parvenir à des compromis pour ramener la paix; autant de réalités qui constituent d'excellentes raisons d'inclure les femmes dans les efforts de paix.

Dans certains cas, l'exclusion des femmes est encadrée dans la culture locale. Puisque ce sont les parties à la négociation qui décident de leur représentation lors des pourparlers, les tierces parties et la communauté internationale ne peuvent interférer pour des raisons d'ordres « culturelles » diront certains responsables politiques (Anderlini, 2007a, p. 61). Mme Marhaban introduit cette dynamique en soulignant que « *the mediators keep saying "We can't force the warring parties to bring women" and that's*

the issue » (entrevue). Pourtant, les médiateurs mandatés par la communauté internationale peuvent mettre des conditions aux pourparlers. Ces derniers peuvent aussi guider et donner des conseils et en tant que représentant de la communauté internationale, ils peuvent exiger l'adhésion aux standards internationaux dont la mise en force de la Résolution 1325. Nombre de partis à la négociation sont ouvertes à l'idée d'une adhésion aux normes internationales qui améliorent leur crédibilité en tant qu'entité politique et non seulement comme groupe armé. Néanmoins, de nombreux médiateurs n'osent assumer l'intégralité de leur mandat et les requêtes visant à se conformer aux standards (spécialement ceux portant sur les femmes) sont rares (Anderlini, 2007a, p. 61). À ce sujet Mme Anderlini relate son expérience auprès de divers décideurs politiques:

« ...I have a foot in both worlds. But, I do find it so ironic. I've had times when I had Western Christian policy makers state to me, when I say "We must raise this" especially in Islamic countries, turning around and saying to me: "These are Western values and these are Islamic countries---you don't know, you are not being country sensitive" ... And I'm like-- that just shocks me! I find it so ironic that they don't even see the sort of absurdity of their attitude, that they are being "holier than thou". So there's a tendency to almost, like disregard you. Because you are saying something about women, it's like everything else about you gets thrown out. And I find that offensive » (entrevue).

En tant que femme d'origine iranienne, Mme Anderlini met en évidence un paradoxe. Cette anecdote qui met en relief la complexité du raisonnement des décideurs politiques, fait écho au propos tenu par Mohanty (1991) sur l'ethnocentrisme des discours véhiculés par les chercheurs occidentaux au sujet des femmes vivants dans les pays en développement. D'un côté, la perspective occidentale domine les politiques et les pratiques définissant les processus de paix et de l'autre côté, les efforts visant à accorder une place aux femmes sont jugés comme étant à l'encontre de la culture locale et rejetés.

Certes, les réalités culturelles locales demeurent une considération essentielle, mais les idées reçues et les stéréotypes souvent ancrés au sein des équipes de médiations internationales peuvent venir contredire les réalités vécues sur le terrain. « *The assumption from the outside world that this is their culture, where women do not have a role, the women can't say, the women can't meet---that assumption is guiding what we are doing as opposed to the reality* » (entrevue Mme Anderlini). En effet, le Dr. Redekop ajoute, « *who determines what the local culture and cultural values are? Because cultures tend to be very complex, and they're always in flux... Who do you talk to to determine that?* » (entrevue).

Loin de constituer un fardeau, la Résolution 1325 ouvre nombre de possibilités de rendre le processus de paix plus inclusif et donc plus crédible aux yeux de la population. En ce sens, il demeure insuffisant de rechercher la seule contribution des élites dirigeantes alors que le produit final (l'accord) doit être appliqué à la population qui elle, pourrait refuser son contenu et provoquer un retour aux hostilités. Les médiateurs, qui ont maintenant cet outil opportun, doivent en faire usage. « *It is my job ... we have 1325, it's my job to talk to the women and figure out how to bring their voices and there are different ways in which it can be done* » (entrevue Mme Anderlini). Relatant son expérience au Soudan en 2003, le Dr. Redekop soutient que la seule interrogation portant sur la participation des femmes « *Where are the women?* » posée lors des réunions peut avoir des résultats positifs. « *After a few meetings, they caught on and word got out and they started to have women there – because they knew I'd be asking* » (entrevue). Que cette insistance ait été générée par un homme bénéficiant d'une autorité reconnue au sein d'un groupe majoritairement masculin, il n'en reste pas moins qu'elle a eu un impact

favorable quant à la participation des femmes. On peut s'interroger sur la forme d'autorité à la source de cette prise de décision collective : était-elle le fait d'un seul homme? S'agissait-il simplement d'un effet d'entraînement ou peut-on penser que d'autres membres du groupe partageaient cette conviction? Une prise de conscience collective initiale autour de l'absence d'éléments féminins, aurait-elle pu renforcer a priori la décision du groupe? L'expérience du Dr. Redekop reste pertinente.

Les propos du Dr. Redekop et de Mme Anderlini illustrent la complexité des préoccupations des décideurs politiques et ce, malgré leurs bonnes intentions (le désir de respecter la culture locale). L'expérience de Mme Anderlini démontre comment les efforts déployés par les décideurs politiques pour contrer l'ethnocentrisme peuvent engendrer des exclusions et susciter des critiques. Ainsi, il existe plusieurs dimensions qui compliquent l'atteinte et le maintien d'un équilibre entre, d'une part le respect de la culture locale et d'autre part, le respect des normes internationales en matière des droits de la personne.

Les accords de paix dits « neutres » représentent l'un des obstacles majeurs à la participation des femmes dans l'ensemble des processus de paix ainsi qu'à la prise en compte de leurs expériences et besoins sexospécifiques dans la période post-conflit. Traditionnellement, les acteurs engagés dans l'élaboration des accords de paix empruntent un langage neutre en presumant de son applicabilité globale. Or, un accord de paix neutre est par principe discriminatoire à l'égard des femmes puisqu'il ne prend pas en compte les expériences différenciées des femmes et l'impact des décisions prises dans le cadre des négociations sur celles-ci (Chinkin, 2003, p. 2; Strickland et Duvvury 2003, p. 23; Anderlini, 2007a, p. 62; Steinberg, 2011, p. 120). En adoptant une politique de

neutralité des genres lors de l'accord de paix en Angola, les parties n'exigèrent pas la participation des femmes aux délibérations. Le déséquilibre causé par cette exclusion a fait en sorte que la voix des femmes (notamment leurs expériences et opinions) passa sous silence⁶⁹. En plus d'avoir miné les efforts de paix, la légitimité même du processus de paix a été remise en question par « la population et en particulier les femmes – [qui] en étaient venues à considérer le processus de paix comme servant les intérêts des parties belligérantes plutôt que ceux de la société civile » (Steinberg, 2009, p. 13, et 2011, pp. 120-121). Il n'est donc pas surprenant que le processus ait vacillé en 1998 et que les combats aient repris. Le cas de l'Angola est loin d'être unique et les effets dommageables d'un accord de paix neutre sur la population à l'instar notamment de l'accord de paix pour la Bosnie Herzégovine (Dayton), servent de mise en garde pour de futurs processus (Strickland et Duvvury, 2003, p. 23). Il reste à voir si les inquiétudes soulevées à ce sujet devant un processus de paix avec les Talibans en Afghanistan s'avèreront fondées. En effet, « many observers worry that talks about reconciliation with the Taliban in Afghanistan will ignore gender issues and short-change women's rights » (Hassan, 2010 cité par Kuehnast et al. 2011, p. 4).

En dernier lieu, les auteures demeurent partagées quant à l'argument voulant que seul leur sexe justifie la présence des femmes à la table des négociations. D'un côté, il s'agirait plutôt d'insister sur l'adoption d'une perspective des genres lors des négociations plutôt que sur le nombre de femmes autour de la table. Comme le constate

⁶⁹ Par conséquent, « des sujets tels que les personnes déplacées, les violences sexuelles, le trafic d'êtres humains, les abus du gouvernement et des forces de sécurité rebelles, ainsi que la reconstruction des systèmes de soins de santé maternelle et d'éducation des filles, furent généralement ignorés » (Steinberg, 2009, p. 12). Par surcroît, cet accord de paix basé sur 13 amnisties distinctes, pardonnait d'une part, les parties pour des atrocités commises lors du conflit alors que d'autre part, l'une d'elle excusait des actions qui pourraient même être commises 6 mois plus tard.

Jenichen (2010), « [w]omen have often promoted nationalistic and violent agendas » (p. 137). D'un autre côté, comment peut-on promouvoir une plus grande attention aux problématiques sexospécifiques sans une présence féminine autour de la table? L'histoire démontre bien que sans leur présence leurs préoccupations sont très rarement abordées. Bien qu'il s'agisse d'insister sur la qualité et non la quantité, l'un n'exclut pas l'autre. Comme le souligne Mme Anderlini « *I think you need a gendered perspective and it should be a standard aspect of anybody that comes to the peace talks* » (entrevue). Lorsque se pose la nécessaire question d'un niveau de représentativité des intervenantes, Mme Anderlini (entrevue) évoque deux éventualités : d'une part les intervenants masculins invitent leurs épouses, sœurs ou filles qui ne peuvent apporter qu'une contribution superficielle; d'autre part, des femmes commandantes et hauts gradées comme au Salvador ou au Guatemala peuvent se retrouver autour de la table. Dans ces deux cas de conflits armés, ces femmes ont pris part aux négociations sur la base de leur rang et non pas en raison de leur sexe. Toutefois, « *[w]hen those people came in, in those settings, both in El Salvador and Guatemala they ended up being conduits for bringing a gender perspective into the talks* » (entrevue Mme Anderlini). En effet, Luz Méndez a participé aux pourparlers officiels pour le Guatemala. Ses propres expériences ainsi que ses liens avec les divers groupes de femmes ont fait en sorte qu'elle sut développer une perspective des genres à un stade très tôt du processus⁷⁰. Or, s'agit-il d'assumer « *that any women just because they are female will do?* » (entrevue Mme Anderlini) Bien sûr que

⁷⁰ L'inclusion de dispositions en matière d'égalité de genre dans les accords de paix pour le Guatemala ont été particulièrement importante comme le souligne Méndez, puisque ces dernières « [were] adding an extra dimension of meaning and value to the agreements while also increasing their legitimacy » (2005, p. 43). Il s'agit de noter ici que « the inclusion of gender commitments in the accords is the result of women's participation and influence in the peace process » (Méndez, 2005, p. 43).

non. Il est important de clarifier un peu plus « qui » l'on veut voir impliqué dans le processus.

Selon Anderlini,

« [i]t is important for us to qualify a bit more... are we gonna be looking at groups that bring you know, a human's rights perspective to it? Or, have a peace perspective? Who have demonstrated their-- you know? What are we talking about in terms of people around the table? » (entrevue).

Toutefois, il ne s'agit pas ici de qualifier à outrance. L'on risque alors de se retrouver avec des critères impossibles et ceci détourne l'attention et mène vers un débat qui perd de sa pertinence. Mme Marhaban précise que :

« when I'm saying bringing women into the peace negotiation, I don't mean [all] women should be sitting there but really, women with capacity who knows what's the problem and will also give good advice to the men how they should encounter and get a good result with the peace process, you know, for the future » (entrevue).

Ainsi, il ne s'agit pas d'insister sur la présence de n'importe quelle femme simplement en raison de son sexe car, « only if they champion the rights of women independent of their ethnic and political differences can peace-building potentials come into effect » (Jenichen, 2010, p. 137).

L'analyse documentaire et les entrevues dévoilent également une forme d'instrumentalisation des femmes répondant au discours « Nous avons une femme! » essentiel à l'appui de bailleurs de fonds. Des demandes minimalistes fondées par exemple sur le respect de quotas risque de n'entraîner qu'une participation/contribution fantoche des femmes et de les réduire à de simples marionnettes. Comme le constate Mme Anderlini, « So they put forward "their" women and it's not giving space to the

activists or to the ones that are working on these issues » (entrevue). Mme Marhaban énonce cette préoccupation aussi lorsqu'elle souligne « *It is the elite women who will be sitting there and not representing them [the common women]*). *So there's also this problem among the women themselves "Who would be sitting there on our behalf?"* » (entrevue).

Les justifications qui maintiennent les femmes à l'écart des négociations formelles sont nombreuses. Paradoxalement, le phénomène tend à raffermir le désir des femmes d'exprimer leurs opinions, leurs préoccupations et de proposer des solutions au sein même des processus formels. Ces femmes voient dans ces négociations une opportunité de changement, une occasion propice pour vaincre l'oppression et instaurer (ou réinstaurer) les principes de démocratie, de liberté et d'auto-détermination, principes qui sont au cœur de leurs réalités. Elles doivent être parties prenantes de toute décision concernant leur avenir. Le credo doit être : « *Nothing about us without us* » (Steinberg, 2011, p. 125).

4.5. Conclusion partielle

Ce chapitre a démontré l'importance d'inclure les femmes dans l'ensemble du processus de paix. Il a présenté les multiples stratégies utilisées par les femmes afin de se faire entendre et a passé en revue les divers mécanismes qui empêchent les femmes de participer pleinement aux processus de paix. Force est de constater que la participation des femmes aux processus de négociations reste une entreprise complexe. En plus d'être confrontées à des obstacles d'ordre culturel, elles sont aussi, règle générale, défavorisées sur le plan économique (ne peuvent se déplacer à l'international pour assister notamment

aux forums de négociations) et éducatif et souvent ne possèdent que peu ou pas d'expérience à prendre le podium dans les forums à dominance mâle. Comme il a été démontré, l'inclusion des femmes dans l'ensemble du processus de paix est pertinente et indispensable pour instaurer une paix durable pour tous. Comme le prévient Steinberg (2011), « peace itself is not enough to protect and empower women. How we make peace determines whether the end of armed conflict means a safer world for women or simply ushers in a different and in some cases more pernicious era of violence against them » (p. 121). Étant donné la réticence des décideurs politiques de fonder l'inclusion systématique des femmes et de leurs droits dans les efforts de reconstruction post-conflit uniquement sur la base du principe d'égalité des genres, il apparaît clair qu'il faudra faire appel aux arguments reposant sur le principe d'efficacité pour mobiliser leur appui (Jenichen, 2010, p. 138).

Le chapitre suivant considère plus spécifiquement le déroulement de trois processus de paix. Dans chacun des cas, nous examinerons le contexte du conflit, le processus de paix (négociations) et l'impact de ses clauses sur les femmes. Puis, il s'agira d'analyser la contribution des femmes aux efforts de paix et de reconstruction alors qu'elles sont mises à part des négociations.

Chapitre 5 : Exemples de trois processus de paix

Nous porterons à présent une attention particulière à trois conflits armés qui, avec leurs processus de paix respectifs, ont profondément marqué l'histoire des XXe et XXIe siècles. Ces conflits ont été largement documentés et s'avèrent pertinents dans la mesure où ils témoignent de l'évolution des discours à l'égard des femmes vivant en situation de conflits armés ainsi que leurs contributions notables aux efforts de réconciliation et de reconstruction. L'analyse proposée permettra de mettre en relief d'une part les conséquences de l'exclusion systématique des femmes des processus de paix et d'autre part démontrera l'implication de celles-ci (et ce à divers niveaux) dans l'instauration de la paix.

Il faut d'abord se pencher sur la nature, le contenu et l'élaboration des traités de paix. Tel que mentionné précédemment, les traités de paix sont traditionnellement rédigés dans un langage neutre et donc présumé être applicable, juste et approprié aussi bien aux besoins des hommes que des femmes au sein d'une société donnée. Or, bien que les hommes et les femmes puissent avoir en commun le désir de mettre un terme à la violence, il est faux d'assumer que leurs intérêts et leurs priorités dans la reconstruction de leur société ravagée par la guerre soient identiques. Cet aspect sera clairement démontré dans l'analyse des trois processus de paix.

De façon générale, les thèmes couverts dans les accords de paix sont multiples et diffèrent selon le contexte spécifique de chaque société. La durée des processus et la façon dont ils seront conduits varient aussi⁷¹. Il est important d'insister sur le fait qu'un

⁷¹ Par exemple, des tentatives diverses impliquant différents acteurs et propositions peuvent avoir lieu de façon simultanée. Les efforts entourant le processus de paix peuvent être continus ou fragmentés (*on again/off again*) au gré des solutions et méthodes proposées par les acteurs impliqués. Cette description fait référence au processus de paix dit « formel », c'est-à-dire les pourparlers entre les protagonistes qui ont lieu

traité de paix doit être adapté aux besoins de la population et refléter la réalité d'une société donnée. De ce fait, chaque traité est unique. Toutefois, il demeure possible de construire un cadre générique (*framework*) autour du contenu de tout traité de paix. À cette structure viendront se greffer des recommandations plus ou moins pertinentes au contexte spécifique donné et que les partis devront modeler aux réalités et besoins locaux. De plus, tel que mentionné dans le chapitre précédent, bien qu'un terme puisse être mis aux hostilités avec la signature d'un accord, il n'en demeure pas moins que les risques potentiels pouvant mener à une recrudescence de la violence resteront élevés si les problèmes à l'origine du conflit demeurent irrésolus.

Les pressions exercées par la communauté internationale dans la résolution des conflits ainsi que l'obligation générale des États de régler leurs différends par voie de négociation, entraînent nécessairement une influence sinon une implication externe dans tout processus de paix. Selon les cas, des tierces parties intéressées (un gouvernement d'un pays voisin, les Nations unies, l'Union européenne, etc.) peuvent être appelées à parrainer les négociations, financer le processus et coordonner les réunions et voire même jouer un rôle prééminent en tant que médiateur. À ce sujet, il est pertinent d'examiner les responsabilités qui leurs incombent. Mme Anderlini fait valoir ce point en posant la question suivante : « *Once you are a mediator, are you bound by what these two parties say? Or can you look at this situation and say: I think we need to be talking to other people?* » (entrevue). S'il s'agit là d'un élément central de la Résolution 1325 c'est aussi l'un des plus controversés. Les médiateurs doivent jouer un rôle rassembleur auprès des acteurs de la société civile et être en mesure d'évaluer correctement la représentativité

en présence des représentants de la communauté internationale dans le but d'amener une solution politique au conflit. Or, parallèlement à ces processus formels, d'autres processus dits informels peuvent être en cours (voir le chapitre 4).

légitime des acteurs. Mme Anderlini s'interroge : Qu'arrive-t-il lorsqu'un groupe armé du pays X par exemple, « *turns around and says to you "No, no, we represent the women's interests" »* ? (entrevue). L'expérience personnelle de Mme Marhaban acquise lors des négociations de paix pour Aceh en février 2005, illustre clairement ce dilemme. À l'époque, les discussions démarrent littéralement à l'aveugle alors qu'aucune organisation internationale onusienne ni même le pays hôte⁷² n'a exprimé son appui à la Résolution 1325. Privés d'informations et de tout levier légitimisant un mandat élargi, les médiateurs voient s'évanouir plusieurs opportunités d'enchâsser les questions sexospécifiques dans le cadre d'un accord de paix.

« I was not guide[ded]. There [was] no one to guide me, not even from the UN Women or from the representing country... There's no such information about this.... So I was really walking into a negotiation blind. I did not have any information in regards to 1325. Until, a few months after the negotiation, and people start asking questions about this to me and I start "What is that?" that I find information about that and... "Oh my God! Why [did] these people never tell me about – never informed me about this valuable information!?" So we've missed a lot of opportunities on women's issues in our peace accord » (entrevue Mme Marhaban).

Il est illusoire de s'attendre à ce que les parties belligérantes mettent de l'avant l'agenda de la Résolution 1325 particulièrement si les médiateurs pêchent par ignorance ou par manque de zèle. L'examen des trois conflits retenus de même que leurs processus de paix respectifs permettra de mieux illustrer notre propos⁷³.

⁷² L'anonymat est intentionnel.

⁷³ Il m'est malheureusement impossible d'aller en détail dans l'étude de ces trois conflits armés. Les descriptions des événements sont donc brèves malgré leurs complexités respectives.

5.1. La guerre de Bosnie⁷⁴

5.1.1. Mise en contexte et bref historique du conflit⁷⁵

La fédération socialiste de Yougoslavie⁷⁶, connue aujourd'hui sous l'appellation d'Ex-Yougoslavie, commence à s'effriter dès 1991 dans la foulée des déclarations d'indépendance des républiques de Slovénie et de Croatie. Slobodan Milosevic, alors le nouveau président de la Serbie⁷⁷, s'oppose à l'idée d'indépendance et a recours d'office à l'option militaire dans le but avoué de protéger les ressortissants serbes vivant dans les zones frontalières slovènes et croates (Mackenzie, 1993, p. xvii). Des dizaines de milliers de personnes prennent alors la fuite dans l'espoir d'échapper aux violences. En 1992, la Bosnie-Herzégovine déclare à son tour son indépendance. Les soldats serbes, usant du même prétexte, s'introduisent sur le territoire bosniaque et s'en prennent aux populations musulmanes et croates. Dans la foulée, l'armée croate sous les ordres du président Franjo Tudjman, lui-même ouvertement antiserbe et antimusulman, entre aussi dans les régions ouest et sud de la Bosnie afin de protéger les populations croates de ces régions. D'un côté comme de l'autre, l'objectif à peine voilé est de créer des territoires ethniquement « purs » sous leur contrôle (Jenichen, 2010, p. 141).

Faisant usage des circonstances historiques qui avaient plusieurs fois mené à la cristallisation des identités ethniques (serbes, croates et bosniaques⁷⁸), les figures politiques émergentes radicales légitiment leur leadership par le blâme ethnique

⁷⁴ Le conflit au Kosovo (1999) ne sera pas abordé dans ce travail.

⁷⁵ Le conflit de Bosnie s'avère complexe. Une description plus complète que celle offerte ici est disponible en annexe.

⁷⁶ La Fédération socialiste de Yougoslavie dirigé par le maréchal Tito (Josip Broz) est constituée de six républiques : la Serbie, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine, la Slovénie et le Monténégro ainsi que deux régions autonomes : Vojvodina et le Kosovo.

⁷⁷ Il est président de la Serbie de 1989 à 1997 puis président de la République fédérale de Yougoslavie de 1997 à 2000. Il est finalement arrêté en 2001 suite aux accusations portées contre lui par le Tribunal pénal international pour ces crimes commis en Bosnie, en Croatie et au Kosovo.

⁷⁸ serbe-musulmans.

systematique et réussissent à semer la peur, l'insécurité et la haine de l'autre, tout en avançant leur propre agenda politique nationaliste (Oberschall, 2000 et Andjelic, 2003 cité par Jenichen, 2010, p. 141).

En plus d'être « ethnicisée », la violence qui sévit pendant la guerre comporte aussi une dimension « genre ». Les discours nationalistes qui dominent considèrent les femmes avant tout comme des mères, les gardiennes de la famille et de la communauté. Ce faisant, elles deviennent un élément central de l'établissement et du maintien de l'identité culturelle du groupe. La montée des hostilités, justifiée par le besoin de défendre cette identité menacée, transforme alors les femmes en cibles de choix pour les violences à caractère sexuel (Seifert, 1996 et Korac, 2006 cité par Jenichen, 2010, p. 141). En effet, plusieurs auteurs (Gagné et Rioux, 2005; Turenne-Sjolander, 2005; Nahoum-Grappe, 2006) ont souligné le fait qu'en temps de guerre, le phénomène des violences sexuelles est extrêmement varié et changeant⁷⁹. Cependant, cette violence « perpétrée contre les femmes dans le cadre d'un conflit n'a rien d'accidentel : c'est une arme de guerre, un instrument utilisé pour atteindre des objectifs militaires » (Amnistie internationale, 2001, p. 12). Alors que les violences à caractères sexuels sont perpétrées par toutes les parties impliquées dans le conflit en Bosnie, les Serbes de Bosnie donnent à ces pratiques un caractère délibéré où les « opérations » sont calculées et orchestrées pour

⁷⁹ « Le viol comme arme de guerre » est une expression largement utilisée lorsque l'on s'attarde aux effets des conflits sur les populations. Or, cette appellation s'avère trop restrictive lorsqu'il s'agit de rendre compte des réalités sur le terrain particulièrement en ce qui concerne le conflit qui déchira les Balkans. La formulation suivante : « les violences sexuelles comme instruments de guerre », s'avère donc beaucoup plus pertinente puisqu'elle englobe de façon plus holiste les sévices à caractère sexuel infligés aux femmes et aux filles telles les viols individuels et collectifs, l'enlèvement et la prostitution, les camps de détention pour esclaves sexuelles, les grossesses forcées, les mutilations génitales, les stérilisations forcées, etc.

répondre à un objectif spécifique, celui du nettoyage ethnique⁸⁰ (Cockburn, 2007, p. 82; Jenichen, 2010, p. 141). Devant les atrocités commises en Ex-Yougoslavie, le Conseil de sécurité de l'ONU met sur pied en 1993, le Tribunal pénal international pour l'Ex-Yougoslavie (TPIY) qui, pour la première fois dans l'histoire reconnaîtra l'usage du viol comme instrument de nettoyage ethnique et le caractérise de crime de guerre et de crime contre l'humanité (Jenichen, 2010, p. 138; Kaufman et Williams, 2010, p. 43).

5.1.2. Les accords de Dayton

Signé à Paris en décembre 1995 (Hunt, 2004, p. 128), l'accord de Dayton met fin au plus sanglant conflit armé européen depuis la Deuxième Guerre mondiale. Cet accord tire un trait sur quatre années qui ont « fait près de cent cinquante milles tuésEs, environ deux millions de réfugiéEs et un nombre considérable de blesséEs⁸¹ » (Perez, 2007, p. 66). Le nombre exact de morts, de réfugiés, de déplacés et de disparus ne sera jamais connu (Skjelsbaek, 2011, p. 67). Il en est de même pour les victimes et survivantes des viols.

L'accord de Dayton est le produit d'une série rapide d'évènements. Les pressions et les mesures incitatives importantes adoptées par la communauté internationale viennent à bout des réticences des parties belligérantes qui acceptent finalement de se rencontrer. En novembre, les représentants des parties impliqués dans le conflit se rencontrent à Dayton dans l'Ohio (États-Unis) pour négocier un nouveau système politique pour le pays. Alors que le président des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic est

⁸⁰ À titre d'exemple, « Tood Salzman (1998, p. 356) refers to the so-called RAM plan, which was allegedly developed by Serb army officers in late August 1991. This plan mentions raping women and children as an efficient and integral tool in undertaking the ethnic cleansing of Muslims in Bosnia and Herzegovina » (cité par Skjelsbaek, 2011, p. 68).

⁸¹ L'emphasis mise au féminin provient de l'auteure.

inculpé pour crimes de guerre par le tribunal de La Haye, Slobodan Milosevic prend en charge les négociations pour les Serbes. Aucune mesure n'a été prise afin de s'assurer de la représentation des femmes de Bosnie, interlocutrices privilégiées des efforts de paix tout au long du conflit (Hunt, 2004, p. 129). La ratification d'un accord devant mettre fin aux exactions le plus rapidement possible passe donc par une représentation restreinte des parties armées.

Les femmes vont demeurer systématiquement absentes des négociations qui règlent le sort de la Bosnie. Il en est de même des réunions organisées par les représentants officiels de Bosnie ou les leaders de la communauté internationale. Seules exceptions, Tanja Lujic-Mijatovic⁸², l'unique femme des sept membres de la présidence bosnienne; Biljana Plavsic⁸³, principale dirigeante des Serbes de Bosnie et première présidente de la Republika Srpska après la guerre; et Mirjana Markovic cheffe d'un petit parti communiste en Serbie et épouse de Milosevic. Alors que les femmes composent plus de la moitié de la population après la guerre, « their opinions were not sought, nor were their ideas welcome » (Hunt, 2004, p. xviii). Cette omission a compromis les efforts de paix avant, pendant et après la guerre. D'aucuns ont pu supposer que cette exclusion était intentionnelle puisqu'en priorisant les efforts de paix, les femmes devenaient un obstacle aux yeux des dirigeants radicaux engagés par tous les moyens dans leur poursuite d'objectifs nationalistes. Au demeurant, la tradition perdure : les responsables même du déclenchement des hostilités et de la perpétuation des exactions sont invités à planifier et à implanter la paix. Les pourparlers de Dayton permettront aux nationalistes de diviser le pays de la manière la plus avantageuse. Critiqué par les « Femmes en

⁸² Après la guerre, Tanja rejette les valeurs nationalistes serbes. Cette décision lui coûte une position au sein du gouvernement d'après-guerre (Hunt, 2004, p. 143).

⁸³ Elle s'est rendue au tribunal pour crimes de guerre.

noir »⁸⁴, comme étant un « simple accord entre gouvernements, pas entre les peuples », l'accord de Dayton était largement imparfait. Et on le savait bien (Hunt, 2012).

C'est ainsi que « selon l'accord de Dayton, la Bosnie demeurerait un État unitaire constituée de deux entités fortement autonomes, la Fédération de Bosnie-Herzégovine⁸⁵ (FBiH) et la République Serbe⁸⁶ (Republika Srpska), ayant chacune sa propre constitution » (Perez, 2007, p. 66). Les avis sont partagés sur l'accord de Dayton. D'un côté, ce dernier est perçu comme étant un succès puisque le cessez-le-feu a mis un terme aux hostilités. D'un autre côté, l'accord de Dayton a approfondi et consolidé les divisions ethniques, sanctionnant ainsi l'objectif de clivage désiré par les nationalistes qui ont mené la guerre⁸⁷. En effet, l'accord institutionnalise l'ethnicité en facteur décisif dans l'identité politique et sociale divisant ainsi le pouvoir et la représentation de ces citoyens selon qu'ils soient Bosniaques, Croates ou Serbes.

Les conséquences liées à l'exclusion des femmes des négociations de Dayton se font vite sentir notamment au chapitre du retour des réfugiés et des déplacés en matière d'emploi, de la non-prise en compte des réalités engendrées par les violences sexuelles à l'égard des femmes ainsi que du traumatisme causé par la disparition des membres de leur famille. L'accord ne prévoit aucun mécanisme pour l'appréhension des criminels de guerre⁸⁸ rendant difficile notamment le retour des réfugiés et déplacés. Si les Serbes de

⁸⁴ « Femmes en noirs contre la guerre » est un réseau féministe dont la branche yougoslave fut créée en 1991 en opposition à la guerre d'Ex-Yougoslavie (Cockburn, 2007, 86). Ces membres manifestent sur la place publique en silence et toutes habillées de noir. À la fois soutenus par des hommes et des femmes de passage, mais aussi vilipendées et insultées; « Nous mettons nos corps dans l'espace public [...], pour dire halte aux tueries et à la violence de la guerre et de la vie quotidienne » (Tuininga, 2003, p. 64).

⁸⁵ Sous le contrôle des Croates de Bosnie et des Bosniaques.

⁸⁶ Sous le contrôle des Serbes de Bosnie

⁸⁷ Par exemple, « Serb aggression was rewarded with a virtually separate "republic", the Republika Srpska, comprising 49 per cent of the land area of Bosnia-Herzegovina » (Cockburn, 2007, p. 82)..

⁸⁸ En effet, « [t]he peace treaty's constructive ideas were only partially enforced, thus deepening the divisions desired by nationalists who led the war » (Hunt, 2004, p. 128). En effet, bien que l'accord de

Sarajevo ont pu réintégrer leur ville pour d'autres, envisager un retour dans leur propre village et maison s'avère impossible, voire même dangereux. Certains criminels sont demeurés en position de pouvoir (maires, chefs de polices, etc.) et persistent à protéger voire même à ériger en héros national les criminels de guerre inculpés par le TPI (Hunt, 2004, p. 130; Goedl, 2009, p. 66). Difficile alors d'instaurer un climat de réconciliation.

L'instabilité générée par la destruction des structures sociales au terme d'un conflit armé représente un terreau fertile pour le trafic d'êtres humains. Le conflit qui mena à l'éclatement de la Yougoslavie, fut le théâtre d'exactions barbares contre les populations civiles et particulièrement contre les femmes qui furent déshumanisées et abusées sexuellement. Paradoxalement ces réalités, pourtant largement documentées, passèrent sous silence dans l'accord qui mit fin au conflit. Ce n'est que trois ans plus tard que s'élaborent par le biais d'un plan d'action nationale des stratégies pour contrer le phénomène et s'attaquer à la violence sexospécifique qui perdure malgré la fin du conflit. De même, l'accord de Dayton ne fait aucune mention du traumatisme profond qu'a engendré chez un nombre important de survivante et chez une génération de nouveau-nés la violence sexuelle en temps de guerre (Jenichen, 2010, p. 148). Le cas de l'Ex-Yougoslavie est loin d'être unique sur ce point. Par conséquent, l'accord de paix devait refuser d'accorder toute impunité à l'égard de ces violences perpétrées par des milices ou autres individus et demander une enquête et poursuite pénale (Chinkin, 2003, p. 21).

L'accord de Dayton ne contient aucune provision en ce qui concerne la participation politique des femmes bien qu'il prévoit la tenue rapide d'élections. Toutefois, il demande à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Dayton requiert de toutes les parties « to turn in those indicted for war crimes, it didn't provide an enforcement mechanism for recalcitrant local authorities who ignored or protected the alleged criminals » (Hunt, 2004, p. 130).

(OSCE) d'adopter et de mettre en place un programme électoral pour la Bosnie-Herzégovine. Cette requête permit à l'OSCE de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la participation des femmes dans les instances politiques. En effet, « it introduced change in the provisional election rolls so as to require three women to be evenly distributed among the top 10 candidates on each list » (Chinkin, 2003, p. 27). Ceci a mené à des gains électoraux importants pour les femmes à tous les niveaux du gouvernement (État, Entités et Cantons). Cette avancée est le produit de collaborations entre femmes de diverses allégeances politiques et du *momentum* issue de la conférence tenue à Sarajevo intitulée « Women : A new Political Future » et coparrainée par l'OSCE (Hunt, 2004, p. 141).

Ignorer les femmes a manifestement été contreproductif. Il est possible qu'en raison de leurs rôles familial et social, la majorité des femmes de Bosnie aient été fermement engagées à mettre fin à la violence. De même, dans la période post-conflit alors que l'on s'attarde à la tâche redoutable et complexe qu'est la reconstruction, « the exclusion of the majority of the population was a serious and systematic flaw » (Hunt, 2004, p. xix). Il apparaît pertinent de considérer les efforts des femmes pour ramener la paix d'abord au moment où le conflit fait rage, puis au moment où s'amorce la reconstruction du pays.

5.1.3. Contributions des femmes à l'instauration de la paix et à la reconstruction

Les femmes ont été extrêmement actives pendant le conflit, luttant contre la prolifération des violences et tentant de désamorcer les tensions. Dès les années 1990, on note une augmentation remarquable du nombre de militantes impliquées dans des

mouvements anti-guerre et anti-nationaliste. En effet, « [w]omen wanted to show their unwillingness to accept a political power that interfered and affected their personal lives » (Goedl, 2009, p. 66). Lorsque les premières violences éclatent en Slovénie, les mères de soldats serbes se sont opposées aux commandants militaires insistant pour que leur fils leur soit rendu. Le 2 juillet 1991, ces femmes ont mis sur pied une manifestation publique à Belgrade devant l'Assemblée nationale serbe clamant haut et fort : « We haven't borne sons to die for Milosevic! » (Hunt, 2004, p. 12). Le lendemain des centaines de femmes se rendent à Ljubljana, la capitale de la Slovénie pour trouver leur fils et les ramener à la maison/chez eux.

Les femmes sont les premières à collaborer au-delà des clivages ethniques pendant et après la guerre (Helms, 2003; Jenichen, 2010). Bien que leurs rassemblements soient petits et marginalisés sur le plan politique, elles sont les premières à exprimer publiquement leur opposition aux politiques nationalistes, aux tactiques de propagande de peur et de haine et à la militarisation. Ces groupes anti-guerre mettent sur pied des centres pour les victimes et survivant(e)s des violences de guerre, unissant leurs efforts dans la lutte contre les sévices à caractère sexuel et au soutien des réfugié(e)s. Après la guerre, ces dernières coopèrent sur un autre front, celui des droits des femmes en matière de participation et de représentation politique.

Suite aux premières élections de 1996 après la guerre, « women represented only two percent of members of the state-level parliament » (Jenichen, 2010, p. 143). Or, la détermination des femmes à changer cette situation mène à la tenue de conférences dans plusieurs villes dont Zenica, Banja Luka, Tuzla, Sarajevo et Mostar (Jenichen, 2010, p. 143). Lors de ces rencontres, les discussions portent sur la participation et la

représentation des femmes en politique et leur absence généralisée en ce domaine. En juin 1996, plus de cinq cents femmes se rassemblent lors de la conférence « Women Transforming Themselves and Society ». Les organisateurs de la conférence, qui pour la première fois depuis Dayton réunit les représentantes des trois groupes ethniques, ont dû relever de nombreux défis; services téléphoniques déficients et blocages politiques systématiques. En outre, plusieurs participantes ont dû braver les check points militaires de la Republika Srpska pour se rendre à la conférence, risquant représailles non seulement pour elles-mêmes, mais aussi leur famille. Puis, un an plus tard, une autre conférence, celle-ci organisée à Vienne et intitulée «Vital Voices : Women in Democracy » permet la création et le renforcement d'alliances entre les femmes et les nombreuses ONG qui émergent pour la reconstruction du pays, poursuivant ainsi les efforts de stabilisation d'une région encore bien fragile. Confiantes dans leurs capacités à changer le statu quo, leur détermination se transforme en actions plus concrètes en vue des élections générales de 1998. Sont organisées alors discussions publiques, ateliers, programmes radios et télévisés et conférences pour promouvoir et réclamer une participation plus accrue des femmes dans la sphère politique. Durant cette même année, une conférence est organisée cette fois-ci à Sarajevo, rassemblant plus de deux cents femmes issues d'une douzaine de partis politiques. « Women : A New Political Future » qui est co-parrainée par l'OSCE insufflé un nouvel élan dans le domaine politique instaurant une loi exigeant « that women be one in three candidates distributed evenly throughout all party lists » (Hunt, 2004, p. 141).

Les témoignages rassemblés par Hunt corroborent cette expérience. « Women have smaller, but more concrete agendas : everyday life, homes, children⁸⁹ » (Alenka, cité par Hunt, 2004, p. 138). Parce qu'elles n'ont pas (en majorité) combattu pendant la guerre, les femmes trouvent un terrain commun libre de clivages ethniques. Elles peuvent se réconcilier plus rapidement et plus aisément parce que toutes savent qu'elles n'ont pas porté les armes « We were not in the deaths squads » (Alenka cité par Hunt, 2004, p. 138). Par contre, la réconciliation s'avère plus ardue pour les hommes et les jeunes. Pour ces derniers, la peur est toujours présente malgré la fin des hostilités. Plusieurs zones demeurent toujours dangereuses particulièrement pour les jeunes hommes. Certains ont été tués parce qu'ils avaient portés l'uniforme. L'engagement volontaire ou forcé⁹⁰ sous les drapeaux a nécessairement endurci les convictions radicalisantes et complique grandement les efforts de réconciliation. Sur ce, les femmes représentent donc une avenue plus « neutre » pour les efforts de stabilisation.

Des pressions s'exercent afin d'exclure de la place publique le débat mené par les femmes. Par exemple, en Croatie, le discours nationaliste de Trudjman dont la thématique porte sur le retour des femmes au foyer, a donné à l'Église catholique romaine une influence importante sur la société croate. Ce même phénomène ou tendance se constate aussi dans la Republika Srpska, où la foi orthodoxe se nourrit du nationalisme de Milosevic (Cockburn, 2007, p. 103). En Bosnie, celles qui reçoivent de l'aide sont priées de se couvrir la tête par des extrémistes islamiques (Hunt, 2004, p. 139). La guerre

⁸⁹ L'intention de cette citation n'est pas de renforcer la division du travail fondée sur le sexe, mais de mettre l'accent sur différents aspects que l'on doit prendre en considération et de reconnaître que ces derniers sont des préoccupations importantes pour les femmes.

⁹⁰ Cockburn (2007) souligne cette réalité. Lorsque la guerre éclate, plus de 300 000 Serbes en âge de porter les armes préfèrent s'exiler au lieu de combattre. Or, « many more were trapped, faced with compulsory enlistment to fight and kill people they couldn't consider an enemy » (p. 85). En apportant un soutien à la fois moral et politique à ceux refusant de se battre, les femmes trouvent un moyen pratique de promouvoir leurs idées pour la paix et lutter contre les divisions nationalistes.

a renforcé l'influence des autorités religieuses qui demandent le retrait des femmes des postes de responsabilité et de décision où elles pourraient exercer à juste titre une influence modératrice sur l'usage de la violence et la guerre.

Bien que les femmes aient été les premières à passer outre les clivages ethniques, et aient émergé comme les véritables protagonistes d'une réconciliation à long terme entre les communautés ethniques, une telle observation ne doit pas mener vers une essentialisation des différences entre les genres et les comportements par rapport à la violence et à la paix. Or, plusieurs ONG, pays donateurs et agences internationales voyant que les femmes traversaient les barrières ethniques, ont déduit que toutes les femmes étaient fondamentalement plus favorables à la paix et antinationalistes. Une telle conclusion ignore immanquablement le nombre important de femmes qui partagent les visions/idéaux et politiques nationalistes (Jenichen, 2010, p. 145). On leur a confié automatiquement la responsabilité de réconciliation comme étant une extension de leur rôle domestique et donc comme une activité apolitique. Or, comme le rapporte Helms (2003), ces représentations stéréotypées « risk reinforcing patriarchal values, trapping women into domestic roles and excluding them from formal political activities » (p. 16). Ainsi, alors qu'on leur attribut la tâche pourtant très politique de réconcilier les communautés ethniques et de s'occuper du retour des réfugiés, la perpétuation d'une vision essentialistes dans leurs efforts pour la paix, les marginalise une fois de plus du pouvoir décisionnel et de la sphère politique. Cette volonté de traverser les divisions ethniques est loin d'être une caractéristique innée, mais plutôt le résultat d'une construction traditionnelle des rôles accordés aux femmes et dont les institutions internationales se sont fait l'écho. Sur cette base, l'OSCE a encouragé la participation

politique des femmes puisqu'elle s'attendait à ce que ces dernières brisent la dominance des partis nationalistes. Or, lors des élections de 1998, les femmes ont en majorité votée en faveur d'un parti nationaliste (Manning and Miljenko, 2003 et Nordlund, 2003 cités par Jenichen, 2010, p. 145). Ceci met donc en relief la diversité des facteurs auxquels les femmes choisissent de s'identifier. Relatant ses expériences personnelles, Cockburn (2007) note que « each woman had an individual relationship with other identifiers such as race, nation, ethnicity and religion. [...] The ground on which we would find each other and act politically together could only ultimately, be shared values » (p. 101). Cet exemple met en relief une fois de plus la dimension intersectionnelle qu'il importe de prendre en compte dans l'élaboration de stratégies de réconciliation.

5.1.4. Conclusion partielle

Le cas de l'Ex-Yougoslavie démontre clairement que les femmes loin d'être des victimes passives et sans recours, se sont attaquées aux problèmes auxquelles elles sont confrontées, et ce faisant deviennent de véritables actrices. Sans avoir participé aux violences, elles héritent de la tâche de reconstruction. « After war, men are often shattered, unable to function. Women not only work, but they create peace networks, find ways to bring about healing [...] They pick up the pieces, although they usually haven't fired a gun » (Hunt, 2004, p. 283). Alors que l'on continue de sous-estimer la capacité d'adaptation et la résilience des femmes, « *it's either by force or by choice but they have to do it* » (entrevue Mme Anderlini). Au-delà des idées reçues dépeignant les femmes en mode survie, il faut insister sur leurs contributions substantielles au rétablissement d'un

climat de stabilité et de normalité. Comme le souligne Mme Anderlini, il importe de reconnaître cet élément:

« We're not recognizing the resilience that's on the ground. There are problems—clearly, there are problems, but there are also solutions on the ground right here. How do we work with that? And that, to me, is a big piece of work that is critical, and for me, is an important element that gets lost. And then, the next level up is the women who –or very often it is the women- but, who've lost so much and not only they're doing the resilience and sort of staying and trying to sort of survive on a basic level but they're actually going above and beyond » (entrevue).

Tel que démontré, il aurait été pertinent et bénéfique pour l'ensemble de la population d'inclure les femmes lors des négociations qui ont mené à l'accord de Dayton. Les accords ont mis fin au conflit, mais « [it] also helped perpetuate the ethnic chauvinism, fear and greed that had set it off » (Hunt, 2012). Le cas de l'Ex-Yougoslavie démontre clairement que les femmes doivent être incluses dans les efforts de construction de la paix. Non seulement ces dernières détiennent le droit de participer équitablement dans la reconstruction de leur pays, mais leurs activités (visant notamment la réconciliation entre communautés ethniques pendant et après le conflit), représentent des contributions essentielles à l'instauration d'une paix durable.

5.2. Burundi

5.2.1. Mise en contexte et bref historique du conflit

Alors que la guerre continuait de déchirer les Balkans et que l'on refusait de croire aux atrocités perpétrées par les Serbes, un autre conflit éclatait. Sur le continent africain, plus précisément au Burundi un génocide est en marche⁹¹. L'assassinat en 1993

⁹¹ « En se référant à des "génocidaires", les Tutsi indiquent surtout les responsabilités hutu des massacres qui ont eu lieu à la fin de 1993, après l'assassinat de Ndadaye. Par contre, pour les Hutu, le terme

du président (hutu) Melchior Ndadaye⁹² ainsi que des membres de son gouvernement par des officiers tutsis de l'armée, marque le début de la phase la plus récente du conflit au pays (ICHRP, 2007, p. 163). Le coup d'état laisse place à une vague de violences sanglantes perpétrées à la fois par la population hutue contre les tutsis minoritaires et par l'armée à majorité tutsi contre la population hutue en guise de représailles. L'accord du partage du pouvoir en 1994 qui visait à mettre fin au conflit reste lettre morte en raison du décès du nouveau président hutu Cyprien Ntaryamira⁹³. Au cours de la guerre civile, les milices des partis politiques, l'armée, les rebelles, se rendent toutes responsables de crimes contre la population civile;

« les militaires ont mené des campagnes de terreur, procédé à des déplacements forcés de populations et des arrestations arbitraires et ont eu recours à la torture à large échelle. Le gouvernement a suspendu et harcelé les partis politiques et limité la liberté d'expression. Les partis politiques et leurs milices ont organisé des opérations « villes mortes », tenté d'assassiner des politiciens hutus et procédé au nettoyage ethnique de certains quartiers de la capitale. Les rebelles ont également effectué des attaques terroristes sur les routes, enlevé des individus et rançonné la population en mettant en place une administration parallèle » (ICHRP, 2007, p. 164).

Suite au coup d'État de 1996, qui remet Pierre Buyoya au pouvoir⁹⁴, les chefs des pays limitrophes imposent un embargo au Burundi. L'une des conditions imposées pour soulever l'embargo est l'ouverture de négociations avec toutes les parties en conflits y compris ceux à l'extérieur du pays (Dupont, 1998, p. 7).

"génocide" se réfère en premier lieu à des crimes commis en 1965, 1972 et 1988 par l'armée (tutsi) » (Dupont, 1998, p. 18).

⁹² Melchior Ndadaye est le premier président hutu de l'histoire du Burundi à avoir été élu par suffrage universel (ICHRP, 2007, p. 163).

⁹³ Ce dernier décède dans un accident d'avion au côté du président rwandais Juvénal Habyarimana. Cet événement déclenchera le génocide de 1994 au Rwanda.

⁹⁴ Ce dernier est le président sortant lors de l'élection qui mit Ndadaye au pouvoir avec 65% des votes (Dupont, 1998, p. 3).

Si le conflit au Burundi « ne se résume pas à une simple guerre tribale entre hutus et tutsis » (Burke et al., 2001, p. 8), on ne peut dénier l'effet catalyseur de l'ethnicité sur celui-ci. Toutefois, d'autres facteurs entrent en jeu, dont les pénuries alimentaires, la perte de débouchés économiques ainsi que le retour des réfugiés qui viennent exacerber les tensions communautaires ayant pour enjeux le contrôle de territoires. La guerre civile au Burundi a donc profondément déstabilisé la région des Grands Lacs, causant le déplacement de plus de 800 000 personnes⁹⁵.

5.2.2. Les accords d'Arusha

Alors que la majorité de la population burundaise est constituée de femmes (52%) (Burke et al., 2001, p. 13), ces dernières sont délibérément écartées du processus de négociation qui débute en 1996 à Arusha en Tanzanie. Alors que plusieurs représentants de la société civile obtiennent le statut d'observateur, les femmes sont exclues sous prétexte que « no group could claim to represent women or speak on behalf of all Burundian women » (Diaz, 2010, p. 8). Or, plusieurs d'entre elles entretiennent des liens étroits avec diverses organisations féminines au sein de la population située en zones rurale et urbaine (Anderlini, 2007b, p. 22). Confrontées à cet obstacle majeur, mais déterminé à se faire entendre, ces dernières font preuve d'ingéniosité. Avec l'appui d'UNIFEM et d'ONG internationales et faisant usage des réseaux nationaux, ces femmes relaient aux groupes communautaires (*grassroots*) les thèmes abordés lors des négociations tout en sollicitant l'avis des femmes présentes au sein de ces groupes communautaires (Anderlini, 2007b, p. 26). Elles organisent des réunions d'information

⁹⁵ Plus de 517 000 personnes se sont réfugiées en République démocratique du Congo, au Rwanda et en Tanzanie. Dont 85% sont des femmes et des enfants (Burke et al., 2001, p. 8).

ainsi que des débats pour définir les enjeux touchant la population. Parcourant les corridors pendant les sessions pour rencontrer les représentants de la communauté internationale (dont les pays donateurs), et les organisations africaines pour les droits des femmes, elles parviennent finalement à rencontrer le médiateur en chef Mwalimu Julius Nyerere⁹⁶. Suite à cette rencontre, « they were able to hold a special session with the heads of the 19 negotiating parties, present their case and, after initial rejection, finally be allowed in the room » (Diaz, 2010, p. 8). Avec persévérance, et aux coûts d'intenses efforts, sept femmes obtiennent (bien que tardivement) le statut d'observatrices en 2000.

Quelques mois à peine avant l'adoption de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité, alors que les 19 parties au conflit entament une autre ronde de négociations, UNIFEM ainsi que la Fondation Mwalimu Nyerere, convoquent une autre assemblée, la « Conférence multipartite des femmes burundaises pour la paix ». Deux femmes représentant chacune des parties en conflit ainsi que les sept femmes ayant obtenu le statut d'observatrices y assistent. Cet événement qui rassemble les femmes d'origine tutsis et hutu, permet à ces dernières d'élaborer une plate-forme commune de revendications pour la suite des négociations. Subséquemment à la conférence, les femmes rédigent une déclaration portant sur un grand nombre de questions⁹⁷ ainsi qu'une série de recommandations destinées à l'accord de paix. Ces dernières sont alors présentées au nouveau médiateur en chef, Nelson Mandela qui avait précédemment « donné aux femmes l'assurance qu'il souhaitait voir les femmes représentées au cours des négociations » (Burke et al., 2001, p. 31). Il est pertinent de faire remarquer que la

⁹⁶ Nelson Mandela qui succèdera Mwalimu Julius Nyerere, continue à promouvoir l'engagement et l'inclusion des groupes de femmes au niveau des discussions.

⁹⁷ Dont l'éducation, l'accès au microcrédit, l'enseignement, l'accès aux terres, à la propriété et à l'héritage, la représentation des femmes dans les instances politiques, etc.

majorité de ces recommandations sont intégrées dans l'accord de paix global, signé en août 2000 (Méndez, 2005, p. 48; Anderlini, 2007b, p. 24; Diaz, 2010, p. 8). Les participants aux négociations ont reconnu les efforts entrepris par les femmes lors de la conférence qui ont permis de donner une voie aux femmes d'horizons multiples de même qu'ils ont réalisé « que cette démarche constituait une force unificatrice de première importance » (Burke et al., 2001, p. 32).

Ainsi, l'accord de paix du Burundi « [is] striking for the comprehensive way in which [it] address[es] the gender specific concerns of women » (Bell et O'Rourke, 2010, p. 973). Toutefois, il est à déplorer que l'impact du processus de paix ait été dilué en raison des retards au niveau de la mise en application de l'accord (Bell et O'Rourke, 2010, p. 975; Diaz, 2010, p. 22).

5.2.3. Contribution des femmes à l'instauration de la paix et à la réconciliation

Au cours du conflit burundais, les femmes ont démontré à maintes reprises leur agentivité. Dès 1993, ces dernières sont nombreuses à créer et diriger des associations promouvant la paix et la réconciliation. Un an plus tard, le Collectif des Associations et ONG Féminines du Burundi (CAFOB) est créé. Ce dernier « noue des liens avec plusieurs ONG internationales, notamment International Alert et Search for Common Ground, ainsi qu'avec l'UNIFEM » (Burke et al., 2001, p. 15). Plusieurs de ces groupes convoquent des conférences régionales et organisent des séminaires d'informations (notamment sur la CEDEF) en langue kirundi afin de disséminer l'information à l'ensemble de la population.

En 1995, alors que les violences interethniques augmentent, la jeunesse se trouve de plus en plus polarisée. Afin de réduire et prévenir les divisions, « several small women's groups visited schools, informing students about the political manipulation behind violence and encouraging the youth not to get involved with the heightened violent activities » (Anderlini et Stanski, 2007, p. 11). En outre, plusieurs de ces organisations « worked to establish joint Hutu-Tutsi neighborhood security programs to warn citizens against extremists actions » (Anderlini et Stanski, 2007, p. 11). Un autre exemple pertinent provient de l'ONG Search for Common Ground, qui a mis sur pied le programme radio « Heroes ». Ce programme souligne les contributions de personnes ordinaires dans la lutte contre les violences interethniques (Anderlini et Stanski, 2007, p. 10). Accessible à plus de 85% de la population dans la région des Grands Lacs la radio devient donc un outil de choix pour promouvoir la réconciliation entre communautés tutsi et hutu⁹⁸ et ce, en net contraste avec le rôle dominant joué par la presse et la radio locales dans l'incitation au génocide de 1994 au Rwanda.

Les femmes se mobilisent par delà les barrières ethniques, géographiques et politiques afin de promouvoir la réconciliation au sein de leur communauté. En effet, comme le constate El-Bushra et Fish (2007), « women held "cultural days" during which resident and returning women shared food and performed dances for each other, and helped the returnee women resettle by providing land and labour for farming » (p. 9). Plusieurs d'entre elles ont pris des risques considérables en traversant les frontières notamment entre le Burundi et la Tanzanie, pour rencontrer les réfugiés burundais et les persuader qu'ils pouvaient rentrer chez eux (Burke et al., 2001, p. 40).

⁹⁸ Ces informations proviennent d'un article rédigé par Lena Slachmijlder, alors directrice du Studio Ijambo. Cet article est disponible à l'adresse suivante : <http://www.peoplebuildingpeace.org/thestories/print.php?id=90&typ=theme>.

Pour terminer, l'association *Dushirehamwe*, créée en 1996 avec l'appui d'UNIFEM, Search for Common Ground et International Alert, et dont le nom signifie « Mettons-nous ensemble » vise le renforcement des capacités des femmes en matière de promotion de la paix et de la défense des droits de la personne. *Dushirehamwe* offre de la formation en techniques de résolution de conflits. Encourageant les femmes à travailler ensemble pour surmonter leurs différences, l'association atteint un effectif estimé à 7 500 femmes issues de toutes les ethnies à travers le Burundi. L'ensemble de ces initiatives démontre clairement le savoir-faire des femmes dans la promotion de la paix et l'aptitude de ces dernières à élaborer et diriger des projets favorisant la réconciliation tout en prévenant une recrudescence des violences.

5.2.4. Conclusion partielle

L'accord de paix pour le Burundi est donc le produit d'une collaboration entre les hommes et les femmes. Ces dernières ont longtemps revendiqué une place à la table des négociations et elles ont réussi à s'imposer. Par ailleurs, les efforts de ces femmes afin d'être entendues sur les questions portant sur la résolution du conflit et la promotion de la paix, sont d'autant plus remarquables qu'elles sont marginalisées dans l'ensemble des domaines de la société burundaise⁹⁹ (Burke et al., 2001, p. 23).

⁹⁹ Cette « discrimination à l'égard des femmes est manifeste dans l'ensemble de la société burundaise au niveau du pouvoir politique, dans l'administration publique et dans les institutions judiciaires; elle se manifeste même dans l'éducation, l'économie, les services sociaux et les institutions culturelles » (Burke et al., 2001, p. 23).

5.3. L'Afghanistan

Le conflit afghan représente à mon avis, un cas unique dans l'étude de la participation des femmes aux processus de paix. Non seulement ce pays se trouve en plein processus de paix et de reconstruction à l'heure même où je rédige cette thèse, mais la couverture médiatique rapprochée du déroulement du conflit et qui persiste aujourd'hui au moment des négociations, démontre un niveau d'intérêt sans précédent de la part de la communauté internationale. Cette attention a-t-elle nécessairement entraîné un intérêt global dans la participation des femmes au processus de paix? Dans un premier temps toutefois, il est important de faire un retour sur la situation des femmes afghanes et les effets néfastes de plus de 30 années de guerres sur leurs droits et libertés.

5.3.1. Mise en contexte et répercussion de la guerre civile 1978-1996 et de l'intervention militaire en 2001 sur la sécurité et le statut des femmes

Pendant la guerre civile en Afghanistan (1978-1996), des milliers de femmes « ont souffert d'atteintes aux droits humains, exactions commises de façon massive, systématique et acharnée » (Human Rights Watch, 2001, p. 2). Les femmes ont délibérément été prises pour cible sur la base de leur sexe et de leur appartenance ethnique. L'intervention américaine en Afghanistan après les attentats d'Al-Qaïda contre le World Trade Center en septembre 2001 a entraîné la chute des talibans et de leur régime particulièrement oppressif à l'égard des femmes. En effet,

« les talibans [arrivé au pouvoir en 1996], ont cherché à gommer les femmes de la vie publique. Ils ont interdit aux femmes de travailler dans la plupart des secteurs; ils ont empêché l'accès des filles à l'enseignement au-delà du primaire; ils ont défendu aux femmes de sortir publiquement

sans être accompagnées d'un parent proche de sexe masculin (*mahram*) et d'apparaître en public sans porter un vêtement les couvrant complètement de la tête aux pieds (*chadari*) » (Human Rights Watch, 2001, p. 3).

Si d'importants progrès ont été accomplis¹⁰⁰ depuis, il existe encore de très grandes disparités entre les discours et la réalité d'une part, et d'autre part, entre les régions rurales et urbaines de l'Afghanistan. Selon une enquête de Thomson Reuters de juin 2011, l'Afghanistan reste le pays le plus dangereux au monde pour les femmes en raison notamment, des violences, de la guerre et de l'accès limité aux soins de santé (Nijssen, 2012, p. 1).

« Le drapeau américain flotte au-dessus de notre ambassade à Kaboul. [...] Et, aujourd'hui les femmes de l'Afghanistan sont libres », martelait le Président Bush lors de son discours sur l'état de l'Union, le 29 janvier 2002 (Delphy, 2002). Pourtant, le sort des femmes afghanes n'a jamais représenté une préoccupation particulière pour les États-Unis qui « ont sciemment et volontairement sacrifié les Afghanes à leurs intérêts » (Delphy, 2002) notamment, lors de l'invasion soviétique de ce pays en 1979. Or, le discours des dirigeants américains utilisait largement « le langage des droits des femmes pour justifier les bombardements [et] qualifier la guerre contre les talibans en Afghanistan de guerre en faveur des femmes » (Eisenstein, 2010, p. 193). La guerre a peut-être été gagnée, mais la paix, elle se fait toujours attendre.

¹⁰⁰ En effet, depuis 2001, les statistiques et les recherches démontrent une amélioration du statut des femmes en Afghanistan. Voir à ce sujet Stefanie Nijssen « The Peace Process and Afghanistan's Women » (Avril 2012), disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://reliefweb.int/report/afghanistan/peace-process-afghanistan%E2%80%99s-women>.

5.3.2. Les accords de Bonn (La Conférence de Bonn)

En décembre 2001, la première conférence portant sur l'avenir de l'Afghanistan suite à la défaite des talibans, est convoquée à l'initiative du représentant de l'ONU pour l'Afghanistan, Lakhdar Brahimi. À la table des négociations sont présents 28 délégués afghans (25 hommes et 3 femmes), 18 pays de la communauté internationale ainsi que des représentants de l'Union européenne. Deux objectifs principaux font l'objet de cette conférence. Dans un premier temps, il s'agit de créer un consensus sur la formation d'un gouvernement de transition et dans un deuxième temps, d'assurer la sécurité des afghans. Après neuf jours de négociations, les parties en présence parviennent à un accord quant à la composition du gouvernement provisoire ainsi que sur l'échéancier devant mener à l'élaboration d'un système politique démocratique et représentatif (Bordeleau, Radio-Canada.ca¹⁰¹). Hamid Karzai se retrouve alors à la tête de ce gouvernement intérimaire.

Il faut rappeler qu'à cette époque, les engagements pris dans le cadre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité sont en vigueur. L'inclusion des femmes dans les négociations de paix et la résolution de conflit aurait dû être perçue comme étant une exigence. Or, lors des pourparlers de l'ONU tenus à Bonn, seules trois femmes parmi une trentaine de délégués sont présentes. En outre, aucune conseillère en matière d'égalité entre les sexes (*gender advisor*) de l'ONU ne participe aux pourparlers et aucune des organisations de femmes en Afghanistan n'a été invitée à participer (Whitworth, 2004, p. 128). Une large lacune apparaît donc dans l'appareil onusien entre le développement des politiques et leur application. D'ailleurs, il faut souligner que l'ONU a pris toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer une représentation juste des différentes factions

¹⁰¹ Je tiens à souligner que je suis consciente des limites de cette source notamment au niveau de sa validité et de sa fiabilité mais j'estime qu'elle est encore pertinente dans la mesure où elle relate des faits d'ordre général.

tribales de l'Afghanistan (non seulement ceux qui ont joué un rôle dans l'Afghanistan contemporain, mais aussi ceux du passé¹⁰²) à Bonn, alors qu'elle n'a fait aucun effort visant à l'inclusion des femmes et leurs organisations dans ce processus.

Malgré le tollé provoqué par les injustices subies par les femmes sous le joug des talibans, la prise de conscience de la communauté internationale du sort des femmes afghanes et la poursuite des persécutions politiques de ces dernières, leur représentation à la table des négociations formelles reste inexistante. L'attention minimale accordée à la question des femmes et aux problématiques sexospécifiques conduit l'ONG Working Group on Women, Peace and Security à faire part de son inquiétude dans un communiqué; « we are concerned that ... this does not represent a gender integrated approach and the move towards gender mainstreaming agreed upon in Resolution 1325 » (cité par Whitworth, 2004, p. 129). L'attention de l'ONU quant aux questions des femmes et de l'égalité entre les genres demeure épisodique et les actions entreprises s'apparentent à des vœux pieux.

En marge de la Conférence de Bonn où le dossier des Afghanes est ignoré, d'autres associations prennent le relai et des rencontres en parallèles ont lieu (Chinkin, 2003, p. 14; Whitworth, 2004, p. 129). Mis sur pied par des organisations européennes et américaines, dont Égalité Maintenant, la Fondation de la Majorité Féministe, V-Day, le Centre pour les Initiatives Stratégiques des Femmes, et le Lobby Européen des Femmes, en collaboration avec UNIFEM et le conseiller spécial du secrétaire général des Nations unies pour la promotion des femmes¹⁰³ (Whitworth, 2004, p. 129), le « Sommet des femmes afghanes pour la démocratie » réuni une quarantaine de femmes leader de la

¹⁰² Dont l'ancien roi Mohammad Zahir Shah.

¹⁰³ Voir à ce sujet l'article « Afghanistan : La paix, la sécurité et le rôle de la femme » disponible à l'adresse suivante : http://www.equalitynow.org/fr/take_action/afghanistan_action212.

société afghane. Ce sommet a lieu à la Commission européenne à Bruxelles le 4 et 5 décembre 2001. À la fin de cette rencontre, les femmes publient « la Proclamation de Bruxelles », un programme pour la reconstruction de l'Afghanistan. Ce projet insiste sur la participation égale et intégrale des femmes dans l'ensemble de la société afghane, et ce en particulier dans le domaine de l'éducation, des médias et de la culture, de la santé, des droits humains, de la constitution, de la question des réfugiés et des femmes déplacées¹⁰⁴. En d'autres mots, ces femmes se sont réunies pour revendiquer un rôle central dans la reconstruction de leur pays. Au moins une des recommandations issues de la Proclamation sera adoptée par le gouvernement intérimaire, car à la suite des réunions de Bonn, un ministère de la condition féminine (*Women's Affairs*) sera constitué et deux personnalités féminines seront nommées au sein du gouvernement afghan intérimaire (Whitworth, 2004, p. 129). Deux femmes obtiennent un portefeuille ministériel¹⁰⁵ : Sima Simar, ministre de la Condition féminine¹⁰⁶ et Suhaila Siddiq ministre de la Santé publique (Puechguirbal, 2002, p. 160).

¹⁰⁴ Plus spécifiquement, la déclaration présente une série de recommandations demandant notamment « to reopen schools for both boys and girls; restart food programs, vaccination programs, and health centers; include Afghan women lawyers in the development of a new constitution; and require women's participation in the Loya Jirga and all peace processes » (Whitworth, 2004, p. 129). Puechguirbal rajoute : « la protection des femmes contre le mariage forcé et les violences sexuelles, la mise à disposition des femmes afghanes de programmes de formations générateurs de revenus et de renforcement de leurs capacités ainsi que de leurs compétences dans divers domaines spécialisés (Puechguirbal, 2002, p. 161).

¹⁰⁵ Notons ici que ce ne sont pas les dossiers des affaires étrangères, de l'économie, de la sécurité nationale qui sont accordés à ces femmes, mais plutôt des positions se rapportant à des actions d'ordre social et humanitaire; simple prolongement « naturel » de leur fonction domestique (Puechguirbal, 2002, p. 156). En fait, le contrôle des ministères de la Défense, des Affaires étrangères et de la Sécurité intérieure est confié à l'Alliance du nord.

¹⁰⁶ Par ailleurs, le ministère de la condition féminine est resté sans bureau les deux premiers mois du gouvernement intérimaire. Il ne fait aucun doute que ce ministère n'est considéré que comme un symbole.

L'obtention de ces deux portefeuilles ministériels ainsi que la participation des femmes à la Loya Jirga¹⁰⁷ procèdent d'une mobilisation sans précédent des groupes de femmes afghanes notamment, lors du Sommet des femmes afghanes de Bruxelles. Alors que ce sommet a lieu avec le soutien d'UNIFEM (et donc, de l'ONU) on peut s'interroger sur la tenue de deux rencontres parallèles mais distinctes bénéficiant toutes deux de l'appui de l'appareil onusien.

De façon générale, il est décevant de constater que peu de choses ont changé dans les pratiques entourant les processus de négociations, et ce malgré les appels répétés pour une participation égale et intégrale des femmes dans l'ensemble des processus de paix de la part même de l'ONU. Bonn représente le premier véritable test du degré de fermeté avec lequel l'ONU va se conformer à ses propres engagements sous la Résolution 1325, et le résultat est peu probant:

« [...] very little had changed : It was left to women's NGO's and women's machineries within the UN to remind bureaucrats focused on "bringing peace to Afghanistan" that women's involvement in that process, and their views about the creation of a postwar society in Afghanistan were as important as the views of the different political and tribal factions that had been active within Afghan politics for the past three decades » (Whitworth, 2004, p. 129).

Par ailleurs, dès la fin de l'année 2002, la situation en Afghanistan se détériore et l'insécurité à la fois politique et physique joue en défaveur des femmes. En effet, « les luttes qui persistent entre chefs de clan dans certaines provinces et l'absence totale du pouvoir central dans les régions ont des conséquences particulièrement dramatiques pour les femmes et les jeunes filles » (Huber, 2003). Toutefois, la présence des troupes de la

¹⁰⁷ La *Loya Jirga* est une grande assemblée traditionnelle qui « doit être convoquée dans les six mois qui suivent l'instauration de l'Autorité intérimaire afin de mettre en place une autorité de transition qui dirigera l'Afghanistan jusqu'aux élections générales » (Puechguirbal, 2002, p. 160).

FIAS dans la capitale Kaboul a permis d'y instaurer une sécurité dont la population avait bien besoin. Or, même au sein de Kaboul, plusieurs femmes continuent d'être confrontées à des menaces de la part des civils, mais aussi des hommes armés appartenant à diverses factions politiques qui mettent en péril leur sécurité (Human Rights Watch, 2002, p. 1; Jedidi, 2005, p. 166). À l'extérieur de la ville, où les troupes de la FIAS sont absentes, les lois ne sont pas respectées, la sécurité n'est pas assurée et ce sont les seigneurs de guerre et les commandants locaux qui détiennent le pouvoir. Dans ces régions, en raison de l'insécurité, les Afghanes ne peuvent exercer leurs droits les plus fondamentaux ni participer pleinement à la reconstruction de leur pays. Au niveau politique, le gouvernement afghan « est composé d'une coalition de personnalités diverses, allant des libéraux aux ultraconservateurs. [...] Il est par conséquent contraint à négocier avec diverses tendances » (Jedidi, 2005, p. 164), dont un grand nombre de commandants qui n'y trouve aucun intérêt à promouvoir le droit des femmes ou à mettre un terme aux combats. Les femmes n'ont que très peu de rôles au gouvernement, les quelques concessions du gouvernement Karzaï ne sont dues qu'aux pressions internationales et aucun nouveau droit n'a été accordé aux femmes; l'éducation et le droit au travail existaient bien avant les talibans¹⁰⁸.

Si Walby (2000, p. 65) soutient que « ce n'est qu'en quittant la sphère privée que les femmes ont pu acquérir certains aspects de la citoyenneté », une telle action de la part des Afghanes est-elle envisageable, voire même, viable dans un contexte sociopolitique absolument hostile à l'égard des femmes? Malgré ces différents facteurs qui mettent en

¹⁰⁸ En outre, l'insécurité entrave la scolarisation des filles et limite la mobilité des femmes. Les attentats contre les écoles pour filles, la hausse des kidnappings/enlèvements pour rançons et des agressions sexuelles sur les routes, expliquent la réticence des parents à envoyer leurs enfants à l'école surtout lorsque celle-ci est éloignée du domicile. La crainte de la violence contraint les femmes à être moins offensives et les éloigne de la scène publique (Jedidi, 2005, p. 166).

péril les maigres acquis des Afghanes, ces dernières refusent d'abandonner le combat et développent des stratégies pour participer à leur manière à la reconstruction de leur pays.

5.3.3. Contributions des femmes à l'instauration de la paix, à la reconstruction de l'Afghanistan et à la promotion de leurs droits fondamentaux

Au-delà de l'image souvent retenue de victimes passives de l'ostracisme taliban, les Afghanes ont développé des stratégies de survie, luttant à la fois contre la répression et la violence exercées sur elles et leurs familles. Malgré la remontée des talibans et la recrudescence des affrontements, un important groupe de femmes éduquées a décidé de rester au pays. Solidaires avec les femmes de classes moins favorisées, elles travaillent de concert vers l'empowerment des femmes de façon ouverte ou clandestine. Sous les talibans, les Afghanes se sont vues retirer leurs droits à l'éducation. Malgré les menaces elles ont continué leurs activités, ouvrant les portes de leurs propres maisons afin d'assurer l'éducation des femmes, mais aussi des filles et même des garçons. Elles reçoivent une compensation monétaire pour ces services de la part des voisins et des amis, ce qui leur permet alors de survivre. Des organisations non gouvernementales telles que le Women's Vocational Training Center et le Women's Association of Afghanistan, offrent des cours d'anglais et d'allemand ainsi que des cours d'informatiques aux femmes de Kaboul. Certains de ces membres offrent aussi des cours dans les régions rurales du pays et cherchent à développer des activités génératrices de revenus (artisanat, apiculture, couture, etc.). Devant mettre un terme à ces services sous les talibans, ces organisations ainsi que les femmes qui enseignent en secret, choisissent de poursuivre leurs missions

clandestinement malgré les menaces, les risques d'emprisonnement et de torture (Povey, 2003, p. 269).

Après la chute des talibans, les Afghanes démontrent une fois de plus leur forte détermination à retrouver leurs droits. En effet, « they have begun to move towards addressing women's strategic interests by challenging patriarchal gender relations » (Povey, 2003, p. 272). Ces nouvelles stratégies prennent diverses formes dont la publication et la distribution de magazines et de journaux hebdomadaires *Ayeene Zan* (*Women's Mirror*) et *Nature*, la diffusion de programmes de télévision et de radio racontant leurs histoires et démystifiant les idées préconçues notamment au sujet des ménages dirigés par les femmes et leur recours à la prostitution, etc. Avec l'appui des organisations féminines, d'ONG et des médias, ces dernières se sentent plus confiantes (*empowered*) pour affronter les tabous, les préjugés et les stéréotypes bien ancrés à leur sujet (Povey, 2003, p. 268). Ce faisant, elles contribuent à bâtir une société plus égalitaire et plus juste entre les hommes et les femmes.

Non seulement les femmes se mobilisent entre les différentes classes sociales, mais elles développent aussi des liens entre les diverses ethnies et parmi les communautés urbaines et rurales. En 2003, en dépit des risques élevés pour sa sécurité, le Afghan Women's Network a mené des consultations exhaustives avec ces dernières afin d'obtenir leur soutien dans la rédaction d'une Charte des droits des femmes (*Women's Bill of Rights*). Cette Charte aborde un large éventail de questions¹⁰⁹ touchant aux droits des femmes. Même si l'obtention de ces droits constitue un objectif à long terme, une telle initiative a ouvert la voie à des discussions et permet de sensibiliser le public à ces

¹⁰⁹ Notamment, « from their lack of political participation to their demands for equal rights in inheritance and the right to seek divorce » (Anderlini et Shoemaker, 2007, p. 40).

problématiques. En outre, certains points saillants pourront être incorporés dans toute mesure législative future. Anderlini et Shoemaker (2007) font remarquer qu'à son tour, «/[it] provides a legal framework upon which future advocacy efforts can be built » (p. 40).

5.3.4. Conclusion partielle

De façon générale, les réseaux afghans ont permis aux femmes de rester en contact, de partager leurs expériences et leurs ressources intellectuelles tout en développant des stratégies de résistance face au retrait brutal de leurs droits les plus fondamentaux. Plongées en plein conflit armé, les Afghanes ont su tirer partie d'une marge de manœuvre sociale minimale. En outre, leurs organisations ont su s'attirer la confiance et l'appui de leurs communautés respectives¹¹⁰. L'agentivité de ces femmes en période de conflit armé démontre que celles-ci et leurs organisations jouent un rôle critique dans la reconstruction de leur pays¹¹¹. Les Afghanes représentent 65% de la population¹¹². De ce pourcentage, un nombre grandissant d'entre elles devenues veuves ou abandonnées au long de cette guerre civile sont dorénavant à la tête d'une unité familiale. Les décideurs politiques (*policy-makers*) afghan ne peuvent ignorer cette réalité non plus qu'ils ne peuvent escamoter les réalisations remarquables de ces femmes qui ont lieu non seulement dans un contexte de guerre civile et de conflit armé, mais aussi dans une société aux prises avec des pratiques culturelles restrictives persistantes. En effet, le

¹¹⁰ En effet, comme le souligne Povey (2003) « women's secret organisations and networks in Afghanistan were the only functioning organisations that were trusted by the community » (p. 271).

¹¹¹ À titre d'exemple, en 2001, des femmes en zones rurales « began to collect and detonate US cluster bombs – the most dangerous form of unexploded ordnance – following the death of two children » (Conaway, 2007, p. 22). Elles ont recueillis plus de 70 de ces bombes situées près des zones habitées.

¹¹² « Yet women represented an estimated 65 percent of the population in that country, and as a result of war, many were either widows or running households single-handedly as men were away or injured in war » (Anderlini et Stanski, 2007, p. 6).

climat d'instabilité et les violences subsistent encore à l'heure même des négociations entre le gouvernement, les divers chefs de guerre et les talibans¹¹³.

En juillet 2009, la Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan (MANUA) publie un rapport intitulé : *Silence Is Violence : End the Abuse of Women in Afghanistan*. Ce rapport décrit et dénonce la violence omniprésente à l'égard des femmes qui persiste malgré la fin du régime des talibans et qui empêche la participation des femmes à la vie publique. Comme l'indique le rapport, « such violence is not openly condoned but neither is it challenged nor condemned by society at large or by state institutions » (MANUA, 2009, p. 1). Effectivement, il existe un climat d'impunité face à la violence, particulièrement à l'égard des agresseurs sexuels¹¹⁴..

Les femmes qui luttent pour leurs droits sur la scène politique s'exposent à d'importants risques. L'intimidation, le harcèlement, les menaces de mort (pour elles-mêmes, mais aussi dirigées envers leur famille) et les attaques sont monnaie courante pour celles désirant investir le domaine public. Plusieurs femmes affectées à des postes gouvernementaux, des élues, des femmes travaillant pour des ONG et pour des organisations humanitaires ou militant activement pour la promotion des droits des femmes ont reçu des menaces, ont été victimes d'intimidation voire même y ont laissées

¹¹³ Encore aujourd'hui, la situation reste complexe en Afghanistan. Pour une analyse plus détaillée du phénomène de l'instrumentalisation des femmes, notamment dans les discours politiques des gouvernements occidentaux, veuillez consulter les ouvrages de Turenne-Sjolander et Trevenen (2010a et 2010b) puis Turenne-Sjolander (2013).

¹¹⁴ Les auteurs de ces crimes sont très souvent des individus puissants et influents, jouissant d'une immunité qui les met à l'abri d'arrestations et de poursuites judiciaires (MANUA, 2009, p. 2) alors que la survivante devra vivre avec ce stigma pour le reste de sa vie. En outre, « la commission des droits de l'homme des Nations unies pointe [sic] qu'il est très rare que des poursuites judiciaires soient engagées contre les auteurs d'actes criminels à l'encontre des femmes » (Treiner, 2006, p. 105), puisque cette violence, dès qu'elle se manifeste dans le milieu familial, est considérée comme une affaire privée.

leur vie¹¹⁵. Par conséquent, certaines d'entre elles adoptent des stratégies d'évitement, d'autodéfense, d'autocensure, tendent à minimiser leurs déplacements et même à quitter leur emploi (Morgan, 2008, p. 7; Sengupta, 2008). Celles qui en ont les moyens optent pour l'immigration (Povey, 2003, p. 269). Or, « ces restrictions portent atteinte à la dignité humaine des femmes et menacent leur droit même à la vie » (Human Rights Watch, 2001, p. 3).

Il apparaît essentiel que le processus de paix et de reconstruction tienne compte de la dimension du genre et des besoins sexospécifiques des hommes et des femmes. Cet avis semble être au cœur des préoccupations de la population afghane. « Le Dialogue du Peuple »¹¹⁶, un processus de consultations incluant 78 groupes de discussions disséminés sur l'ensemble du territoire afghan qui eu lieu au mois d'octobre 2011, révèle que les hommes tout comme les Afghanes, s'inquiètent que les droits des femmes ne soient sacrifiés sur l'autel de la paix. Le Dialogue prend note que plusieurs des 1 500 participants interviewés sont d'avis que les droits des femmes à l'éducation, au travail et au libre mouvement dans l'espace public ne devraient pas faire lieu de compromis et qu'un retour à l'ère des abus contre les femmes par les talibans ne devrait pas être autorisé (Nijssen, 2012, p. 2). Bien qu'on peut constater le soutien d'une vaste partie de la population afghane à la cause des femmes ainsi qu'une prise de position de la part de personnalités éminentes (*high profile*) comme Zalmi Rassoul ministre afghan des

¹¹⁵ À titre d'exemple, en 2005, le journal *The Independent* a interviewé cinq femmes qui luttèrent activement pour la reconstruction de leur pays. Trois ont été assassinées, une quatrième a dû s'exiler après avoir échappé de justesse à un attentat (Kim Sengupta, « Women who took on the Taliban – and lost », *The Independent*, 2008).

¹¹⁶ Aussi connu sous son appellation anglophone « The Afghan People's Dialogue on Peace », ce dernier a été facilité par la MANUA.

Affaires étrangères et de Hilary Clinton secrétaire d'État américaine¹¹⁷ qui ont tous deux fait le vœu de protéger les droits des femmes afghanes, la question demeure toujours pertinente. En effet, l'inquiétude évoquée par les citoyens et citoyennes au sujet d'éventuelles concessions portant sur les droits des femmes par ce Dialogue n'est malheureusement pas sans fondement. Les chercheurs et experts tel Nijssen (2012) qui suivent de près le déroulement du processus, soulèvent des doutes.

¹¹⁷ Avec le retrait des troupes internationales de l'Afghanistan prévue pour 2014 et les élections qui se préparent aux États-Unis, « there is a looming fear that women's rights will be negotiated away in the quest to end the war » (Lemmon, 2011). L'appui des États-Unis à la cause des femmes afghanes serait-il encore aussi important si Clinton n'est plus en fonction?

Chapitre 6 : Synthèse et recommandations

Ces trois exemples ont fait ressortir les diverses stratégies employées par les femmes pour lutter contre la guerre, promouvoir la paix et la réconciliation entre parties autrefois ennemie, tout en assurant leur propre survie ainsi que celle des leurs (amis/familles/communauté). Malgré le fait que les trois conflits armés étudiés se soient déroulés dans des contextes sociétaux et régionaux différents, les initiatives développées par les femmes d'une part pour participer aux négociations et d'autre part pour ramener la paix au sein de leur communauté s'avèrent très semblables. Il est donc pertinent de faire ressortir ces similitudes selon les diverses phases de conflit. J'aimerais préciser que les quelques exemples utilisés pour chacun des cas ne sont nullement exhaustifs, mais ils permettent d'extrapoler sur les possibilités de retrouver et/ou de reproduire ces stratégies dans d'autres pays. Les chapitres précédents évoquent différentes approches visant à inclure les femmes. Notre propos n'est pas ici de chercher à identifier la meilleure approche puisque chaque processus de paix est unique. En effet, les opportunités ainsi que la façon dont les femmes vont chercher à participer sont influencées par un nombre de facteurs notamment,

« the political culture, the strength and coherence of the women's peace movement, the duration of the war and the extent to which it has exhausted or dissipated the women's movement, the type of international support and resources supplied, and so on » (Diaz, 2010, p. 10).

En outre, on ne peut faire abstraction des personnalités exceptionnelles engagées (en tant que médiateurs par exemple) dans les efforts pour promouvoir et faciliter l'accès des femmes aux négociations (dont Nyerere et Mandela pour le Burundi). Il en est de même pour les personnes qui ont organisé des consultations avec la population et insisté pour

que l'on tienne compte de leurs préoccupations dans les accords de paix (Diaz, 2010, p. 10). Ces personnalités impliquées dans les efforts de paix sont inestimables comme le constate Mme Anderlini :

« Maybe in a hundred women activists that we see maybe ten of them have this ability to rise above. But they-- they are really extraordinary. And that to me, that has been my inspiration. It's those people that I want us to recognize and bring into the world of peacemaking. Because they are coming from incredible pain but instead of that pain taking them into a place of anger or revenge, it's taking them to a place of forgiveness and a vision of peace. And that, if we could harness that, work with that and recognize that, that's really where the most important work is » (entrevue).

Toutefois elle ajoute, *« they are not the majority. They're by no means the majority. And that's something we need to acknowledge »* (entrevue). Les organisations féminines pro-démocratiques, pacifistes et promouvant les droits des femmes existent partout. Il s'agit de demander à les rencontrer, s'assurer qu'on mette en place des mécanismes permettant à ces dernières de participer de façon égale à l'ensemble du processus tout en les habilitant à continuer leurs actions militantes (Shoemaker, 2005). Ces efforts doivent favoriser la tenue d'un dialogue entre toutes les parties intéressées.

Les initiatives mises en œuvre afin de promouvoir la réconciliation sont loin d'être des processus aisés d'origine naturelle. Durant la guerre de Bosnie, les femmes ont activement tenté de réduire la violence et de rapprocher les communautés Serbes, Croates et musulmanes. Tel que le souligne Cockburn (2007), *« [t]hese are not facile exercises of reconciliation that overlook injustices. Both groups are simultaneously involved, at a cost, in actively challenging the political authorities »* (p. 79). Ce sont des réalités vues aussi bien au Burundi qu'en Afghanistan où les femmes doivent faire face à diverses pressions qui cherchent à mettre un terme à leurs activités. En effet, comme le souligne le

Dr. Redekop, « *I think anytime, when you have people with a militant ideological belief,... where you're militantly advancing certain ideas, and those ideas have to do with gender based distinctions, any force for change is vulnerable* » (entrevue). Il existe bien des façons de faire entendre la voix des femmes malgré l'insécurité. Tel que proposé par Mme Charron, « *Si la femme ne veut pas [participer] parce que sa sécurité n'est pas assurée lorsqu'elle va négocier l'accord de paix [...] On peut [obtenir] des témoignages écrits* » (entrevue).

Les bouleversements causés par la guerre présentent simultanément des possibilités émergentes d'empowerment. Les femmes qui veulent les saisir se trouvent confrontées bien souvent à une société qui veut retourner en arrière et qui les pousse à revenir au statu quo ante bellum, une issue qui est inacceptable pour une vaste majorité de la population. La communauté internationale doit reconnaître cette réalité et ne pas se cantonner dans l'inaction au nom du « respect de la culture ». La culture varie et évolue au fil des ans et au gré des événements qui marquent la société. Par conséquent, « *even if I want my culture to be that I'm at home with my children and my husband goes to work, it's gone. It's just not feasible anymore* » (entrevue Mme Anderlini). Ainsi, les veuves de guerre¹¹⁸, dorénavant chefs de famille ne peuvent plus se satisfaire de leur rôle d'avant-guerre. Ces femmes ont hérité bien malgré elles d'une nouvelle vie et de nouvelles responsabilités. Mme Anderlini attire l'attention sur l'ampleur de la problématique:

« *We also see that this is a time when you know, by having to virtually come around and do something, [the women] don't want to go back. And, they--it's the beginning of understanding they can be empowered, that they can do something themselves. And that can be challenging because then, then they are dealing with a society that wants to go*

¹¹⁸ En Afghanistan, en 2001, on comptait dans la ville seule de Kaboul, plus de 40 000 veuves, « les restrictions imposées par les Talibans quant à l'emploi des femmes ont poussé nombre de celles-ci à mendier ou à se prostituer » (Pueuchguirbal, 2002, p. 163).

backwards and wants to push them backwards as well. So, one way or another they are stuck. Nobody is there to say, to recognize that things have changed. We now have to move on » (entrevue).

Par ailleurs, si certaines sortent grandiées de leurs expériences pendant la guerre, d'autres ne réalisent pas leur propre transformation. Or, ceci pose problème comme le souligne Meintjes et al., (2001), « without a conscious translation, there can be no concerted effort to defend women's opportunities and gains in peacetime » (p. 9). En outre, malgré un engagement actif au sein de leur communauté, « leur action est généralement qualifiée de “charitable”, “humanitaire” ou “sociale”, et son importance politique n'est pas reconnue » (UNRISD, 2005, p. 252). Les conséquences peuvent être très graves, d'une part sur les femmes elles-mêmes, mais aussi sur l'issue d'un conflit et le maintien de la paix. Certaines ne perçoivent pas leurs propres besoins comme étant aussi importants que ceux de leurs enfants ou leurs conjoints. D'autres ne parviennent pas ou sont incapable de les exprimer, surtout lorsque ces derniers sont perçus comme allant à l'encontre des intérêts des leaders (chefs) de la communauté (UNIFEM, 2008, p. 48). Certes, une paix qui ne tient pas compte des besoins des femmes peut mettre un terme à la violence engendrée par la guerre, « mais c'est une paix dans laquelle perdureront la violence sociale (envers les femmes), la violence structurelle (envers les minorités ou d'autres groupes contre lesquels s'exerce une forte discrimination) et les violations grossières des droits de l'homme » (UNRISD, 2005, p. 255).

Il existe aussi une certaine similitude entre les obstacles rencontrés par les femmes qui cherchent à s'impliquer dans le processus de paix. Alors que les femmes composent plus de la moitié de la population suite à la guerre de Bosnie, au Burundi et en Afghanistan, celles-ci ont été systématiquement écartées des processus formels de

négociations. En Ex-Yougoslavie, seuls quelques leaders (masculins) représentants les factions belligérantes ont siégé à la table sans qu'un large pan de la population ait voix au chapitre. Au Burundi, les femmes ont dû faire preuve de détermination et lutter pour assurer leur légitime participation aux délibérations. En Afghanistan, elles font l'objet d'une conférence « entre femmes » en marge des négociations de Bonn. On peut s'interroger sur le manque apparent de cohérence de l'ONU dans la tenue et le soutien à des conférences parallèles et sur le choix des pays hôtes loin des théâtres des conflits à régler. Les conférences parallèles ont au moins permis aux femmes de présenter leurs préoccupations et d'avoir indirectement voix au chapitre sur les accords de paix. Mais est-ce une stratégie viable? La question mérite qu'on s'y attarde. En réalité, il ne fait aucun doute qu'une participation égale ou du moins, qu'une présence tangible des femmes lors des pourparlers constitue un passage obligé dans tout effort visant l'instauration d'une paix durable. Mme Anderlini est catégorique : il faut en finir avec ces processus archaïques de résolution de conflit qui ne sont plus applicables aux guerres du XXI^e siècle¹¹⁹. Encore maintenant, « *we have a tendency to think that the people who we need at the table to end—to stop the war or stop the fighting are equipped to talk about peacemaking. And that's wrong. They are not necessarily the best equipped*¹²⁰ » (entrevue

¹¹⁹ Comme le souligne Mme Anderlini lors de l'entrevue : « *The international system we have which ... in terms of resolving conflict is predicated on the basis of States and internal issues are State sovereignty issues ... So we don't have a system to deal with impending civil war or crisis. So we are stuck with new wars, or new crisis, or new type of crisis that we are seeing but an old system or an old framework for tackling them* ». Il incombe aux États de protéger et de promouvoir le respect des droits de la personne. Or, dans le contexte général des guerres intra-étatiques et des processus de paix, le système international reste centré sur l'État-nation et le principe de souveraineté des États (et non sur les citoyens), ce qui signifie qu'il y a bien souvent des intérêts politiques en jeu qui vont faire en sorte que les droits de la personne se retrouvent au second plan (Santos Pais, 2008).

¹²⁰ Mme Anderlini poursuit « *they are important because we don't want them to go back to fighting, they are important because you know, depending on the situation maybe they do have a constituency, there was a political agenda that they---but very often they are not, they are just armed subgroups and subgroups and subgroups and they are there because they had weapons* » (entrevue Mme Anderlini).

Mme Anderlini). Ceci est particulièrement flagrant pour le cas de Dayton qui vit la création de nouvelles frontières à l'image des intérêts des leaders politiques et l'instauration de l'ethnicité comme facteur identitaire déterminant. Ainsi, comme ces exemples en font foi, la notion de paix ne saurait être réduite qu'à sa dimension politique, mais elle doit se doubler d'une ouverture sur un espace social inclusif¹²¹. Mme Charron insiste sur l'importance primordiale du principe d'inclusion voulant que les parties au conflit se sentent incluses et respectées en tant que personne. Un processus plus humanisé et personnalisé favorise l'instauration d'un climat propice aux discussions. Il n'est pas toujours aisé pour les parties de se rencontrer, comme le souligne Mme Marhaban :

« So loyalty, trust, honesty. That would be the criteria from the rebel side. Because this is sometimes something that people never discuss, study or [...] research; is how rebels feel actually. Because we always think like, how we all feel, but not specific[ally], how do[es] the rebel group feel when they have to go to the negotiation. We never talk about their fear, we never talk about, you know, what they are suppose to do after the peace process. We barely talk about that » (entrevue).

Il s'agit d'éviter les accusations et le déni des expériences parfois traumatiques des partis en présence ainsi que des divers facteurs identitaires (classe, sexe, appartenance religieuse, niveau d'éducation, etc.) des participants.

Amener les partis à entamer des réflexions sur les raisons qui les amènent à la table et les objectifs qu'ils désirent : *« Que voulez-vous accomplir aujourd'hui? Qu'est-ce qui vous manque en n'ayant pas la présence des femmes à cette table-ci? Que vous*

¹²¹ Tel qu'avancé par Richmond (2011), « [t]he international apparatus for peacebuilding needs to find more representative and sensitised ways of negotiating with the range of agencies that exist in post-conflict environments » (p. 190). Il poursuit en insistant sur le fait « [that] understanding discourses of liberation, whether from conflict, identity, poverty or oppression, in everyday terms would enable the redevelopment of international peace systems and norms » (p. 190). À son tour, ceci mènerait vers une « décolonisation » du système libéral de consolidation de la paix que l'on connaît toujours aujourd'hui. Cette reconstruction proposée par Richmond permettrait de reconnaître la légitimité des processus de paix locaux souvent ignorés par les principaux acteurs occidentaux impliqués dans ces processus (notamment l'ONU, le FMI et autres donateurs/ONG).

manque-t-il maintenant et qu'est-ce qui pourrait vous manquer à long terme? Êtes-vous prêts à écouter? Ne jugez pas, car vous ne savez pas » (entrevue Mme Charron). Ceci permet alors aux participants de s'approprier le processus tout en favorisant la confiance et la réconciliation.

Au Burundi, les questions d'inclusion sont revenues continuellement à l'ordre du jour et ont prolongé indûment le processus en plus de créer un climat de méfiance. En effet, « [c]ertains représentants se sont même déclarés surpris que l'Équipe de médiation insiste pour que les femmes participent aux négociations. [...] Ils se sont demandés si le médiateur avait des raisons particulières d'insister sur ce point » (Burke et al., 2001, p. 14). Mme Marhaban s'est retrouvée confronté au même problème : *"Why is she here?" you know, like "Why not just with the men?"* (entrevue). Alors que pour une vaste majorité, les femmes n'ont pas pris part aux violences, elles héritent de la lourde tâche de la reconstruction. Par conséquent, « [w]omen must be at the decision-making table not as observers but as participants, because they too are affected and they too have insights into the political history of the wars » (Gbowee, 2012). La présence d'acteurs multiples comme au Burundi (19 partis politiques), avec des intérêts divergents et souvent en opposition peut rendre muette la voix des citoyens ordinaires¹²². Les pourparlers ont gagné en efficacité grâce à l'inclusion des femmes puisque ces dernières « en tant que groupe ne cherchaient pas à accaparer le pouvoir pour occuper des postes politiques » (Burke et al., 2001, p. 14). La seule présence de hauts dirigeants et des factions armées ne

¹²² En effet, comme le souligne Mme Marhaban, il importe de reconnaître les efforts déployés au quotidien par les citoyennes et citoyens : *« You have to go back there, revive and do the whole thing over again from zero. So there is very little appreciation on this but just looking into the economic growth, "oh, yeah after Aceh, the peace process, yeah, we are growing, tatada", you know. But very little appreciation ... little men and women in the field working hard day and night* » (entrevue).

saurait garantir l'efficacité du processus, seule la prise en compte des aspirations de l'ensemble de la population peut y parvenir eut égard à la nature intrinsèque des conflits intra-étatiques dont la résolution exige une approche inclusive.

L'inclusion systématique de clauses portant sur les questions sexospécifiques dans l'accord de paix du Burundi n'a rien d'une coïncidence. En effet, les femmes ont participé de façon significative à l'élaboration de l'accord et ont su faire accepter leurs recommandations au moyen de diverses méthodes. Le Guatemala et l'Ouganda ont rencontré le même succès. Il existe donc une corrélation entre une participation active des femmes et la qualité de l'accord de paix, du moins, en ce qui concerne les questions sexospécifiques et l'égalité entre les hommes et les femmes. Comme le souligne Diaz (2010), « ...greater women's engagement in peace talks will, unsurprisingly, produce better agreements for women » (p. 22).

Les trois exemples témoignent de la détermination des femmes à participer à l'ensemble du processus de paix ainsi qu'à la phase de reconstruction. Loin d'être des victimes passives espérant un quelconque salut externe (occidentale notamment), elles développent des stratégies et s'organisent afin d'avoir voix au chapitre, et ce malgré les nombreux obstacles auxquelles elles sont confrontées. Les trois exemples illustrent à quel point les femmes contribuent de manière décisive malgré les exclusions et autres défis à la résolution des conflits, et ce pour le bienfait de l'ensemble de leurs communautés respectives. Povey (2003) insiste pour que « [their] views and demands...be incorporated in the shaping of the agenda for the process of reconstruction rather than allowing the agenda to be set solely by facilitators, academics and aid workers » (p. 266). La création d'un espace et l'allocation d'un temps suffisant pour la tenue de discussions au sein de la

société civile revêtent une importance primordiale. Comme le souligne Mme Anderlini, « *[t]his question of having these other voices, this diversity ... one can think of it as a creative or constructive way as opposed to thinking of it as "Oh too many voices makes the process difficult to manage"* » (entrevue). De cette façon, les préoccupations de la société seront reflétées dans l'élaboration de l'agenda des pourparlers, lui donnant dès lors une légitimité aux yeux de la population¹²³. En outre, Puechguirbal (2002) souligne que « les questions de genre doivent être intégrées dès le début de la mission, au même titre que les préoccupations d'ordre politique, humanitaire ou en rapport avec les droits de [la personne] » (p. 170). Les trois exemples ont établi que l'inclusion, a posteriori de ces préoccupations reste tardive et conduit vers une issue artificielle, superficielle et teintée de rectitude politique (Puechguirbal, 2002, p. 171; Anderlini, 2007a, p. 16). Les initiatives mises en œuvre par les femmes se ressemblent malgré les différences notables au niveau du type de conflit armé, des parties impliquées, et de l'espace géographique de chacun. Il est donc possible d'en tirer des conclusions prudentes comme le souligne Hunt (2004),

« *[t]he war in Bosnia is not sui generis. However local the women's efforts, there are global lessons to be drawn. [...]. Getting the truth out, establishing justice rather than revenge, and humanizing the enemy – principles as applicable to Colombia, Congo or Cambodia as they are in Bosnia* » (Hunt, 2004, p. 118).

¹²³ Mme Anderlini insiste sur l'importance d'un processus de paix plus inclusif: « *We as outsiders are enabling this kind of exchange. ...We need to think about structures that bring in these multiple voices in the negotiations, in determining priorities and the commitments and then the implications. It's not enough to say "Ok, we get the high level people to make the agreement and then we give the agreement to everybody and now you have to implement it" because it would be a flawed agreement, people may not like what they have in it. But if they are part of the process... the chance of them having buy-in is greater. So, how do we do that? We need to think about peace making in a much more inclusive way* » (entrevue).

En dernier lieu, il s'agit de rappeler que la paix n'est pas un événement soudain, mais bien un processus. Elle ne peut se mesurer par des statistiques d'ordre global telles que le nombre de réfugiés rapatriés, la tenue d'élections, l'édification de routes, d'hôpitaux et d'écoles. Celle-ci « exige que les hommes et les femmes participent à son instauration sur un pied d'égalité » (Puechguirbal, 2002, p. 165). L'accès des femmes aux négociations représente une étape importante et une réussite en soit, mais elle ne constitue que le premier pas. Mme Marhaban insiste, «... *the negotiation is just the one step, the first step you know, of the peace process* » (entrevue). En effet, le travail requis pour réinstaurer la paix suite à la signature de l'accord, ne fait que commencer. On pourrait se demander par exemple, comment une participation plus active des femmes à la table des négociations se traduirait dans la mise en œuvre de l'accord de paix?

L'intégration des femmes dans les processus de paix et de reconstruction doit être menée sur plusieurs fronts. Il est impératif de lutter contre l'impunité (juger et condamner ceux qui ont commis des violations des droits de la personne, dont le viol en particulier), d'assurer une représentation égale et démocratique des différents groupes de la communauté au niveau politique et d'accorder une attention particulière aux droits de la personne, etc. Étant donné le peu de ressources résiduelles disponibles dans les sociétés endommagées par les conflits, toutes les activités orchestrées par les femmes auraient été impossibles sans l'aide financière et logistique de donateurs externes. Cependant, il est à déplorer qu'après la signature de l'accord de Dayton, plusieurs pays occidentaux aient retiré leur appui sonnant le glas de nombreux projets, particulièrement ceux touchant les

organisations féminines¹²⁴. Il est à espérer que ceci ne se reproduira pas en Afghanistan lorsque viendra l'heure de retirer les troupes étrangères.

L'analyse proposée dans cette deuxième partie a permis de faire ressortir à l'aide d'exemples concrets (dont les trois exemples), les divers obstacles auxquelles se trouvent confrontés les femmes qui désirent participer aux forums de négociations ainsi que les stratégies employées par ces dernières afin d'y accéder. Il importe d'insister sur la complexité des situations dans lesquelles elles se retrouvent, des décisions difficiles qu'elles doivent prendre et gérer au quotidien pour assurer leur sécurité (et celle des leurs) tout en s'investissant dans les efforts de paix. Ces femmes font face à d'énormes contraintes et à des dangers bien réels. Comme me le confie Mme Marhaban, « *our former peace negotiator was killed, and kidnapped and tortured and imprisoned. So that's part of [the] reason we never want to return to [our home country]. Four of our negotiators are exiled for 30 years* » (entrevue). Reconnaître les risques auxquels les femmes sont exposées est donc primordial. Il s'agit aussi de respecter le choix de celles qui ne désirent pas s'investir davantage, une réalité qu'il ne faut pas omettre en se concentrant sur l'agentivité des femmes « *in these shattered societies* » (entrevue Mme Anderlini). Bien que ma position puisse paraître normative et essentialiste en insistant sur la participation des femmes à l'ensemble des processus de paix, je reconnais que pour certaines femmes ce n'est pas un choix qu'elles cherchent à faire. Ainsi, les citations de Mme Marhaban et Mme Anderlini démontrent que le niveau d'implication de certaines femmes dans ces processus ne peut être que partiel en raison des risques qu'elles

¹²⁴ « After the Dayton Agreement was signed many of the Western countries quit their support and a lot of projects came to an end » (Goedl, 2005, p. 63). (Traduction libre).

encourent. Le degré d'activité varie donc beaucoup parmi celles qui participent aux efforts de réconciliation et de reconstruction.

La recherche effectuée pour ce travail a mis en évidence le fait que leur agentivité en temps de guerre ainsi que leurs efforts pour la paix dans la phase post-conflit restent encore méconnus et largement sous-estimés. Il m'est donc apparu pertinent de chercher à comprendre pourquoi ces dernières restent toujours en marge des processus formels alors qu'elles sont premièrement, nombreuses à être actives au sein de leurs organisations et de la société civile pour promouvoir la cessation des hostilités et la réconciliation, et que deuxièmement, certaines d'entre elles désirent être à la table des négociations puisqu'elles sont conscientes que des questions les touchant seront inévitablement abordées. Les trois exemples viennent donc illustrer avec clarté ces deux aspects (qui restent encore très peu étudié et dont l'importance reste encore mal reconnue). En identifiant les diverses stratégies pacifistes et réconciliatrices employées par les femmes ainsi qu'en exposant les nombreux obstacles qui viennent nuire à leurs efforts, ce travail contribue à enrichir la littérature (dont celle francophone) incitant à la participation plus inclusive des femmes à l'ensemble des efforts de paix. Ce travail permettra à ceux s'intéressant à la participation des femmes dans les processus de paix et à ceux travaillant dans ce domaine, de mieux saisir les diverses réalités de ces actrices ainsi qu'entrevoir plus aisément les possibilités d'une pleine participation/intégration dans tout dispositif de résolution de conflit et de consolidation de la paix. Il importe toutefois que cette participation demeure un choix pour les femmes. En ce sens, il ne s'agit pas *d'obliger* les femmes à s'impliquer dans les efforts de paix (notamment à la table des négociations). De plus, ces dernières doivent se sentir libres d'aborder les thématiques qui les

préoccupent au moment des discussions. Il importe que les médiateurs et les autres acteurs impliqués dans ces processus comprennent ces éléments. En entrevue, Mme Anderlini évoque son expérience lors d'une conférence sur les enjeux constitutionnels avec des groupes de femmes :

« I was involved in some of the drafting of the language so I was trying to put it in in certain ways reflecting what they were saying. When things were becoming contentious we were able to raise it and sort of being able to talk about it in terms of what you have --you have international norms--or sort of practices that are --So it was kind of bringing it up in different ways and helping to facilitate in different ways. I wasn't there being you know "You have to do this", absolutely not. It's very much about enabling the women to have a space to do what they need to do »

L'analyse documentaire ainsi que les propos tenus par les participants lors des entrevues ont révélé l'importance de prendre en compte la diversité des expériences, des priorités et des besoins sexospécifiques en période post-conflit tout en renforçant la nécessité d'inclure les femmes dans les forums de négociations formels. Le cas de l'Ex-Yougoslavie a démontré que leur inclusion et le respect de leurs préoccupations a posteriori n'a fait qu'engendrer un surplus de difficultés pour ces dernières et a nuit véritablement aux efforts visant l'instauration d'une paix durable.

L'exclusion systématique des femmes des systèmes de prise décisions en temps de conflits armés ainsi qu'en période de reconstruction et de développement post conflictuelle constitue une préoccupation majeure. Sur ce, les réflexions féministes contribuent à clarifier les questions d'inégalités, de marginalisation et des jeux de pouvoir (personnels et institutionnels) dans le cadre plus large des discours portant sur la sécurité humaine. En effet, plusieurs auteures féministes (dont Peterson et Sisson Runyan, 1993; Puechguirbal, 2005 et 2007; Cockburn, 2007) ont tiré la sonnette d'alarme en démontrant

comment l'exclusion des femmes des processus décisionnels en situation de guerre « reproduit les hiérarchies de pouvoir existantes et restreint les possibilités de transformation sociale » (Taylor, 2010, p. 209). Encore aujourd'hui, les femmes sont perçues avant tout comme étant des victimes passives des conflits, sapant de ce fait la portée de leurs multiples expériences. Cette attitude maintenue et reproduite par les systèmes étatiques profondément sexués, fait en sorte de limiter la reconnaissance des contributions des femmes en tant qu'agentes de changement.

L'étude des thématiques majeures qui ressortent de mon projet tels que l'empowerment, la victimisation, l'agentivité, l'absence/exclusions sexospécifiques et généralisées des femmes dans certains domaines, etc. sont issues des débats féministes et chacune des perspectives (réformiste, néo-libérale, néo-marxiste, etc.) a une approche bien à elle quant à ces concepts. Cet exercice m'a permis de mettre en évidence notamment la complexité de ces concepts en lien avec le sujet étudié et de situer de façon plus générale mon projet au sein des débats féministes. En effet, il est pertinent de souligner que les obstacles auxquelles les femmes sont confrontées en temps de guerre et lors des processus de paix font échos aux mêmes obstacles nuisant les femmes dans d'autres contextes sociétaux tels que l'exclusion dans le domaine politique, la difficulté d'accès au monde des affaires, ou au domaine économique. Leurs défis et leurs expériences soulevés dans ce travail ne sont donc pas uniques aux processus de paix, mais il est possible de repérer ces mêmes obstacles, ces mêmes barrières dans plusieurs autres domaines, tel que les divers courants féministes (notamment les féministes libérales et de façon plus profonde les néo-marxistes et radicales) nous ont amenés à reconnaître dans la vie de tous les jours. Le discours des Nations unies insiste pour

l'inclusion des femmes locales à l'ensemble des initiatives pour la paix. Cette inclusion est vue comme étant un effort visant à faire entendre la voix des groupes marginalisés, une composante clé dans l'instauration d'une paix durable. Néanmoins, cette position est loin d'être révolutionnaire puisqu'elle se contente de correspondre aux perspectives essentialistes et du *standpoint* qui d'une part, soutiennent que les femmes sont par essence plus pacifique que les hommes et qui d'autre part, insistent pour l'inclusion des femmes dans les missions de paix en raison de l'expérience différenciée qu'elles ont des conflits. Ceci ne remet pas en question les structures existantes de la paix libérale¹²⁵. En outre, ces approches présentent les femmes comme un groupe homogène, unies par un désir de paix. Ainsi, l'utilisation d'une lentille intersectionnelle dans l'étude de ces questions s'avère judicieuse puisqu'elle permet d'aller au-delà des limites des contributions des perspectives libérales, essentialistes et *standpoint*. Ceci dit, il importe de poursuivre le dialogue entre les divers courants féministes afin de développer des approches pratiques et des interventions plus représentatives des réalités des populations.

¹²⁵ En effet, comme le souligne Väyrynen « [b]y demanding the inclusion of women in peacebuilding, the discourse assumes that women's participation in the missions would create a new kind of knowledge that is needed in the governance of post-Westphalian conflicts and in the creation of liberal peace. The quest for adding women to the existing structures is, therefore, based ultimately on an objectivist epistemology that characterises modernity and its instrumental reason » (2010, p. 145). Pour une vue d'ensemble critique de la paix libérale voir Duffield (2007) et Richmond (2010 et 2011).

CONCLUSION FINALE

« [W]omen are not passive victims. So even if they've been displaced, and they've been opposed to violence and all sorts of horrendous things, ... they are still having to look after the children and "bring out the fight" ... they are not passive and kind of waiting for help to come, [they are] the first responders »
(entrevue Mme Anderlini).

Cette étude démontre qu'à l'heure actuelle, malgré les efforts de la communauté internationale (dont les pays hôtes et donateurs) et des ONG, en plus des outils juridiquement contraignants dont disposent les médiateurs (notamment la Résolution 1325¹²⁶), les femmes ne jouissent pas entièrement de leurs droits de participation lors des processus de paix. Elles subissent une discrimination basée sur leur sexe non seulement au sein de leur propre communauté, mais aussi de la part des observateurs internationaux qui n'insistent ni sur leur présence ni sur leur participation. Les barrières d'ordre systémique et structurel identifiées au cours de ce travail persistent encore aujourd'hui et font en sorte qu'elles parviennent difficilement à participer aux négociations. La recherche de leurs avis et la prise en compte de leurs préoccupations dans le cadre des processus de paix demeurent des exercices ad hoc. Comme le souligne Kuehnast et al. (2011), « [w]omen are still an afterthought in many instances-...the feel-good project to make donors and diplomats look good » (p. 13).

¹²⁶ Au sujet de la Résolution 1325, Mme Anderlini constate que « *what the Resolution has done or the way the Resolution has been kind of articulated or used in different ways is that it's brought a lot more attention, a lot more people are interested in it, but it's become as if, ...instead of becoming action it's become advocacy or planning or workshops. Now, there's a move to develop National Action Plans. I think that's great, it's great for their own governments to have to develop their own things, but as civil society actors the amount of time we dedicate to the development of an action plan means that it's time and resources taken away from doing the doing* ». En d'autres termes, « *the words take attention away from the doing* » (entrevue). Mme Anderlini poursuit : « *there's a huge gap and a huge disappointment in terms of "Is it having an impact on the lives of women in conflict areas?" Or, "are we elevating the voices of women who want peace and conflict prevention in places where there is crisis and things are going?" I'm not sure we are doing a very good job of it* » (entrevue).

Si la guerre affecte différemment les femmes et les hommes, il est des plus pertinent d'élaborer des plans de paix qui tiennent compte des multiples expériences de l'ensemble de la population. Il importe donc d'ouvrir l'espace des négociations à d'autres entités ayant des intérêts dans l'issue du conflit. Ce faisant, les pourparlers reflètent les *« besoins des participants, leurs propres valeurs ainsi que leurs propres capacités à agir dans des situations conflictuelles »* (entrevue M. Tremblay). Les femmes doivent être présentes à la table, car des sujets les touchant seront abordés. Tous les participants aux entrevues s'entendent sur ce point :

« We want to see the participation of women because there are discussions on power sharing for example. There will be discussion on political settlement, ... Even if men are presenting on behalf of women, I do not think men would take the liberty and say women have 30% on the power sharing agenda » (entrevue Mme Marhaban).

En effet, cette réalité concorde avec les propos du Dr. Redekop qui rajoute *«... there's some particular needs at the domestic family level that have implications for policy and support. And I think that's another reason why it's important to have women there »* (entrevue). Il est donc crucial de rechercher les voix des femmes particulièrement dans les sociétés *« that have a highly patriarchal structure, where it's all about men making the rules and doing everything [because] then, there's not a natural tendency within those cultures to recognize the voice of women »*¹²⁷ (entrevue Dr. Redekop)

De l'Afrique du Sud au Guatemala, depuis Aceh jusqu'au Libéria on remarque que les contributions des femmes à la table des négociations s'avèrent largement bénéfiques. Comme le souligne Mme Anderlini,

¹²⁷ Bien que le Dr. Redekop cherche à privilégier les voix des femmes, je reconnais le caractère ethnocentrique de ses propos.

« [i]t can be from a thing like making the atmosphere of the talks more calm and less aggressive and creating an environment where the dialogue can happen better ... You have the element of being able to introduce issues into the talks that were not there, the perspective of the here and now, of what they want »¹²⁸ (entrevue).

Bien souvent, les femmes introduisent ce qu'elles voient de la guerre et ces conséquences. Malheureusement, ce sont des aspects qui trop souvent sont absents des discussions malgré leur importance incontestable. Comme le précise Mme Anderlini:

« What women very often-- you know it sounds very typical-- but very often what they bring is what they see of the conflict. So you know, if they haven't been the guy with the gun, or haven't been part of the armed movement, they are seeing the ill and the maimed and the kids... And that's the perspective-- that's their circle of concern. And that's a very important piece of the agenda that often gets lost » (entrevue).

Cette citation souligne que les femmes apportent une perspective d'ordinaire délaissée lors des négociations notamment, en mettant l'accent sur des préoccupations domestiques relevant de la sphère privée. Bien que ces expériences soient souvent perçues de façons négatives voire même dénigrées, il importe de reconnaître le fait que ce sont les femmes elles-mêmes qui identifient ces domaines comme étant prioritaire¹²⁹.

Ce travail a mis en relief à l'aide d'exemples concrets les contributions notables des femmes aux efforts de paix élaborés tant pendant qu'après les conflits. Les femmes, loin d'être des victimes passives, développent et dirigent des initiatives pour mettre un

¹²⁸ Mme Anderlini ajoute que la mise en place d'un climat propice aux discussions: *« ... is important. You know, you're dispelling fears, you're trying to rebuild trust and that is important for the transformation of the relationships that you're going somewhere different. You might start as adversaries that don't trust each other and have enormous fear but ultimately it has to get you somewhere »* (entrevue).

¹²⁹ Au sein des mouvements féministes, les questions qui relèvent de la sphère privée/publique et de la famille ont fait l'objet de débats passionnés. Newland (1979) évoque à ce sujet le fait que « les féministes occidentales ont été confrontées aux femmes des régions moins développées qui ne partageaient pas toujours leurs analyses de la vie familiale, car elles avaient un rapport fort différent à leurs propres familles » (cité par Dandurand, 1994, p. 26). Par exemple, « Shulamith Firestone et Kate Millet [...] qualifiaient "la famille" de "principale institution du patriarcat" et elles en proposaient l'abolition » (Dandurand, 1994, p. 1).

frein à l'escalade de la violence et désamorcer les risques de renouvellement des hostilités. Écartées des milieux traditionnels du pouvoir, les femmes concentrent leur activisme politique au sein d'organisations caritatives présentes dans la société civile pour faire valoir leurs objectifs. Or, il n'est pas mon intention de laisser sous-entendre que les femmes sont intrinsèquement pacifiques. Néanmoins, comme le souligne Helms (2003), « [i]f the essentialization of women as nurturers and peacemakers is inaccurate, the observation that women tend to perform such roles more often than men is nonetheless accurate » (Helms, 2003, p. 22). Pour ces raisons, il importe aussi d'insister sur le fait que « it is not women per se but especially feminist women championing women's rights to equality that contribute to peace-building » (Jenichen, 2010, p. 146). En effet, il s'agit de se méfier des solutions simplistes voulant qu'il suffise d'ajouter quelques femmes autour de la table pour avoir un processus inclusif et égalitaire. On ne peut non plus assumer qu'une implication de la communauté internationale dans le processus de paix signifiera automatiquement une plus grande attention aux rôles des femmes. Il serait aussi naïf de croire que la participation des femmes dans les négociations de paix se traduira par une plus grande égalité pour ces dernières au sein de leurs propres sociétés après la signature des accords. Néanmoins, il demeure contreproductif de systématiquement écarter les femmes des processus de paix et particulièrement de la table des négociations. Tous les efforts devraient être mis de l'avant fin d'assurer une participation égale et positive des femmes et des hommes lors des pourparlers, car l'inclusion de ces dernières est un préambule important à leur intégration dans les efforts de reconstructions post-conflit et à leur reconnaissance comme actrices incontournables de toute tentative de consolidation de la paix.

Limites de cette recherche et perspectives d'ouverture

Cette recherche présente toutefois quelques limites qu'il importe de souligner. Une de celles-ci concerne la génération et la production des données principalement en ce qui concerne les entrevues. En effet, étant donné la taille restreinte de l'échantillon en plus de la diversité professionnelle de chaque participant, seul un questionnaire d'ordre général pouvait être élaboré. Par conséquent, il m'a été plus difficile d'intégrer tous les points de vue et commentaires des participants puisque certains d'entre eux sont moins liés au sujet étudié. Toutefois, j'ai tenté de faire ressortir les points saillants de mes discussions avec ces derniers tout en soulignant certains points qu'ils ont abordés en commun. Il m'importe d'encourager ceux désirant entreprendre une recherche sur ce sujet, d'entrer en contact avec des femmes ayant elles-mêmes participé à des forums de négociations en plus d'élargir la taille de l'échantillon. Dans ce cas-ci, seules Mme Marhaban et Mme Anderlini correspondent à ce critère. À ce sujet, il s'agit de faire ressortir une autre préoccupation méthodologique pour ce travail, celle-ci s'inscrivant au sein des débats féministes sur le positionnement de la chercheuse et l'espace accordé aux voix des femmes (Mohanty, 1997; Neggy Hesse-Biber et Yaiser, 2004; Marchand, 2006). N'ayant pas vécu en situation de guerre, je ne peux pas prétendre connaître et encore moins saisir avec exactitude l'ensemble des réalités auxquelles ces femmes se retrouvent confrontées en situation post-confliktuelle. Restant toutefois solidaire et ne cherchant pas à usurper les voix de ces dernières, je reconnais cependant que les interprétations que j'ai des données issues des entrevues ainsi que des documents consultés sont directement liées à la production du savoir et donc, comporte une dimension politique et éthique. Je

reconnais aussi que les trois exemples proposés dans ce travail ne saisissent pas dans leur totalité, les multiples réalités ni les expériences divergentes des femmes en temps de guerre, mais offrent plutôt un aperçu de ces expériences dans le cadre de ces conflits spécifiques.

Une autre limite dont l'identification s'avère pertinente concerne le temps accordé pour les entrevues et pour l'analyse documentaire. Les entrevues ont eu lieu d'avril à juin 2012. Ceci représente un laps de temps relativement court et constitue une des raisons qui explique la taille restreinte de l'échantillon puisque plusieurs personnes ayant manifesté un intérêt ont dû se désister par manque de temps. Du côté de la documentation, il existe une panoplie de documents au sujet des femmes et conflits armés ainsi que ceux soulignant l'importance d'inclure ces dernières à la table des négociations. Ces derniers sont accessibles à tous ceux qui désireraient entreprendre une recherche sur ce sujet. Toutefois, ce travail se distingue d'une recherche d'ordre général par l'utilisation d'une analyse approfondie et plus systématique de la problématique à travers les lunettes féministe, intersectionnelle et sexospécifique en plus de la contribution inédite des entrevues qui offrent une perspective unique à ce travail. La question de la participation des femmes aux processus de paix et plus spécifiquement à leur présence à la table des négociations peut encore faire l'objet de recherches. En effet, au cours de mes lectures, le lien entre la présence des forces onusiennes et les possibilités de participation plus ouverte des femmes à l'ensemble des efforts de reconstruction et de stabilisation est souvent souligné. Depuis quelques années, une attention particulière est portée sur le recrutement de femmes dans les unités participant aux opérations de maintien ou de rétablissement de la paix. Pourquoi un tel engouement? Dans le cadre d'une prochaine

recherche, il serait donc particulièrement pertinent d'observer de façon plus approfondie les impacts des politiques d'intégration des genres dans les processus d'interventions humanitaires provenant d'ONG, mais aussi ceux sanctionnés par l'ONU, dont les Casques bleus, notamment. Si les efforts de paix issus de groupes de femmes représentent un facteur non négligeable menant vers la cessation des hostilités et la mise en place d'un climat de paix, qu'en serait-il d'une présence accrue de femmes au sein des Casques bleus? Ces femmes permettraient-elles une meilleure protection des droits humains des femmes (*women's human rights*)? Offriraient-elles de nouvelles possibilités dans les stratégies de consolidation et de maintien de la paix? Ne feraient-elles qu'au contraire reproduire les comportements « masculins »? Ainsi, de futures recherches permettraient d'améliorer notre compréhension des divers mécanismes par lesquelles les femmes parviennent à s'imposer sur la scène publique et à faire valoir leurs objectifs pour la paix.

ANNEXES

Certificat d'approbation du comité d'éthique en recherche de l'Université d'Ottawa

Numéro de dossier: 03-12-12



Date (mm/jj/aaaa): 04/11/2012

Université d'Ottawa **University of Ottawa**
 Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche Office of Research Ethics and Integrity

Certificat d'approbation déontologique CÉR Sciences sociales et humanités

Chercheur principal / Superviseur / Co-chercheur(s) / Étudiant(s)

<u>Prénom</u>	<u>Nom de famille</u>	<u>Affiliation</u>	<u>Rôle</u>
Christine	Gervais	Sciences sociales / Criminologie	Superviseur
Catherine	Milot	Sciences sociales / Études des femmes	Étudiant-chercheur

Numéro du dossier: 03-12-12

Type du projet: Thèse de maîtrise

Titre: Femmes, conflits armés et processus de paix: victimes, spectatrices, mais surtout...actrices!

Date d'approbation (mm/jj/aaaa)	Date d'expiration (mm/jj/aaaa)	Approbation
---------------------------------	--------------------------------	--------------------

04/11/2012

04/10/2013

Ia

(Ia: Approbation complète, Ib: Autorisation préliminaire de libération de fonds de recherche)

Conditions Spéciales / Commentaires:

N/A

Texte de recrutement

Bonjour M/Mme,

Je m'appelle Catherine Milot et je suis étudiante à la maîtrise à l'Université d'Ottawa. Je fais présentement ma thèse de maîtrise sur la question des femmes et conflits armés en accordant une attention particulière à la participation des femmes aux processus formels et informels de négociations en vue d'un accord de paix. Le titre de mon projet s'intitule « Femmes, conflits armés et processus de paix : victimes, spectatrices, protagonistes, mais surtout... actrices! ». Malgré le fait qu'il existe une plus grande conscientisation de la part de la communauté internationale à ce sujet, les femmes continuent d'être sous représentées à la table des négociations et leurs préoccupations sexospécifiques sont rarement prises en compte. Bien que j'adopte une approche globale dans l'étude des conflits armés et des processus de paix, je me penche plus précisément sur trois conflits armés : le Rwanda, l'Ex-Yougoslavie et l'Afghanistan.

Aux fins de ma recherche, j'ai l'intention de faire des entrevues avec des experts travaillant sur les questions des processus de paix afin de mieux saisir les différents obstacles qui empêchent les femmes de participer aux processus de négociations et les façons dont elles parviennent à user de leurs leadership dans la société civile afin d'accéder aux forums de négociations. Je vous contacte pour vous demander si vous seriez intéressé à participer. D'une durée approximative d'une heure, chaque entrevue sera conduite sur une base individuelle et non-récurrente. Elles se dérouleront à compter d'avril 2012 dans un lieu et à une heure mutuellement convenue, par téléphone ou en personne selon les disponibilités de chaque participant. Pour ceux et celles le désirant, l'anonymat est garanti. Aucune mention du nom, titre professionnel et lieu de travail ne seront nommés si le participant choisit de garder l'anonymat.

Cette recherche aura pour effet d'offrir des éléments de réponses à la problématique entourant la participation des femmes en tant qu'actrices à part entière aux processus de négociations visant la cessation des hostilités et l'instauration d'une paix durable. Votre expertise sur ses questions ainsi que votre expérience dans ces domaines permettront de mener vers une meilleure compréhension du phénomène et pourront conduire vers des changements pertinents dans notre façon d'étudier et d'aborder les processus de paix et la participation des femmes à celles-ci. Ainsi, les recommandations issues de cette recherche pourront s'avérer utiles aux intervenants des domaines de la sécurité, de la défense et du développement de même qu'aux membres des organisations gouvernementales (canadiennes et autres) et non gouvernementales (ONG) notamment en ce qui a trait à l'élaboration des politiques – (Conseillers en politiques, etc.).

Si vous êtes intéressé à participer à l'entrevue, veuillez communiquer avec moi au numéro de téléphone suivant xxx-xxx-xxxx ou me contacter par courriel [REDACTED].

Merci bien et dans l'attente de vous lire prochainement,

Catherine

Catherine Milot
Étudiante à la maîtrise
Institut d'études des femmes | Université d'Ottawa
Téléphone cellulaire : xxx-xxx-xxx
Courriel : [REDACTED]

Formulaire de consentement

Titre du projet : Femmes, conflits armés et processus de paix : victimes, spectatrices, protagonistes, mais surtout... actrices!

Nom de la chercheure

Catherine Milot
Université d'Ottawa
Institut d'études des femmes
Faculté des sciences sociales
30 rue Stewart
Ottawa, Ontario, Canada
K1N 6N5

Superviseure

Dre Christine Gervais
Université d'Ottawa
Département de criminologie
Faculté des sciences sociales
25 rue Université
Ottawa, Ontario, Canada
K1N 6N5

Téléphone cellulaire : xxx-xxx-xxx
[REDACTED]

Téléphone au bureau : xxx-xxx-xxx (poste
xxxx)
[REDACTED]

Invitation à participer : Je, _____, suis invité(e) à participer à la recherche intitulée « Femmes, conflits armés et processus de paix : victimes, spectatrices, protagonistes, mais surtout...actrices! » qui est menée par Catherine Milot. Cette recherche sera supervisée par Dre. Christine Gervais, Professeure adjointe au Département de criminologie à l'Université d'Ottawa.

But de l'étude : Le but de l'étude est de contribuer à la valorisation du rôle, du savoir et de l'expérience des femmes dans la promotion de la paix et de la sécurité. Il s'agit de transformer notre attitude à l'égard des femmes qui vivent en situation de conflits armés afin de ne plus les voir comme de simples victimes, mais comme des actrices ayant un rôle à jouer dans le processus de réconciliation de leur pays.

Participation : Ma participation consistera essentiellement à une seule entrevue d'une durée d'une heure environ, pendant laquelle je serai invité(e) à discuter et à répondre à des questions au sujet de mon expérience professionnelle auprès des femmes ou, au sujet de ces dernières et de leur participation aux processus de paix. Je comprends et accepte que mon entrevue (en personne ou au téléphone) soit enregistrée. Une version des questions me sera envoyée par courriel quelques jours avant le début de l'entretien afin de me familiariser avec celles-ci. L'entretien est prévu pour les mois d'avril, mai ou juin 2012; l'heure et la date exacte seront choisies ultérieurement afin d'accommoder mon horaire.

Risques : Je comprends que je serai amené à partager mon expérience professionnelle avec la chercheure ce qui implique que je risque de donner des informations personnelles, il est possible qu'elle crée un inconfort psychologique et social (au niveau professionnel notamment). J'ai reçu l'assurance de la chercheure que tout se fait en vue de minimiser ces risques. En cas d'inconfort, l'entrevue sera arrêtée immédiatement afin de m'accorder le temps nécessaire pour me remettre. En outre, aucune citation, non approuvée par moi-même ne sera utilisée dans le projet de thèse de la chercheure.

Bienfaits : Ma participation à cette recherche aura pour effet d'offrir des éléments de réponses à la problématique entourant la participation des femmes en tant qu'actrices à part entière aux processus de négociations visant la cessation des hostilités et l'instauration d'une paix durable. Elle permettra d'identifier les limites, les obstacles et les défis auxquels se heurtent les femmes qui désirent participer aux processus de paix, mais aussi les améliorations et les politiques mises en place pour faciliter leurs participations et prendre en compte leurs préoccupations sexospécifiques dans les pourparlers et les délibérations en vue des accords de paix. Il s'agira au final, de contribuer à l'avancement du savoir dans le domaine de la sécurité, de l'égalité entre les hommes et les femmes et du développement.

Confidentialité et anonymat : Je m'attends à ce que le contenu des entretiens soit utilisé pour la rédaction du projet de thèse de la chercheure. Les propos tenus lors de l'entretien ne seront accessibles qu'à la chercheure et à sa superviseure, Dre. Christine Gervais. J'aurai le choix de garder l'anonymat, de donner mon titre professionnel et/ou le nom de l'organisation pour laquelle je travaille, ou simplement, donner un pseudonyme. **L'anonymat** est garanti de la façon suivante, aucune mention du nom, titre professionnel et lieu de travail ne seront nommés si je choisis de garder l'anonymat.

J'accepte que mon prénom et nom de famille soit identifié Oui__ Non__
J'accepte que le titre de l'organisation pour laquelle je travaille soit identifié Oui__ Non__
(Aucune autorisation n'a été demandée auprès de l'organisme)
Je tiens à garder l'anonymat; j'accepte de donner un pseudonyme Oui__ Non__
J'accepte que mes réponses puissent être utilisées dans des publications et des conférences (liées à la thèse)
Oui__ Non__
Je m'attends à pouvoir réviser les citations directes provenant de mes réponses lors de l'entrevue
Oui__ Non__

Conservation des données : Les données recueillies sur papier ainsi que celles recueillies sur un enregistreur électronique seront conservées de façon sécuritaire dans un tiroir barrée dans le bureau du Dre. Christine Gervais et garder sous clé pendant 5 années. Celles sur internet (courriel de l'Université d'Ottawa) seront gardées sur un ordinateur sécurisé par un mot de passe. Seules Catherine Milot et la Dre. Christine Gervais auront accès à ces données.

Participation volontaire : Ma participation à la recherche est volontaire et je suis libre de me retirer en tout temps, et/ou refuser de répondre à certaines questions, sans subir de conséquences négatives. Si je choisis de me retirer de l'étude, les données recueillies jusqu'à ce moment ne seront pas utilisées pour la rédaction du projet de thèse et seront détruites.

Acceptation : Je, _____, accepte de participer à cette recherche menée par Catherine Milot de l'Institut d'études des femmes de la Faculté des sciences sociales de l'Université d'Ottawa, laquelle recherche est supervisée par la Dre. Christine Gervais.

Pour tout renseignement additionnel concernant cette étude, je peux communiquer avec la chercheure ou sa superviseure.

Pour tout renseignement sur les aspects éthiques de cette recherche, je peux m'adresser au Responsable de l'éthique en recherche, _____, (xxx) xxx-xxxx ou _____.

Il y a deux copies du formulaire de consentement, dont une copie que je peux garder.

Signature du participant : Date: (Date)
Signature du chercheur : Date : (Date)

Guide d'entrevue

- 1) Pouvez-vous me parler un peu de votre cheminement professionnel qui vous a amené à travailler dans le domaine du genre, des conflits armés et des processus de paix? (Par exemple, où avez-vous étudié et quel était votre premier poste dans ce domaine?)
- 2) En tant que femme ou homme, pensez-vous que cette identité a influencé votre approche ou votre expérience dans votre travail? Avez-vous vécu des obstacles/des moments d'exclusions ou des avantages dans votre travail en raison de votre sexe?
- 3) A) Quel est votre identité culturelle et quel est votre identité nationale?
B) Pensez-vous que votre identité culturelle ou que votre identité nationale ont influencé votre expérience dans ce domaine? Si oui, comment? Si non, pourquoi pas?
C) Avez-vous vécu des obstacles/des moments d'exclusions ou des avantages dans votre travail en raison de votre identité culturelle ou votre identité nationale?
- 4) Avez-vous déjà travaillé ou travaillez-vous encore avec des femmes locales investies dans des processus de paix? Depuis combien de temps travaillez-vous dans ce domaine (et/ou avec des femmes) et quelles sont vos responsabilités?
- 5) Quels types de travail faites-vous présentement en lien avec les femmes, les conflits armés et/ou les négociations pour la paix?
- 6) Au cours des années où vous avez travaillé dans ce domaine, avez-vous travaillé directement ou indirectement avec des femmes qui ont été affectées par un conflit armé? Si oui, pouvez-vous faire la lumière sur leurs expériences dans le conflit armé, selon vos observations ou selon leurs dires? Si elles n'ont pas partagé directement avec vous, mais plutôt avec vos collègues, que vous rappelez-vous comme étant significatif/révéléateur au sujet de leurs expériences (leurs réflexions et leurs préoccupations par exemple) pendant le conflit armé ou lors du processus de paix?
- 7) À votre avis, quel serait le plus grand défi auquel font face les femmes lors du conflit armé et à la suite du conflit armé?
- 8) Selon votre expérience, quels sont les bénéfices à inclure les femmes dans la résolution post-conflit? Pouvez-vous me donner des exemples où ceci s'est produit? Est-ce que ce fut bénéfique pour ces dernières? Si oui, comment? Si non, pourquoi pas?
- 9) Que pensez-vous de l'opinion suivante : « La participation des femmes n'est pas importante, mais plutôt c'est l'adoption d'une perspective des genres pendant le processus de paix qui est importante ». En d'autres termes, devrait-on mettre plus d'emphasis et d'effort pour amener une perspective des genres à la table plutôt que simplement avoir des femmes autour?
- 10) A) Depuis l'adoption de la 1325, beaucoup a été dit au sujet de la participation des femmes aux processus de paix. Avez-vous remarqué des changements (une amélioration ou une régression) en ce qui concerne les femmes et leur participation aux processus de paix?
B) Si oui, pour quels pays? Avez-vous constaté la situation sur le terrain vous-même? Si oui, dans quels pays et est-ce que cette participation fût un succès ou un échec?
- 11) À votre avis, quelles sont les solutions qui pourraient être mises en place afin d'encourager ou de faciliter la participation des femmes aux processus de paix?
- 12) De quelles façons est-ce que les femmes participent à la promotion de la paix au niveau local? Au niveau régional? Et au niveau international?
- 13) À votre avis, jusqu'à quel point est-ce que la « sensibilité culturelle » intervient dans la participation des femmes au processus de paix?
- 14) Qui sont les individus engagés dans le processus de paix et les négociations formelles? Comment et qui détermine les participants et ceux siégeant à la table?
- 15) Qui détermine les priorités de la reconstruction post-conflit?

- 16) A) Pourquoi pensez-vous que les femmes désirent participer dans le processus de paix?
B) Pourquoi pensez-vous que certaines femmes au contraire, ne désirent pas participer?
- 17) Quels sont les mécanismes qui pourraient être mis en place afin de garantir l'implémentation de l'accord de paix et ses clauses spécifiques portant sur la question des genres?
- 18) Comment est-ce que l'agent de paix ou le moniteur s'assure que l'égalité entre les sexes et la participation des femmes dans le processus de paix, ainsi que la prise en compte des perspectives des femmes et leurs besoins soient pris en compte dans l'accord de paix?
- 19) Quels sont les obstacles auxquels sont confrontées les femmes qui désirent participer aux processus de paix? Pouvez-vous identifier des mécanismes d'exclusions au niveau local et au niveau international?
- 20) Avez-vous participé personnellement à un processus de paix? (Par exemple, avez-vous déjà siégé autour de la table des négociations?). Pouvez-vous partager votre expérience et vos impressions sur le déroulement des événements?
- 21) Pouvez-vous me donner un exemple d'un processus de paix de type informel? Dans quel pays a-t-il eu lieu et quels en ont été les effets (pour les femmes et pour le processus de paix en général)?
- 22) Les processus de paix de type informel sont-ils plus courants que ceux de type formel? Les femmes ont-elles tendance à initialiser (elles-mêmes ainsi qu'au sein de leur communauté), et à s'investir davantage dans les processus de paix de type informel? Ceci est-il lié au fait qu'elles reconnaissent qu'elles sont absentes des processus formels et conscientes des obstacles nuisant à leur participation? Si ceci est le cas, pouvez-vous décrire à quoi ressemble un processus de paix de type informel?

Questions spécifiques portant sur les trois accords de paix qui seront étudiées en profondeur

Ex-Yougoslavie (Dayton)

- 1) Qui était ceux impliqués dans le processus de négociations en vue de l'accord de paix de Dayton?
- 2) Est-ce que les femmes ont participé? Si oui, comment? Si non, pourquoi pas?
- 3) Est-ce que les femmes ont eu la chance de faire entendre leurs voix (opinions/préoccupations/etc.) pendant le processus? Si oui, quels ont été les avantages d'être entendue pour ses femmes? Qu'ont-elles pensé des opportunités et des conséquences de cette participation? Si non, comment est-ce que les femmes se sentaient face à cette exclusion?
- 4) Qu'est-il arrivé aux femmes après le conflit? Ont-elles su/pu conserver les acquis de la guerre ou voire même, en gagner d'autres?
- 5) Quels sont les défis qui persistent encore pour les femmes en l'Ex-Yougoslavie au sujet des négociations post-conflit et de l'implémentation des clauses de l'accord de paix?
- 6) Comment expliquez-vous qu'aucune clause au sujet des violences sexuelles n'ait été incluse dans l'accord de paix? Ceci, malgré le fait qu'elles ont pourtant été des particularités dominantes de ce conflit?

Rwanda (Arusha)

- 1) Qui était ceux impliqués dans le processus de négociations en vue de l'accord de paix d'Arusha?
- 2) Est-ce que les femmes ont participé? Si oui, comment? Si non, pourquoi pas? Est-ce que les femmes ont eu la chance de faire entendre leurs voix (opinions/préoccupations/etc.) pendant le processus?
- 3) Qu'est-il arrivé aux femmes après le conflit? Ont-elle su/pu conserver les acquis de la guerre ou voire même, en gagner d'autres?

- 4) Quels sont les défis qui persistent encore pour les femmes au Rwanda au sujet des closes de l'accord de paix d'Arusha?

Afghanistan (Bonn)

- 1) Qui était ceux impliqués dans le processus de négociations en vue de l'accord de paix de Bonn?
- 2) Est-ce que les femmes ont participé? Si oui, comment? Si non, pourquoi pas? Est-ce que les femmes ont eu la chance de faire entendre leurs voix (opinions/préoccupations/etc.) pendant le processus?
- 3) Qu'est-il arrivé aux femmes après le conflit? Ont-elle su/pu conserver les acquis de la guerre ou voire même, en gagner d'autres?
- 4) Quels sont les défis qui persistent encore pour les femmes en Afghanistan au sujet des closes de l'accord de paix de Bonn?
- 5) Selon vous, jusqu'à quel point est-ce que les Talibans et les chefs de guerres influencent les discussions?
- 6) Certains disent qu'il y a eu du progrès en Afghanistan depuis le Traité de Bonn en ce qui a trait à la participation des femmes à la vie publique. Les Afghanes dans l'ère « post-Taliban », par exemple, détiennent de plus en plus de postes de direction en tant que membre de parlement, juges, avocates, et policières. Pourtant, elles sont souvent la cible d'attaques et de menaces, même qu'il arrive que leur vie soit en danger. Existe-t-il des mécanismes pour les protéger? Et pour juger et condamner les responsables des attaques? (Existe-t-il toujours une situation d'impunité?).

Questions pour conclure

- 1) Y a-t-il autre chose que vous voudriez dire au sujet de l'implication des femmes (ou du manque d'implication des femmes) dans les processus de paix qui pourraient permettre à d'autres de comprendre cette problématique?
- 2) Avez-vous d'autres questions ou commentaires au sujet de ma recherche?

Merci d'avoir partagé votre expérience et votre temps avec moi.

Mise en contexte et bref historique de la guerre de Bosnie

La fédération socialiste de Yougoslavie¹³⁰, connue aujourd'hui sous l'appellation d'Ex-Yougoslavie, commence à s'effriter dès 1991 dans la foulée des déclarations d'indépendance des républiques de Slovénie et de Croatie. Slobodan Milosevic, alors le nouveau président de la Serbie¹³¹, s'oppose à l'idée d'indépendance et a recours d'office à l'option militaire. Les premiers combats débutent en Slovénie et opposent l'armée populaire yougoslave (JNA) de Milosevic majoritairement serbe, et les combattants slovènes. L'offensive de la JNA échoue au bout d'une semaine, la Slovénie se dégage du joug de Belgrade non sans que des centaines de victimes slovènes en paient le prix. Quelques jours plus tard, la JNA, passe à l'offensive en Croatie et occupe le tiers du territoire dans le but avoué de protéger les ressortissants serbes vivant dans les zones frontalières croates (Mackenzie, 1993, p. xvii). Des dizaines de milliers de personnes prennent alors la fuite dans l'espoir d'échapper aux violences. En mars 1992, la Bosnie-Herzégovine déclare à son tour son indépendance. Les soldats serbes, usant du même prétexte—celui de protéger la population serbe—s'introduisent sur le territoire bosniaque et s'en prennent aux populations musulmanes et croates. Les forces serbes resserrent rapidement leur étau sur les enclaves bosniaques et croates, et provoquent un flot massif de réfugiés en ciblant délibérément les populations civiles non-combattantes

¹³⁰ La Fédération socialiste de Yougoslavie dirigé par le maréchal Tito (Josip Broz) est constituée de six républiques : la Serbie, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine, la Slovénie et le Monténégro ainsi que deux régions autonomes : Vojvodina et le Kosovo.

¹³¹ Il est président de la Serbie de 1989 à 1997 puis président de la République fédérale de Yougoslavie de 1997 à 2000. Il est finalement arrêté en 2001 suite aux accusations portées contre lui par le Tribunal pénal international pour ces crimes commis en Bosnie, en Croatie et au Kosovo.

en utilisant tireurs d'élite et artillerie. Dans la foulée, l'armée croate sous les ordres du président Franjo Tudjman, lui-même ouvertement antiserbe et antimusulman, entre aussi dans les régions ouest et sud de la Bosnie afin de protéger les populations croates de ces régions. D'un côté comme de l'autre, l'objectif à peine voilé est de créer des territoires ethniquement « purs » sous leur contrôle (Jenichen, 2010, p. 141). La guerre de Bosnie qui va faire des centaines de milliers de victimes est déclenchée et Sarajevo, sa capitale, encerclée par les forces serbes devient ville-martyr.

Devant le niveau rarement atteint de violences inter-ethniques qui jettent quotidiennement bosniaques, croates et serbes les uns contre les autres devant les caméras du monde entier les observateurs classeront d'emblée le conflit comme étant d'origine ethnique. Cette catégorisation hâtive (qui sera corrigée ultérieurement) ignorait les très fortes revendications économiques et territoriales sous-jacentes au sein même de la fédération et que le Maréchal Tito refoulait d'une main de fer depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale. La fédération yougoslave, un des ensembles les plus prospères de l'Europe communiste d'avant 1992 voit son économie commencer à dériver pendant les années qui suivent le décès du Maréchal Tito en 1980. La décennie suivante s'ouvre sur le constat d'un échec économique, sur la montée rapide des tensions politiques et sur un profond malaise au sein de la population aux prises avec un taux de chômage incontrôlable (Cockburn, 2007, p. 81). Faisant usage des circonstances historiques qui avaient plusieurs fois mené à la cristallisation des identités ethniques, les figures politiques émergentes radicales légitiment leur leadership par le blâme ethnique systématique et réussissent à semer la peur, l'insécurité et la haine de l'autre, tout en

avançant leur propre agenda politique nationaliste¹³² (Oberschall, 2000 et Andjelic, 2003 cité par Jenichen, 2010, p. 141).

En plus d'être « ethnicisée », la violence qui sévit pendant la guerre comporte aussi une dimension « genre ». Les discours nationalistes qui dominent considèrent les femmes avant tout comme des mères, les gardiennes de la famille et de la communauté. Ce faisant, elles deviennent un élément central de l'établissement et du maintien de l'identité culturelle du groupe. La montée des hostilités, justifiée par le besoin de défendre cette identité menacée, transforme alors les femmes en cibles de choix pour la violence à caractère sexuel (Seifert, 1996 et Korac, 2006 cité par Jenichen, 2010, p. 141). En effet, plusieurs auteurs (Turenne-Sjolander, 2005; Gagné et Rioux, 2005; Nahoum-Grappe, 2006) ont souligné le fait qu'en temps de guerre, le phénomène des violences sexuelles est extrêmement varié et changeant¹³³. Cependant, cette violence « perpétrée contre les femmes dans le cadre d'un conflit n'a rien d'accidentel : c'est une arme de guerre, un instrument utilisé pour atteindre des objectifs militaires » (Amnistie internationale, 2001, p. 12). Alors que les violences à caractères sexuels sont perpétrées par toutes les parties impliquées dans le conflit en Bosnie, les Serbes de Bosnie donnent à ces pratiques un caractère délibéré où les « opérations » sont calculées et orchestrées pour

¹³² Slobodan Milosevic usant des médias Serbes fait renaître les mauvais souvenirs de la Deuxième Guerre mondiale et encourage les appels pour une « Grande Serbie » (Hunt, 2004, p. 11).

¹³³ « Le viol comme arme de guerre » est une expression largement utilisée lorsque l'on s'attarde aux effets des conflits sur les populations. Or, cette appellation s'avère trop restrictive lorsqu'il s'agit de rendre compte des réalités sur le terrain particulièrement en ce qui concerne le conflit qui déchira les Balkans. La formulation suivante : « les violences sexuelles comme instruments de guerre », s'avère donc beaucoup plus pertinente puisqu'elle englobe de façon plus holiste les sévissent à caractère sexuel infligés aux femmes et aux filles telles les viols individuels et collectifs, l'enlèvement et la prostitution, les camps de détention pour esclaves sexuelles, les grossesses forcées, les mutilations génitales, les stérilisations forcées, etc.

répondre à un objectif spécifique, celui du nettoyage ethnique¹³⁴ (Cockburn, 2007, p. 82; Jenichen, 2010, p. 141). Devant les atrocités commises en Ex-Yougoslavie, le Conseil de sécurité de l'ONU met sur pied en 1993, le Tribunal pénal international pour l'Ex-Yougoslavie (TPIY) qui, pour la première fois dans l'histoire reconnaîtra l'usage du viol comme instrument de nettoyage ethnique et le caractérise de crime de guerre et de crime contre l'humanité (Jenichen, 2010, p. 138; Kaufman et Williams, 2010, p.43).

¹³⁴ À titre d'exemple, « « Tood Salzman (1998, p. 356) refers to the so-called RAM plan, which was allegedly developed by Serb army officers in late August 1991. This plan mentions raping women and children as an efficient and integral tool in undertaking the ethnic cleansing of Muslims in Bosnia and Herzegovina » (cité par Skjelsbaek, 2011, p. 68).

ANNEXE 6

Grille de codage

N.B.: Cette grille de recherche offre un aperçu du processus de codage de la chercheuse. Elle n'est nullement exhaustive en raison de l'espace restreint accordé à cette thèse.

Thème	Pays	Source	Description	Notes
	Cette grille ne contient pas tous les pays identifiés dans les sources.	Les sources sont identifiées en tant qu'ouvrages (livres, chapitres, articles ou rapports) académiques, gouvernementaux ou non gouvernementaux. Les sources sont aussi identifiées par auteurs. Cette liste n'est pas exhaustive.		
Empowerment VS statu quo		Puechguirbal	voir aussi sous-thème: transformations des rôles traditionnels	Étude comparative (aspects positifs de cette approche)
	Afghanistan	Anderlini/Shoemaker/ONG	Network/decision-making	
	Afghanistan	Povey	Break taboos/change power relations	
		UNRISD	Non reconnaissance de leurs activités comme aillant valeur politique/"charitable"	
		Kabeer	Définition	
Agency/Femme= actrice	Bosnie	Jenichen	Voir aussi sous-thème: victimisation.	Malgré la rhétorique internationale les femmes toujours désavantagées
	Bosnie	Hunt	Cooperation across ethnic divisions/Strategy to reach (modern/traditionnal)	Avec/sans support des ONGs
	Burundi	Burke et al.	Force modératrice/compromis	
	Afghanistan	Jedidi	Forme de résistance/risque = écoles clandestines	Lien avec "empowerment"
	Liberia/Sierra Leone	Tuininga	Stratégies pour dépasser les difficultés d'ordres culturels religieux/passé colonial	Aussi: Résilience
		Falquet		
Violences sexistes/sexospécifiques		Steinberg		
		UNRISD		
		Goedl/académique		Novateur potentiel actrice
		Meintjes, Pillay et Turshen		Différentes "période" de violence

Clauses accords de paix		Diaz	Constat peace and security agenda= unfulfilled	Obstacles?
	Bosnie	Hunt	Accord met fin à l'entreprise "d'épuration ethnique"	
		Chinkin	Détails sur ce que sont les accords de paix et les clauses qu'elles contiennent généralement	
		UNIFEM	Silencieux sur les violences sexuelles: Bosnie, Libéria, Sierra Leone, Somalie	
		Steinberg		
		Anderlini	Issue artificielle/rectitude politique	Justice?
		Jenkins et Goetz		
	Burundi	Dupont	En détails/Parallèles avec Rwanda	
	Bosnie	Hunt	Leaders réussissent à séparer le territoire comme ils l'entendent	
Participation/Non participation des femmes aux négociations	Burundi	Burke et al./Diaz	Participation = réussite + résultats positifs/MAIS: Efforts considérables pour y être présente	Mise en œuvre de l'accord. Perspectives à explorer (prochaine recherche?)
	Afghanistan	Whitworth	Participation symbolique/entre femmes	
	Bosnie	Hunt	Ignored/Négociations entre partis politique seulement. Non prise en compte de la population	
	Colombie	IIS		
Combattantes/ Femmes= Incitation à la violence		Mazurana et Carlson/ONG	Critique "naturellement" portée à la paix	
		UNRISD		
		Harsh/académique	Attentats suicides encore plus dévastateurs	
Débats perspectives essentialistes vs constructiviste et standpoint		Puechguirbal /académique		
		Strickland et Duvvury		

Témoignages personnels	Bosnie	Hunt		
		Tuininga		
Militarisme		Cockburn	Voir aussi stratégies antimilitaristes/antinationalistes dans Hunt	
Égalité entre les genres	Angola	Steinberg/Gouv		"gender-neutral peace agreements"
	Burundi	Dupont		

Références bibliographiques

Ali, Farhana (2005) « Muslim Female Fighters : An Emerging Trend ». Article consulté le 15 septembre 2011 et disponible à l'adresse suivante : [http://www.jamestown.org/single/?no_cache=1&tx_ttnews\[tt_news\]=603](http://www.jamestown.org/single/?no_cache=1&tx_ttnews[tt_news]=603).

Amnestie internationale (2001) « Enquêter sur les violations des droits des femmes dans les conflits armés », 130p.

Amoah, Jewel (2008) « At the Crossroads of Equality : The Convention on the Rights of the Child and the Intersecting Identities of GRACE, and African Girl Child », *Proceedings of the International Conference on the Rights of the Child*. Montreal : Wilson-Lafleur, pp. 313-337.

Anderlini, Sanam Naraghi (2007a) *Women Building Peace. What they Do, Why it Matters*. Lynne Rienner Publishers. Boulder. London.

Anderlini, Sanam Naraghi (2007b) « Peace Negotiations and Agreements », dans *Inclusive Security, Sustainable Peace: A toolkit for Advocacy and Action*, International Alert and Women Waging Peace, pp. 16-32.

Anderlini, Sanam Naraghi et Jolynn Shoemaker (2007) « Human Rights », dans *Inclusive Security, Sustainable Peace: A toolkit for Advocacy and Action*, International Alert and Women Waging Peace, pp. 28-44.

Anderlini, Sanam Naraghi et Vistoria Stanski (2007) « Conflict Prevention », dans *Inclusive Security, Sustainable Peace: A toolkit for Advocacy and Action*, International Alert and Women Waging Peace, pp. 1-15.

Baril, Alexandre (2012 à paraître) « Nouveaux enjeux féministes, nouvelles stratégies conceptuelles et politiques : que nous propose le féminisme post-moderne? », *Différences en question. Enquêtes, théories et perspectives historiques. Actes du colloque : Différenciation sociale et épistémologique féministe tenu lors du 75^e Congrès de l'Acfas du 8 au 9 mai 2007*, Montréal, Éditions du remue-ménage.

Barry, Jane (2005) « Rising Up in Response : Women's Rights Activism in Conflict », Urgent Action Fund. 185p.

Bell, Christine et Catherine O'Rourke (2010), « Peace Agreements or Pieces of Paper? The Impact of UNSC Resolution 1325 on Peace Processes and their Agreements », *International and Comparative Law Quarterly*, vol. 59, pp. 941-980.

Bell, Christine et Catherine O'Rourke (2011), « UN Security Council 1325 and Peace Negotiations and Agreements ». *Humanitarian Dialogue. Women at the Peace Table : Asia Pacific Opinion Series – no. 4*, pp. 1-17.

Berthier, Nicole (1998) « Administrer le questionnaire » dans, *Les techniques d'enquêtes*, Armand Colin, ch.7. pp. 139-146.

Bordeleau, Stéphane, « Les Accords de Bonn », consulté en ligne à l'adresse suivante : <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/dossiers/bonn/intro.html>.

Burke, Enid de Silva, Jennifer Klot et Ikaweba Bunting (2001) « Engendrer la paix : Réflexion sur le processus de paix au Burundi », dans la série *Femmes Africaines pour la paix*. UNIFEM.

Butler, Judith (2005) *Trouble dans le genre*. Paris, La Découverte [1^{re} éd. *Gender Trouble*, New York, Routledge, 1990].

Byrne, Bridget (1995) « Vers une compréhension du conflit selon une perspective sexospécifiques », *Gender and Peace Training Course. Module 3 : Why Gender Matters*.

Cardona, Ivan, Patricia Justino, Becky Mitchell et Catherine Müller (2012) « From the ground up : Women's rôles in local peacebuilding in Afghanistan, Liberia, Nepal, Pakistan and Sierra Leone », Actionaid, Institute of Development Studies and Womankind, 72p.

Chemillier-Gendreau, Monique (2010) « La désuétude de l'article 26 de la Charte des Nations Unies, expression de l'échec du système onusien » (Chapitre 4), dans *Le droit international et la quête de sa mise en oeuvre*, sous la direction de Laurence Boisson de Chazournes et Marcelo Kohen, BRILL, pp. 59-72.

Chinkin, Christine (2003) « Peace Agreements as a Means for Promoting Gender Equality and Ensuring Participation of Women », United Nations, Division for the Advancement of Women (DAW), 34p.

Chodorow, Nancy (1989) *Feminism and Psychoanalytic Theory*. New Haven: Yale.

Cliveti, Minodora (2006) « Prévention et résolution des conflits : le rôle des institutions internationales ». pp. 1-7.

Cockburn, Cynthia (1999) « La problématique hommes-femmes, le conflit armé et la violence politique », document disponible à l'adresse suivante : [www.genderandpeacekeeping.com/.../3 La PH-F le conflit arme et la violence politique.pdf](http://www.genderandpeacekeeping.com/.../3%20La%20PH-F%20le%20conflit%20arme%20et%20la%20violence%20politique.pdf)

Cockburn, Cynthia (2007) *From where we stand : war, women's activism and feminist analysis*. Zed Books.

Conaway, Camille Pampell (2007) « Small Arms, Light Weapons and Landmines » dans, *Inclusive Security, Sustainable Peace: A toolkit for Advocacy and Action*, International Alert and Women Waging Peace, pp. 11-30.

Conseil international sur les politiques des droits humains (ICHRP) (2007) « Négocier la justice? Droits humains et accords de paix », 208p. Rapport disponible à l'adresse suivante : <http://www.ichrp.org/fr>.

Corbeil, Christine et Isabelle Marchand (2006) « Penser l'intervention féministe à l'aune de l'approche intersectionnelle. Défis et enjeux », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 19, no 1, pp. 40-57.

Cupples, Julie (2004) « Counter-revolutionary women: gender and reconciliation in post-war Nicaragua », dans *Gender, Peacebuilding and Reconstruction*, OXFAM Publishing. pp. 8-18.

Dandurand, Renée B. (1994) « Femmes et familles : sous le signe du paradoxe », *Recherches féministes*, vol. 7, no. 1, pp. 1-21.

Delphy, Christine (2002) « Une guerre pour les femmes? », *Le monde diplomatique*. Article disponible à l'adresse suivante : <http://www.monde-diplomatique.fr/2002/03/DELPHY/16220>.

Denov, Myriam et Christine Gervais (2007) « Negotiating (In) Security: Agency and Resistance among Girls Formerly Associated with Sierra Leone's Revolutionary United Front ». *Journal of Women in Culture and Society*, vol. 32, no. 4, pp. 885-910.

Diaz, Pablo Castillo (2010) « Women's Participation in Peace Negotiations: Connections between Presence and Influence », United Nations Development Fund for Women (UNIFEM).

Duffield, Mark (2007) *Development, Security and Unending War*, Polity.

Dupont, Patrick (1998) « La crise politique au Burundi et les efforts de médiation de la communauté internationale ». University of Antwerp.

Égalité Maintenant (2002) « L'afghanistan : La Paix, la Sécurité, et le Rôle de la Femme », site consulté le 24 juillet 2012 à l'adresse suivante : http://www.equalitynow.org/fr/take_action/afghanistan_action212.

Eisenstein, Zillah (2010) « W pour Women? Réflexions sur le féminisme et "la guerre de/contre la terreur" », dans Jules Falquet et al.(dir.) *Le sexe de la mondialisation*. Paris : Éditions SciencesPo, pp. 185-198.

El-Bushra, Judy et Kelly Fish (2007) « Refugees and Internally Displaced Persons », dans *Inclusive Security, Sustainable Peace: A toolkit for Advocacy and Action*, International Alert and Women Waging Peace, pp. 1-17.

Enloe, Cynthia (1983) *Does Khaki become you? The militarization of Women's Lives*, London, Pluto Press.

Enloe, Cynthia (2000) *Maneuvers: The International Politics of Militarizing Women's Lives*. Berkeley: University of California Press.

Enloe Cynthia (2007) *Globalization and Militarism: Feminists Make the Link*. Lanham: Rowman & Littlefield.

Falquet, Jules (2003) « L'ONU, alliée des femmes? Une analyse féministe du système des organisations internationales », *Multitudes*, pp. 179-191.

Faulkner, Ellen et Gayle MacDonald (dir.) (2009) « Agency and Resistance : Debates in Feminist Theory and Praxis », dans *Victim No More : Women's Resistance to Law, Culture and Power*. Fernwood Publishing, pp. 9-17.

Forcey, Linda (1995) « Women's Studies, Peace Studies and the Difference Debate », *Women's Studies Quarterly*, Vol. 3&4, pp. 9-14.

Fox, Diana J. (2009) « The Anthropological Collaborator: Feminist Scholarship and Activism in Africa », dans *Power, Gender and Social Change in Africa*, sous la direction de Ndulo, Muna & Grieco, Margaret. Newcastle, UK: Cambridge Scholars Publishing, pp. 112-141.

Gagné, Julie (2005) « Les multiples réalités des femmes dans les conflits armés », dans *Femmes et conflits armés, réalités, leçons et avancement des politiques*, sous la direction de J. Sébastien Rioux et Julie Gagné, Québec, Les Presses de l'université Laval, pp. 35-60.

Gagnon, Madeleine (2000) *Les femmes et la guerre*. Vlb éditeur.

Gardam, Judith et Hilary Charlesworth (1999) « La protection des femmes lors de conflits armés », *Gender and Peace Training Course. Module 3 : Why gender matters*.

Gardey, Delphine (2005) « La part de l'ombre ou celle des lumières? Les sciences et la recherche au risque du genre », *Travail, genre et sociétés*, vol. 2, no. 14, pp. 29-47.

Gaspard, Françoise (2002) « Les droits de la femme : construction d'un enjeu en relations internationales », *Revue internationale et stratégique*, no. 47, pp. 46-52.

Gaspard, Françoise (2006) « Postface », dans Christine Ockrent (dir.) *Le livre noir de la condition des femmes*. France : Éditions XO, pp. 873-889.

Gbowee, Leymah R. (du 31 août au 6 septembre 2012) « Resolving conflict through the human dimension », *Women's Month*.

Gervais, Christine et Betsy Estevez (2011) « Security through Solidarity: Honduran Women's Post-Coup Strategies of Support and Survival », *Journal of International Women's Studies*, vol. 12, no. 4, pp. 1-21.

Ghiglione, Rodolphe et Benjamin Matalon (1998) « Comment interroger? Les questionnaires » dans, *Les enquêtes sociologiques théories et pratiques*, Armand Colin, ch. 4, pp. 93-138.

Goedl, Doris (2009) « Be Active, Be Emancipated : Women's Responses to Violence and War », dans *Victim No More : Women's Resistance to Law, Culture and Power*, sous la direction de Ellen Faulkner & Gayle MacDonald. Chapitre 4, Fernwood Publishingpp. 61-74.

Harris, Simon (2004) « Gender, participation and post-conflict planning in northern Sri Lanka », dans *Gender, Peacebuilding and Reconstruction*, OXFAM Publishing, pp. 60-69.

Harsh, Ernest (2005) « Les femmes, combattantes oubliées de l'Afrique », *Afrique Renouveau*, vol 19. p. 7. Article consulté le 24 mars 2010, <http://www.un.org/french/ecosocdev/geninfo/afrec/vol19no3/193femmes.html>

Helms, Elissa (2003) « Women as Agents of Ethnic Reconciliation? Women's NGOs and International Intervention in Postwar Bosnia-Herzegovina », *Women's Studies International Forum*, vol. 26, no. 1, pp. 15-33.

Huber, Judith (2003) « Toujours talibans, mais avec le sourire... », *Le monde diplomatique*, article consulté le 22 et 23 février 2011 à l'adresse suivante : <http://www.monde-diplomatique.fr/2003/03/HUBER/9991>.

Human Rights Watch (2001) « Afghanistan : Humanité bafouée. Violations systématiques des droits des femmes en Afghanistan », vol. 13, no. 5, pp. 1-24.

Human Rights Watch (2002) « Taking Cover : Women in Post-Taliban Afghanistan », document disponible à l'adresse suivante : <http://www.hrw.org/legacy/background/wrd/afghan-women-2k2.htm>.

Hunt, Swanee (2004) *This Was Not Our War : Bosnian Women Reclaiming Peace*. Duke University Press, Durham & London.

Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD) (2005) « L'impact des conflits sur les femmes » dans, « Égalité des sexes : En quête de justice dans un monde d'inégalités. Chapitre 13, pp. 229-258.

Jedidi, Sonia (2005) « Femmes et reconstruction en Afghanistan : actrices ou spectatrices ? » dans *Femmes et conflits armés, réalités, leçons et avancement des*

politiques, sous la direction de J. Sébastien Rioux et Julie Gagné, Québec, Les Presses de l'université Laval, pp. 159-176.

Jenichen, Anne (2010) « Women and Peace in a Divided Society : Peace-Building Potentials of Feminist Struggles and Reform Processes in Bosnia and Herzegovina », dans *Women, War, and Violence. Personal Perspectives and Global Activism*, sous la direction de Chandler, Robin et al. Palgrave Macmillan. New York, pp. 137-154.

Jenkins, Robert et Anne-Marie Goetz (2010) « Addressing Sexual Violence in Internationally Mediated Peace Negotiations », *International Peacekeeping*, vol. 17, no. 2, pp. 261-277.

Kabeer, Naila (2003) « Réflexions sur la mesure de l'empowerment des femmes », dans *Genre, pouvoirs et justice sociale*, sous la direction de Fenneke Reysoo et Christine Vershuur. Paris: Harmattan, pp. 253-274.

Kaufman, Joyce P. et Kristen P. Williams (2010) *Women and War. Gender Identity and Activism in times of Conflict*. Kumarian Press.

Kuehnast, Kathleen et al. (2011) *Women and War. Power and Protection in the 21st Century*. United States Institute of Peace Press. Washington D.C.

Laliberté, Danièle (2005) « L'approche sexospécifique de la programmation humanitaire en zone de conflit armé » dans *Femmes et conflits armés, réalités, leçons et avancement des politiques*, sous la direction de J. Sébastien Rioux et Julie Gagné. Québec, Les Presses de l'université Laval, pp. 127-138.

Lemmon, Gayle Tzemach (2011) « Looming Threat to Afghan Women's Rights », article consulté le 13 août 2012 et disponible à l'adresse suivante : <http://www.cfr.org/afghanistan/looming-threat-afghan-womens-rights/p26124>.

Lindsey, Charlotte (2000) « Les femmes et la guerre – vue d'ensemble de la question », *Revue internationale de la Croix-Rouge*. pp. 561-579.

Lindsey, Charlotte (2005) « Les femmes face à la guerre : leçons tirées par le comité international de la Croix-Rouge » dans *Femmes et conflits armés, réalités, leçons et avancement des politiques*, sous la direction de J. Sébastien Rioux et Julie Gagné, Québec, Les Presses de l'université Laval, pp. 109-124.

Mackenzie, Lewis (1993) *Peacekeeper : The Road to Sarajevo*, Douglas & McIntyre.

Madlingozi, Tshepo (2010) « On Transitional Justice Entrepreneurs and the Production of Victims ». *Journal of Human Rights Practice*, vol. 2, no. 2, pp. 208-228.

Mander, Harsh (2010) « Words from the Heart': Researching People's Stories ». *Journal of Human Rights Practice*, vol. 2, no. 2, pp. 252-270.

Masson, Dominique (1999) « Repenser l'État : Nouvelles perspectives féministes », *Recherches féministes*, Vol. 12, no. 1, pp. 5-24.

Mazurana, Dyan et Kristopher Carlson (2005) « Combattantes et prisonnières: la présence de filles et de jeunes femmes dans les forces armées de la Sierra Leone », dans *Femmes et conflits armés, réalités, leçons et avancement des politiques*, sous la direction de J. Sébastien Rioux et Julie Gagné, Québec, Les Presses de l'université Laval, pp. 61-90.

Mazurana, Dyan et Susan McKay (2004) *Où sont les filles? La vie des filles enrôlées dans les forces et groupes armés pendant et après un conflit : les cas du nord de l'Ouganda, de la Sierra Leone et du Mozambique*. Droits et Démocratie.

Meintjes, Sheila, Anu Pillay et Meredith Turshen (2001) *The Aftermath: Women in Post Conflict Transformation*. London: Zed Books.

Méndez, Luz (2005) « Women's Role in Peacemaking : Personal Experiences » dans, *Listening to the Silences : Women and War*. Durham, Helen et Tracy Gurd (dir.), International Humanitarian Law Series. Martinus Nijhoff Publishers. Boston, pp. 43-49.

Moghadam, Valentine M. et Lucie Senftova (2005) « Mesurer l'autonomisation des femmes : participation et droits dans les domaines civil, politique, social, économique et culturel », *Revue internationale des sciences sociales*, pp. 423-449.

Mohanty, Chandra Tapalde (1997) « Under Western Eyes : Feminist Scholarship and Colonial Discourses », dans Anne McClintock, Aamir Mufti and Ella Sohat, *Dangerous Liaisons : Gender, Nation, and Postcolonial Perspectives*, Minneapolis & Londo, University of Minnesota Press, pp. 255-277.

Morgan, Clara (2008) « Afghanistan : La condition de la femme », La librairie du Parlement.

Mukamurera, Joséphine, France Lacourse et Yves Couturier (2006) « Des avancées en analyse qualitative : pour une transparence et une systématisation des pratiques », *Recherches Qualitatives*, Vol. 26, pp. 110-138.

Nagy Hesse-Biber, Sharlene et Michelle L. Yaiser (2004) « Difference Matters. Studying Across Race, Class, Gender and Sexuality », *Feminist Perspective on Social Research*, New York/Oxford : Oxford University Press, pp. 101-119.

Nahoum-Grappe, Véronique (2006) « Les viols, une arme de guerre », dans Christine Ockrent (dir.) *Le livre noir de la condition des femmes*. France : Éditions XO, pp.63-82

Nations Unies (1979) « Convention pour l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) », disponible à l'adresse suivante : <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/fconvention.htm>.

Nations Unies (2000) « La Résolution 1325 », S/RES/1325.

Nations Unies (2003) « La prise en compte des perspectives sexospécifiques : Aperçu », 29p.

Nations Unies (2012) « Facts and Figures on Peace and Security », site internet consulté le 10 juillet 2012 à l'adresse suivante : http://www.unifem.org/gender_issues/women_war_peace/facts_figures.html.

Nguyen-Duy, Véronique et Jason Luckerhoff (2007) « Constructivisme/positivisme : où en sommes-nous avec cette opposition? » *Recherches Qualitatives – Hors Série* – pp. 4-17.

Nijssen, Stefanie (2012) « The Peace Process & Afghanistan's Women », *Civil-Military Fusion Centre*, Part 2 of 4 Part-Series on Peace and Reintegration in Afghanistan.

Ollivier Michèle et Manon Tremblay (2000a) Chap. 1 « Quelques principes de la recherche féministe », *Questionnements féministes et méthodologies de la recherche*, Paris : L'Harmattan, pp. 20-57.

Ollivier Michèle et Manon Tremblay (2000b). Chap. 2 « Féminisme et épistémologie », *Questionnements féministes et méthodologies de la recherche*, Paris : L'Harmattan, pp. 61-85.

Ollivier, Michèle et Manon Tremblay (2000c). Chap. 4 : « De l'impact du féminisme sur l'instrumentation en sciences sociales », dans *Questionnements féministes et méthodologie de recherche*. Paris : L'Harmattan, pp. 117-144.

Onyejekwe, Chineze J (2005) « Les femmes, la guerre, la consolidation de la paix et la reconstruction », *Revue internationale des sciences sociales*, pp. 301-307.

Paillé, Pierre (1994) « L'analyse par théorisation ancrée », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 23, pp. 147-181. Article consulté le 25 janvier 2012 et disponible à l'adresse suivante : <http://id.erudit.org/iderudit/1002253ar>.

Pankhurst, Donna (2008) *Gendered Peace. Women's Struggle for Post-War Justice and Reconciliation*. United Nations Research Institute for Social Development (UNRISD), Routledge. Taylor and Francis Group.

Parini, Lorena (2010) « Le concept de genre : constitution d'un champ d'analyse, controverses épistémologiques, linguistiques et politiques », *Socio-logos. Revue de*

l'association française de sociologie, article consulté le 20 août 2012 et disponible à l'adresse suivante : <http://socio-logos.revues.org/2468#text>.

Perez, Maria Ines Olavarria (2007) « Les femmes et la question du viol en temps de guerre. Le viol comme arme durant le conflit en Bosnie-Herzégovine et la façon dont la solidarité et le courage des femmes ont influencé le travail et les décisions du Tribunal Pénal pour l'ex-Yougoslavie », mémoire présenté à la faculté des études supérieures de l'Université Laval.

Peterson, Sike et Anne Sisson Runyan (1993) *Global Gender Issues*, Boulder, Westview Press.

Pillay, Anu (2001) « Violence against women in the Aftermath » dans *The Aftermath : Women in Post-conflict Transformation*, sous la direction de Sheila Meintjes, Anu Pillay et Meredith Turshen, Zed Books, pp. 35-45.

Plan (2008), *Parce que je suis une fille. La situation des filles dans le monde 2008. Le point sur les filles dans l'ombre de la guerre*. Amadeus.

Povey, Elaheh Rostami (2003) « Women in Afghanistan : Passive Victims of the borga or Active Social Participants? », *Development in Practice*, vol. 13, No. 2/3, pp. 266-277.

Puechguirbal, Nadine (2002) « Les femmes afghanes dans le processus de paix en Afghanistan : une perspective onusienne », dans *L'égalité, une utopie?* L'harmattan, Cahiers du Genre, no. 33, pp. 155-177.

Puechguirbal, Nadine (2005) « Les rapports sociaux de sexe au lendemain des conflits armés : réel changement ou statu quo ante? » dans, *Femmes et conflits armés, réalités, leçons et avancement des politiques*, sous la direction de J. Sébastien Rioux et Julie Gagné, Québec, Les Presses de l'université Laval, pp. 141-158.

Puechguirbal, Nadine (2007) *Le genre entre guerre et paix. Conflits armés, processus de paix et bouleversement des rapports sociaux de sexe. Étude comparative de trois situations en Érythrée, en Somalie et au Rwanda*. Dalloz.

Raffenstein, Ann (2009) « Gender mainstreaming in the Canadian Forces », Collège des forces canadiennes.

Richardson, Mary Rebekah (1994) « Des concepts pour l'étude des rapports sociaux de sexe dans le développement », dans *L'égalité devant soi. Sexes, rapports sociaux et développement international*, sous la direction de Marie-France Labrecque, Ottawa : CRDI, pp. 242-257.

Richmond, Oliver P. (2010) *Palgrave Advances in Peacebuilding. Critical Developments and Approaches*, Palgrave Macmillan.

Richmond, Oliver P. (2011) *A Post-Liberal Peace*, Routledge Taylor & Francis Group.

Rioux, J. Sébastien et Julie Gagné (dir.), (2005) *Femmes et conflits armés. Réalités, leçons et avancement des politiques*. Les Presses de l'Université Laval. Québec.

Santos Pais, Marta (2008) « The study of the UNICEF Innocenti Research Centre on the general measures of implementation of the convention on the rights of the child », dans, *Rights of the Child. Proceedings of the International Conference*. Collins T, Grondin R, Pinero V, Pratte M, Roberge M-C (eds). Wilson & Lafleur: Montreal, pp. 477–489.

Savoie-Zajc, Lorraine (2009) « L'entrevue semi-dirigée » (Chapitre 13) dans, *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*, sous la direction de Benoît Gauthier, Presses de l'Université du Québec, pp. 337-360.

Sengupta, Kim (2008) « Women who took on the Taliban – and lost », *The Independent*, article disponible à l'adresse suivante : <http://www.independent.co.uk/news/world/asia/women-who-took-on-the-taliban-and-lost-949723.html>.

Shoemaker, Jolynn (2005) « Conflict Prevention and Transformation : Women's Vital Contributions », *Inclusive Security : Women Waging Peace and the United Nations Foundation*, Washington DC.

Sideris, Tina (2001) « Problems of Identity, Solidarity and Reconciliation », dans *The Aftermath : Women in Post-conflict Transformation*, sous la direction de Sheila Meintjes, Anu Pillay et Meredith Turshen, Zed Books, pp. 46-62.

Skjelsbaek, Inger (2011) « Sexual Violence in the Post-Yugoslav Wars », dans *Women and War. Power and Protection in the 21st Century*, sous la direction de Kuehnast, Kathleen et al. United States Institute of Peace Press. Washington D.C. pp. 65-84.

Slachmijlder, Lena (2005) « Unsung Heroes », Studio Ijambo, Search for Common Ground, article consulté le 3 août 2012 à l'adresse suivante : <http://www.peoplebuildingpeace.org/thestories/print.php?id=90&typ=theme>.

Smith, Linda Tuhiwai (2002) « Colonizing knowledges ». *Decolonizing Methodologies : Research and Indigenous Peoples* », pp.58-77.

Spelman, Elizabeth (1988) *Inessential Women*, Boston. Beacon.

Steinberg, Donald (2009) « Missions de paix et parité des sexes: La clé réside dans l'engagement sans réserves des femmes », *Le Magazine de l'OSCE*, pp. 12-19.

Steinberg, Donald (2011) « Women and War An Agenda for Action », dans *Women and War. Power and Protection in the 21st Century*, sous la direction de Kuehnast, Kathleen et al., United States Institute of Peace Press. Washington D.C, pp. 115-130.

Strickland, Richard et Nata Duvvury (2003) « Gender Equity and Peacebuilding. From Rhetoric to Reality : Finding the Way », International Center for Research on Women (ICRW), Washington, D.C.

Sweetman, Caroline (dir.), (2004) *Gender, Peacebuilding and Reconstruction*, OXFAM Publishing, pp. 3-7.

Taylor, Vivienne (2010) « Mondialisation, marchandisation de la gouvernance et justice de genre », dans Jules Falquet et al.(dir.) *Le sexe de la mondialisation*. Paris : Éditions SciencesPo, pp. 199-213.

The Institute for Inclusive Security (2012) « Why Women ». Site internet consulté le 20 août 2012 à l'adresse suivante : <http://www.inclusivesecurity.org/why-women/>.

Treiner, Sandrine (2006) « Les viols dans le monde », dans Christine Ockrent (dir.) *Le livre noir de la condition des femmes*. France : Éditions XO, pp.228-238.

Tuininga, Marlène (2003) *Femmes contre les guerres. Carnets d'une correspondante de paix*. Desclée de Brouwer. Paris.

Turenne-Sjolander, Claire (2005) « La résolution 1325 du Conseil de sécurité : chronologie d'un progrès incertain », dans *Femmes et conflits armés, réalités, leçons et avancement des politiques*, sous la direction de J. Sébastien Rioux et Julie Gagné, Québec, Les Presses de l'Université Laval, pp. 13-33.

Turenne-Sjolander, Claire et Kathryn Trevenen (2010a), « Constructing Canadian Foreign Policy: Myths of Good International Citizens, Protectors, and the War in Afghanistan », *Canadian Foreign Policy in Critical Perspective*, J. Marshall Beier et Lana Wylie (eds.), Oxford University Press, pp. 44-57.

Turenne-Sjolander, Claire et Kathryn Trevenen (2010b), « Constructions of Nation, Constructions of War: Media Representations of Captain Nichola Goddard », *Canadian Security into the 21st Century: (Re)Articulations of Security in the Post-9/11 World*, Bruno Charbonneau et Wayne S. Cox (eds.), University of British Columbia Press, pp. 126-149.

Turenne-Sjolander, Claire (2011) « The killers among us: School shootings and the militarization of childhood », dans *The Militarization of Childhood: Thinking Beyond the Global South*, Marshall Beier (eds.), Palgrave Macmillan, pp. 217-236.

Turenne-Sjolander, Claire (2013) « Canada and the Afghan 'Other' : Identity, Difference and Foreign Policy », dans Heather Smith et Claire Turenne-Sjolander (eds.), *Canada in the World: Internationalism in Canadian Foreign Policy*. Toronto: Oxford University Press, pp. 238-254

United Nations (2002) « Women, Peace and Security », United Nations Publication.

United Nations Assistance Mission in Afghanistan (2009) « Silence is Violence : End the Abuse of Women in Afghanistan », document disponible à l'adresse suivante : <http://www.reliefweb.int/rw/rwb.nsf/db900SID/PSLG-7TRHRC?OpenDocument>.

United Nations Development Fund for Women (2002) *Women, War and Peace*, United Nations.

United Nations Development Fund for Women (UNIFEM) (2008) « Who Answers to Women? Gender & Accountability », Progress of the World's Women 2008/9, rapport disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.unifem.org/progress/2008>.

United Nations Development Fund for Women (UNIFEM) (2009) « Women's Participation in Peace Negotiations : Connections between Presence and Influence ».

Väyrynen, Tarja (2010) « Gender and Peacebuilding », dans *Palgrave Advances in Peacebuilding. Critical Developments and Approaches*, Oliver P. Richmond (eds.), Palgrave Macmillan, pp. 137-153.

Villellas Ariño, María (2010) « The Participation of Women in Peace Processes. The Other Tables », ICIP Working Papers, Institut Català International per la Pau, 58p.

Wailly, Jeanne-Marie (2004) « Les différentes phases du travail des femmes dans l'industrie », *Innovations*, pp. 131-146.

Walby, Sylvia (2000) « La citoyenneté est-elle sexuée? », dans *Genre et politique : débats et perspectives*, Paris : Gallimard, pp. 51-87.

Whitbread, Jasmine (2004) « Mainstreaming gender in conflict reduction : from challenge to opportunity », dans *Gender, Peacebuilding and Reconstruction*, OXFAM Publishing, pp. 41-49.

Whitworth, Sandra (2004) *Men, Militarism & UN Peacekeeping*. Lynne Rienner Publishers, Inc.

Young, Iris (2007) « Le genre, structure sérielle – penser les femmes comme un groupe social », *Recherches féministes*, vol. 20, no 2, pp. 7-36.

Zahar, Marie-Joëlle (2005) « Guerre, paix et condition féminine au Proche-Orient : quand toutes les bonnes choses ne vont pas de pair! » dans *Femmes et conflits armés, réalités, leçons et avancement des politiques*, sous la direction de J. Sébastien Rioux et Julie Gagné, Québec, Les Presses de l'université Laval, pp. 93-106.

Zalewski, Marysia (1995) « Well, What is the Feminist Perspective on Bosnia? » *International Affairs*, vol. 71, no. 2, pp. 339-356.